

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences de Gestion
Option : Finance d'Entreprise

Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Finance d'Entreprise

Thème

Financement des investissements : Etude comparative entre banque publique (CNEP-Banque) et banque privée (SGA)

Réalisées et présentés par :

M^{lle} : AMOUR Ounissa

M^r : KAB Younes

Encadré par :

M^r : BAAR Abdelhamid

Devant le jury :

- Le président : M^r BAAR A
- Examineur : M^r AMALOU Mourad
- Examineur : M^r SADOU Mohamed

Promotion 2013 / 2014

Remerciement

Nous tenons à remercier Dieu, tout puissant pour nous avoir donné santé physique et morale afin de réaliser ce modeste travail.

A notre encadreur M^f BAAR Abdelhamid pour ces conseils, ces orientations et son aide durant l'encadrement.

A nos promoteurs : Au sien de l'agence CNEP-Banque 213 M^m Assia ; Au sien de l'agence SGA M^f HADJOUT Farid pour leurs conseils, leurs orientation et leurs aides pondant la période de stage.

Nous tenons à exprimer notre profond reconnaissance aux deux banques CNEP-Banque et SGA pour l'accueil qu'on a eu dans deux agences et leurs directeurs générale.

Nous profonds gratitude et reconnaissance envers les personnels de deux agences CNEP-Banque et SGA, qui ont mis à notre disposition tous les renseignements et les données utile pour élaboration de ce modeste travail durant notre stage pratique.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé à réaliser ce modeste travail du près et du loin.

Enfin, nos remerciements les plus distingués sont destinés à tous mes enseignants de la faculté des sciences économique, science de gestions et sciences commerciales.

AMOUR Ounissa / KAB Younes

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers toi.

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.

Mes frères et ma petite sœur :

Djamel, Halim, Abderzak et Hadjera.

A tous mes cousins, cousines et toute la famille AMOUR.

Mon future marie

TABTI Rachid

Mon binôme

K. Younes

Sans oublier mes camarades de la promotion FE en particulières Fouzia, Lamia, Sihem, Kamilia, Daouia et tous mes amis, chacun avec son propre nom.

AMOUR Ounissa

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers toi.

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.

Mon frère et mes sœurs :

Yacine, Soraya et Faiza.

Sans oublier mes camarades de la promotion **FE** et tous mes amis, chacun avec son propre nom.

Que Dieu vous garde.

KAB Younes

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ABSA : Action à bons de souscription d'action

AF : Actif fixe

AGP : Agence gestion privée

ANDI : Agence nationale du développement de l'investissement

ANGMC : Agence nationale de gestion de micro crédit

ANSEJ : Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes

BAD : Banque algérienne du développement

BADR : Banque algérienne de développement rural

BAL : Banque algérienne de développement

BDL : Banque de développement local

BEA : Banque extérieur d'algerie

BFI : Banque de financement et d'investissement

BNA : Banque nationale d'algerie

CA HT : Chiffre d'affaires hors taxe

CAF : Capacité d'autofinancement

CLT : Crédits à long terme

CMT : Crédits à moyen terme

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

CNEP : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance

CNL : Caisse nationale du logement

CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole

C P : Capitaux propre

Cpt : Compte

CPA : Crédit populaire d'algerie

CRM : Customer relationship management

CSDCA : Caisse de solidarité des départements et communes d'algerie

DAT : Dépôt a terme

DCT : Dettes à court terme

DF : Dettes financier

DGEI : Direction grandes entreprises internationales

DGEN : Direction grandes entreprises nationales

DLMT : Dettes à long et à moyen terme

Dot aux A et P : Dotation aux amortissements et provision

DR : Délai de récupération

DRBFR: Délais de récupération besoin de fonds de roulement

DRC : Délais de récupération client

DRCLMT : Délais de récupération crédit à long et à moyen terme

DRDCT : Délais de récupération des dettes à court terme

DRF : Délais de récupération fournisseur

DRFR: Délais de récupération de fonds de roulement

DRS: Délais de récupération stocks

DRTN : Délais de récupération de trésorerie nette

E: Evolution

EBE : Excédent brut d'exploitation

ETB : Entreprise des travaux bâtiment

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limité

FR : Fonds de roulement

FP : Fond personnelle

FRNG : Fonde de roulement net global

Fseu et Cpt Rattaché : Fournisseur et compte rattaché

GRC : Gestion de relation client

IR : L'indice de rentabilité

K P : Capitaux permanant

LEL : Livret épargne logement
LEP : Livret épargne populaire
LSP : Logement social participatif
MB : Montant Brut
PME : Petit et moyen entreprise
PMI : Petit entreprise industrielle
RAF : Ratio d'autonomie financière
RC : Registre de commerce
RCC : Rotation de crédit client
RCF : Rotation de crédit fournisseur
RCH : Risque de change
RFI : Ratios de financement des immobilisations
RFE : Ratios de financement externe
RIF : Ratio d'indépendance financière
RLI : Ratio de liquidité immédiate
RLG : Ratio de liquidité générale
RLR : Ratio de liquidité réduit
RRE : Ratio de rentabilité économique
RRF : Ratio de rentabilité financière
RST : Risque de taux
R^t net : Résultat nette
SARL : Société à responsabilité limité
SIG : Soldes intermédiaires de gestion
S G^{le} : Ratio de solvabilité général
SGA : Société générale Algérie
SPA : Société par action
SRH : Société de refinancement hypothécaire

TCR : Tableau de compte de résultat

TMR : Taux moyen de rentabilité

TN : Trésorerie nette

TPE : Très petites entreprises

TRI : Taux de rentabilité interne

TSDD : Titres subordonnés à durée déterminée

TSDI : Titres subordonnés à durée indéterminée

TTC : Toutes taxes compris

VAN : Valeur actuelle nette

VCEAC : Valeur comptables des éléments d'actif cédée

VD : Valeurs disponibles

VE : Valeurs d'exploitations

VNC : Valeur nette comptable

VR : Valeurs réalisables

VSP : Vent sur plan

Liste des tableaux

Liste des tableaux

<u>Tableau N°01</u> : La forme de crédit d'investissement	64
<u>Tableau N°02</u> : L'équilibre financier provisionnel	66
<u>Tableau N°03</u> : La CAF provisionnel.....	67
<u>Tableau N°04</u> : Les ratios de structure provisionnelle	68
<u>Tableau N°05</u> : Les ratios de financement provisionnel	69
<u>Tableau N°06</u> : Les ratios des fonds propres et d'endettement provisionnels.....	70
<u>Tableau N°07</u> : Le délai de récupération provisionnel pour les éléments précédents	70
<u>Tableau N°08</u> : La forme de crédit octroyé	77
<u>Tableau N°09</u> : Ratio de l'équilibre financier provisionnel	79
<u>Tableau N°10</u> : La CAF provisionnelle.....	80
<u>Tableau N°11</u> : Les ratios de gestion provisionnels.....	81
<u>Tableau N°12</u> : Les ratios de financement provisionnels.....	81
<u>Tableau N°13</u> : Les ratios de fonds propres et d'endettement provisionnels	82
<u>Tableau N°14</u> : Le délai de récupération provisionnel.....	83
<u>Tableau N°15</u> : L'évolution de l'activité et de la rentabilité provisionne	84
<u>Tableau N°16</u> : L'évolution de la structure financière provisionnelle	84

Liste des shémas

Liste des schémas

Schéma N° 01 : Processus rationnel de choix d'investissement.

Schéma N° 02 : Démarche de l'analyse stratégique.

Schéma N° 03 : Les sources de financement.

Sommaire

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des schémas

Introduction générale1

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

Section 01 : Notions sur les investissements.....3

1.1- L'investissement.....3

1.2- Le projet..... 8

1.3- L'entreprise 10

Section 02 : Généralités sur les banques..... 14

2.1- Définition d'une banque 14

2.2- Les fonctions et le rôle de la banque 16

2.3- Les différents types des banques..... 18

2.4- Organisation des banques 21

2.5- La relation entre la banque et l'entreprise, relation client dans la banque 21

Section 03 : La décision d'investissement 25

3.1-Définition de la décision d'investissement 25

3.2-La décision d'investissement dans l'entreprise..... 25

3.3-Les phases d'élaborations d'un projet d'investissement 26

3.4- Les critères d'évaluation financière 29

Chapitre II : Financement des investissement

Section 01 : Les sources de financement.....31

1-1- Le crédit d'investissement..... 32

1-2- Le financement par les fondes propres et le quasi de fonde propre.....37

1.3- Le financement d'un projet d'investissement par l'endettement 41

Section 02 : Le projet d'investissement dans son aspect pratique.....	43
2.1- L'étude techno-économique d'un projet.....	43
2.2- L'étude financière de projet.....	44
Section 03 : les risques liés au crédit d'investissement et les garanties.....	51
3.1- Les risques liés au crédit d'investissement.....	51
3.2- Les garanties.....	54
Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative	
Section 01 : Présentation de la CNEP-Banque (Cas d'agence 213 Sidi Ahmed, Bejaia)	57
1.1- La CNEB-Banque.....	57
1.2- L'agence CNEP-Banque Sidi Ahmed 213, Bejaia.....	60
1.3- Analyse d'une demande du crédit d'investissement.....	62
1.4- Décision finale de la CNEP-Banque.....	71
Section 02 : Présentation la banque SGA (Cas d'agence 00504 Liberté, Bejaia)	71
2.1- La banque SGA.....	71
2.2- L'agence liberté 00504, Bejaia.....	73
2.3- Analyse d'une demande du crédit d'investissement.....	76
2.4- Décision finale de la SGA.....	85
Section 03 : Comparaison et constat.....	86
3.1- Comparaison.....	86
3.2 Constat.....	88
Conclusion générale.....	90
Bibliographie	
Annexe	
Table des matières	

Introduction

générale

Introduction générale

C'est à la seconde moitié du 19^e siècle que remonte la création d'un réseau bancaire en Algérie, dont l'objectif était de soutenir toute forme de crédit nécessaire à la pénétration économique coloniale en Algérie. Cette initiative était aussi induite par le besoin de remédier à la désorganisation qui prévalait dans le domaine de la monnaie. Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics se rendirent compte que la vingtaine de banques publiques et privées qui activaient dans le pays, non conforme à l'option économique instaurée par l'état Algérien à cette époque. En 1970 les autorités politiques Algériennes ont décidé de confier aux banques la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises bancaires, cette période est marquée par la loi de finance 1970 et celle de 1971 qui ont apporté de nouvelle structure financière au pays ; en 1978 le système bancaire a cédé au trésor public dans le financement des investissements planifiés du secteur public. En 1982, l'Algérie a refinancé les banques auprès de la banque centrale, son rôle était d'assurer la liquidité de l'économie. La loi bancaire 86-12 du 19 Aout 1986 portant le régime des banques et des crédits, cette loi a attribué de nouvelles prérogatives à la banque centrale, considérée comme l'institut d'émission. L'Algérie à l'instar de la plupart des pays en développement, a retenu à partir 1990, un vaste processus de réforme économique et financière visant la transition vers l'économie de marché, la banque est considérée comme un intermédiaire entre les agents à besoin de financement. Parmi les agents qui sollicitent la banque pour les projets d'investissement les entreprises. Dans le souci de présenter un travail intéressant et bénéfique, nous avons pensé à choisir un thème aussi important et qui touche l'actualité. En ce sens, nous avons décidé de traiter la question de financement d'un projet d'investissement par banque publique ou privé.

Le financement des entreprises constitue une partie capitale de l'activité des établissements financiers. Face à la concurrence croissante et à la mondialisation de l'économie, les banques ont fait évoluer leurs produits, leurs services et leur organisation. Un panorama des différents financements pour investissement (près de 70% des crédits) sont octroyés aux entreprises en abandonnant la traditionnelle distinction entre les opérations nationales et internationales.

Introduction générale

L'octroi de crédit d'investissement, en tant que acte de gestion d'une portée considérable à l'égard des enjeux économique et financier, impose au banquier qu'il soit formé en matière d'étude de crédit, d'analyse financière et d'évaluation des risques. Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation et de consommation. Ces besoins de financement et l'offre de capitaux qui permet de les satisfaire se rencontrent sur des marchés à savoir le marché monétaire et celui de crédit. Ainsi, les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaire financier.

Chaque financement de projet d'investissement, quelques soient les banques publiques ou privées, sont soumis à des risques, et aussi à des garanties que ces banques exigent dans l'octroi d'un crédit d'investissement. Dans notre travail, nous allons essayer d'apporter un éclairage sur le financement d'un projet d'investissement par banque publique ou privée. Pour ce faire, nous allons tenter de répondre à la question suivant :

- Le financement d'un projet d'investissement est-ils différents selon les banques qu'elles soient publique (CNEP-Banque) ou banque privée (SGA) ?

La réponse à cette question centrale de notre travail suppose des réponses à d'autres questions secondaires :

- Qu'est ce qu'un crédit d'investissement ?
- C'est quoi un financement des investissements ?
- Quels sont les risques et les garanties liés à l'octroi du crédit d'investissement ?

Dans ce modeste travail, en traitant de la question de financement d'un projet d'investissement par une banque publique (CNEP-Banque) et une banque privée (SGA), nous avons choisi le répartir en trois chapitres :

- Le premier chapitre présente les notions de base sur entreprise, banque, projet d'investissement et choix de décision ;
- Le deuxième détaille le financement des investissements ;
- Le troisième est l'analyse individuelle de chaque banque et la comparaison des deux banques.

Chapitre I :
Les notions de base
sur les
Investissements, les
Banques et la décision
d'investissement

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

Dans ce premier chapitre, nous allons essayer de faire le tour des questions : investissements, banques et décision d'investissement. L'investissement constitue un facteur vital du quel dépend essentiellement la création des richesses dans une économie. Pour augmenter ces richesses, il faut que les entreprises fassent appel aux banques qu'elles soient publiques ou privées. Nous allons présenter les définitions de la banque, de l'entreprise et de la relation qui existe entre eux. Nous allons, aussi, traiter des projets d'investissement et leur importance pour les entreprises. Ce premier chapitre comporte trois sections :

- Dans la première section, nous allons donner les notions de base sur les investissements ;
- Dans la deuxième section, nous allons donner des généralités sur les banques ;
- Enfin, nous nous intéresserons à la décision de l'investissement.

Section 01 : Notions sur les investissements

Cette première section est consacrée aux principales notions sur les investissements, leurs caractéristiques, typologies, ainsi qu'aux relations entre les différents investissements en détaillant aussi les projets d'investissements et le besoin de financement des entreprises. Donc, l'investissement est une opération qui se traduit par un engagement sur une période donnée pour réaliser un projet. Ce dernier est présenté comme un échéancier des flux de trésorerie et qui est un élément essentiel dans le bilan de l'entreprise. Nous avons divisé cette section en trois points essentiels, la première consacre à la notion de l'investissement, la deuxième définit la notion du projet et la troisième traite de l'entreprise.

1.1- L'investissement

Nous avons donné d'une manière générale les principales visions sur l'investissement.

1.1.1- Définition d'un investissement

« L'investissement est une opération réalisée par les agents économiques à obtenir des biens de production (machines, bâtiment...). Pour l'entreprise l'investissement est une dépense destinée à maintenir ou à accroître son potentiel productif. Il ne faut donc pas confondre un investissement et une consommation intermédiaire »¹ .

¹CAPUL Jean-Yves, « L'économie et les sciences sociale de A à Z », Paris, France, 2004, p164.

Ainsi, l'investissement pour l'entreprise est une opération entraînant une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir de créer une nouvelle valeur, d'en retirer des flux de liquidité sur un certain nombre de période afin d'enrichir l'entreprise. La notion de l'investissement est vaste.

1.1.1.1- Définition économique de l'investissement

« L'investissement est la réalisation ou l'acquisition d'un capital fixe, c'est-à-dire une accumulation de facteur physique, principalement de production et de commercialisation. Ces actifs augmentant le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son fonctionnement sur plusieurs cycles de production successifs »².

1.1.1.2- Définition financière d'investissement

« L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actif industriel ou financier. C'est une décision d'immobilisation des capitaux, c'est-à-dire engager une dépense immédiate dans le but d'en réaliser un gain sur plusieurs périodes successives. »³

1.1.1.3- Définition comptable d'investissement

Cette notion est rattachée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé, ces immobilisations sont des éléments soumis à la procédure de l'amortissement et choisis par rapport à la durée des effets des actions engagées.

1.1.2- Typologie des investissements

Parmi ces investissements on trouve différents types, qui sont classés comme suit :

1.1.2.1- Classification par leur nature

Ce type de classification montre la nature et le mode de ces investissements selon les catégories, on peut distinguer :

- Les investissements industriels et commerciaux sous la forme d'actif physique ;
- Les investissements financiers qui prennent la forme de titre de participation ;
- Les investissements incorporels comme la recherche, publicités et les brevets ;
- Les investissements en besoin de fonds de roulement.

²CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financier de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p372.

³Idem.

1.1.2.2- Classifications par leurs objectifs

Cette classification est fait par leurs objectifs pour les investissements c'est-à-dire selon l'objet de chacun de ces investissements, ils sont regroupés selon :

- Les investissements d'expansion dont l'objet est l'accroissement du potentiel de production et de distribution ;
- Les investissements dont le renouvellement dont l'objet est le maintien du potentiel de l'entreprise ;
- Les investissements de modernisation dont l'objet est l'amélioration de la productivité ;
- Les investissements de prestige dont l'objet est l'image de marque de l'entreprise ;
- Les investissements sociaux dont l'objet des intérêts publics de l'entreprise.

1.1.2.3- Classifications par leurs familles

Dans ce type les investissements sont regroupés selon la motivation ou la destination et cette classification distingue trois (03) grandes familles d'investissements, qui sont les suivantes :

- Les investissements de remplacement (Maintenir l'équipement en état) ;
- Les investissements d'innovation (Créer des produits nouveaux) ;
- Les investissements stratégiques (Aspect défensif ou offensif).

Aussi, cette classification selon la famille de l'investissement fait le constat suivant:

➤ **Décisionnel**

- Investissement forcé.
- Investissement volontaire.

➤ **Economique**

- Investissement de maintien.
- Investissement d'extension.

➤ **Opérationnel**

- investissement de remplacement.
- stratégie défensive.
- investissement de croissance.

- stratégie offensive.

1.1.3- Les caractéristiques d'investissement

Nous avons déjà exposé les définitions de l'investissement en indiquant que chaque caractère d'investissement se présente comme la forme d'un projet unique comportant différentes variations. Les principales caractéristiques d'un investissement sont :

1.1.3.1- Les dépenses d'investissements

En général, ces dépenses représentent le capital investi pendant la durée de vie de l'investissement. Ce dernier est mesuré par les dépenses d'acquisition, qui sont liées à l'exploitation c'est-à-dire liées aux besoins de financement en fonds de roulement dus à l'augmentation des stocks et des crédits à la clientèle. Donc il ya lieu de réajuster le montant des besoins tout au long de la période de vie économique de l'investissement. Enfin, ces dépenses peuvent étudier et déterminer la rentabilité de ce projet d'investissement.

1.1.3.2- Les recettes nettes (Cash-flows net)

La notion de recettes est déterminée à partir des soldes des flux de trésorerie (les décaissements et les encaissements) pour l'investissement à la clôture d'une période, ces recettes permettant d'associer à un projet d'investissement recherchée d'une part en raison de l'incertitude qui s'attache à leur prévision et d'autre part à la difficulté d'isoler les cash flow nets se rattachant à un projet d'investissement.

1.1.3.3- La durée de vie

Chaque projet d'investissement a une durée de vie c'est-à-dire une période donnée durant laquelle des cash-flows nets sont attendus. La durée de vie est un paramètre très important pour faire les calculs techniques et qui touchent plus ou moins à l'obsolescence des investissements. Cette durée de vie dépend aussi souvent des considérations stratégiques (évolution du contexte économique).

1.1.3.4- La valeur résiduelle de l'investissement

C'est le montant de l'investissement durant la période économique, cette valeur peut être nulle ou même positive, elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement. L'évolution de la valeur résiduelle peut d'ailleurs permettre de déterminer la durée de vie économique optimale de l'investissement.

Enfin, ces caractéristiques sont très importantes pour définir un projet d'investissement et procéder à son étude rationnelle et chaque entreprise doit considérer ces caractéristiques pour les projets qu'elle envisage entreprendre quel que soit la nature d'immobilisation.

1.1.4- Les organismes d'Etat de soutien et de la promotion de l'investissement

En Algérie, c'est l'ensemble des agences nationales qui essayent de trouver des solutions socioéconomiques par la création des organismes nationaux de promotion d'investissement.

1.1.4.1- Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)

L'ANDI a pour mission principale le développement et le suivi des investissements. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives au lancement des projets de créations d'entreprise grâce à un guichet unique opérationnel. Parmi ces missions on trouve :

- L'assurance de la promotion du développement et le suivi des investissements nationaux et étranger ;
- L'octroi des avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- L'assurance de respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération ;
- La gestion des fonds d'appui à l'investissement ;
- Identification des obstacles qui entravent la réalisation des investissements et de propre aux autorités concernées les mesures organisationnel.

1.1.4.2- Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit (ANGMC)

ANGMC créée par le décret exécutif n°04/14 du 22 janvier 2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge créant leur propre activité.

1.1.4.3- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

En mai 1994, un décret législatif institue l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique, le mode de financement dans cette agence est triangulaire est se compose de :

- 70% de crédit bancaire ;
- 20% ou 25 prêt non rémunéré CNAC ;
- 5% ou 10% l'apport personnel.

1.1.4.4- Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

Est une agence de gouvernement d'aide à la création d'entreprise présent sur l'ensemble du territoire algérien à travers un réseau de 53 antennes, l'ANSEJ est devenue opérationnelle depuis le deuxième semestre 1997 ; l'agence pour le soutien à l'emploi des jeunes est un acteur incontournable du développement économique local en Algérie.

1.2- Le projet

1.2.1- Définition d'un projet

« Un projet correspond le plus souvent à la réalisation d'un ou plusieurs investissements ou bien à l'extension d'installations existantes et/ou la mise en place d'un ensemble de mesures institutionnelles (création d'une agence de développement régionale, d'une société de mise en valeur »⁴.

⁴ BRIDIER Manuel, « Guide pratique d'analyse de projet », 5^{ème} Edition, Paris, France, 1995, p01.

1.2.2- Les relations entre les projets d'investissement

Nous avons précédemment détaillé les définitions de projet et d'investissement. Dans cet élément nous nous intéressons à la détermination de la relation entre ces projets d'investissements ; car ces derniers sont souvent appréhendés de manière autonome. Il peut cependant exister une relation de dépendance entre les différents projets, c'est notamment le cas des investissements qui peuvent entraîner sur d'autres projets ou sur l'entreprise, d'une manière générale, des effets des flux en dehors du projet proprement dit. Relations doivent être prises en compte afin de cerner sa véritable rentabilité. Parmi celles-ci il existe quatre(04) niveaux possibles de dépendance qui sont :

1.2.2.1- Les projets peuvent être indépendants

Ces projets signifient que chacun d'eux peut être réalisé sans que les autres ne soient nécessairement réalisés.

1.2.2.2- Les projets qui peuvent être dépendant

Ce sont des projets complémentaires. L'adoption de l'un entraîne automatiquement l'adoption de l'autre et inversement de ce fait, leur performance financière doit être appréhendée globalement (Un projet de barrage induit un autre projet d'amenée d'eau). C'est-à-dire la dépendance de plusieurs projets peut avoir plusieurs origines, dans ce cas la réalisation d'un projet peut dépendre des autres projets.

1.2.2.3- Les projets complémentaires

Dans ce cas, les projets seront complémentaires et successifs ; Soit dans le temps ou dans l'espace c'est-à-dire elle a un équilibre lorsque l'entreprise doit ajouter un nouveau projet.

1.2.2.4- Les projets exclusifs ou incompatibles

Les projets sont en concurrence les uns par rapport aux autres. Dans ce cas, les jugements à apporter sont en opposition ; Le choix de l'un entraine automatiquement le rejet de l'autre.

1.3- L'entreprise

1.3.1- Définition de l'entreprise

Selon HADJ SADOUK Tahar, « Il y a ENTREPRISE dès qu'un individu ou un groupe d'individus disposent du capital monétaire nécessaire, accepte le risque dans un projet économique, et ce dans le but de rendre maximale la différence entre les sommes payées et les sommes encaissées »⁵.

Selon CAPUL Jean-Yves, « Une unité de production qui vend ses produits sur un marché. Elle produit donc des biens et des services marchands. Une banque, une clinique, une exploitation agricole, une boucherie une cabine de chirurgien-dentiste sont ainsi des entreprises. Il existe de nombreuses structures juridiques pour les entreprises déterminant, pour chacune d'elle, la répartition de la propriété et des pouvoirs de direction. La principale distinction concerne les entreprises individuelles et les sociétés »⁶.

1.3.2- Les typologies de l'entreprise

En nous basant sur les définitions de l'entreprise avancées précédemment, nous pouvons classer les différents types d'entreprises selon plusieurs critères : économiques, juridiques...etc.

1.3.2.1- Classification selon les critères économiques

Dans ce type, les entreprises sont classées économiquement selon la taille et la nature d'activité.

A- Classification selon la taille (dimension) des entreprises: « La taille de l'entreprise est un critère fondamental, selon ce type de classification on se base sur quelque indicateur tel que le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les capitaux propres, ...etc. »⁷. On distingue :

- **Les grandes entreprises :** qui ont un effectif dépassant 500 personnes et qui réalisent des chiffres d'affaires en milliards d'unités monétaires.
- **Les PME :** Catégorie particulièrement hétérogène qui regroupe les petites et moyennes entreprises allant de quelques salariés jusqu'à 500 personnes.

⁵ HADJ SADOUK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Msila, Algérie, 2007, p04.

⁶ CAPUL Jean-Yves, « L'économie et la science sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2005, p125.

⁷ CHANTAL B, MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^{ème} Edition, France, 2006, p14.

- **Les TPE** : Très petites entreprises (pas ou très peu de salariés) qui sont nombreuses et connaissent des problèmes de gestion spécifiques.

B- Classification selon la nature d'activité : Dans ce type de classification on peut distinguer⁸ :

- Les entreprises industrielles ;
- Les entreprises commerciales ;
- Les entreprises des services.

La nature d'activité définit aussi le processus technologique, l'importance du capital économique, la forme du marché, le cycle économique. Cette classification rappellera sans cesse qu'il faut toujours relativiser l'analyse de la fonction d'entreprise selon la nature d'activité.

1.3.2.2- La classification selon les critères juridiques

Selon ce critère, les entreprises sont classées en deux (02) secteurs essentiels ; le secteur public et le secteur privé :

A- L'entreprise privée

Comme son nom l'indique, c'est une entreprise qui appartient au privé dont on trouve des entreprises individuelles, EURL, SARL et des entreprises en sociétés c'est-à-dire SPA et d'autres.

B- L'entreprise publique

Le capital de ce type d'entreprise revient à l'Etat, donc c'est l'Etat qui investit, qui gère et c'est à lui d'encaisser les gains ou de supporter les pertes.

De plus, il existe des entreprises mixtes constituées des deux parties (Publique et privée).

⁸ CONSO Pierre, HEMICI Farouk, «Gestion financière de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p16.

1.3.3- L'importance des investissements pour les entreprises

L'entreprise est une entité dont sa fonction est de produire les biens et les services, pour cela elle a besoin de l'investissement. Car elle la considère comme une décision importante pour les raisons suivantes :

- Il constitue le moteur unique de croissance et de survie ;
- détermine les ressources importantes et la notion d'inflation ;
- Il s'agit souvent d'un engagement à moyen et à long terme irréversible ;
- Donner l'image de la marque de l'entreprise en raison de l'influence de l'environnement économique et financier.

1.3.4- Les besoins de financement de l'entreprise

Quotidiennement, l'entreprise a besoin des capitaux durables pour sa création, ils lui permettront d'acquérir les bâtiments, les terrains, les équipements et les outillages nécessaires à son activité.

Les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants, que le plus souvent, les apports des actionnaires de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face. Ainsi, généralement l'entreprise est obligée de faire recours à l'emprunt pour achever sa création. L'entreprise a besoin de financement pour :

1.3.4.1- Le financement des investissements

Après quelques années d'activités, l'entreprise aura besoin des capitaux durables pour renouveler ses moyens de production. Il s'agit des achats de capital technique ou ensemble des biens matériels qui sont utilisés dans la production. Ce capital technique comprend le capital fixe (Equipement et outillage) et la consommation intermédiaire c'est-à-dire les stocks de matières premières et produits semi finis nécessaires à la production.

- **Le capital fixe :** Le capital fixe est celui qui intervient dans plusieurs cycles de production sans transformation de sa structure technique ; par exemple une machine.
- **Le stock :** Le stock est la seconde partie des investissements des entreprises. Le stock veut dire le capital qui n'intervient qu'une seule fois dans le cycle de production, par exemple la matière première. Les besoins de financement liés aux stocks dépendent

de la longueur du cycle de fabrication, des échéances, des ventes et également de la conjoncture économique générale qui accélère ou ralentit la rotation des stocks. Ainsi, s'explique la nature de la relation entre l'entreprise et la banque, pour assurer le financement de ses investissements qu'elle remboursera sur les bénéfices annuels générés.

1.3.4.2- Le financement d'exploitation courante

Les entreprises doivent payer immédiatement certaines dépenses courantes, alors que les recettes d'exploitation ne rentreront dans la caisse de l'entreprise qu'une fois les produits fabriqués seront vendus sur le marché, et souvent même beaucoup plus tard, du fait des délais de paiement accordés aux acheteurs :

- Les entreprises doivent d'abord payer immédiatement les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent en premier lieu, les dépenses de production proprement dites, les salaires et charges sociales annexes, les frais financiers, les frais généraux, les impôts ; en second lieu, les coûts de distribution, dépenses de marketing et de publicité.
- A ces charges s'ajoutent les crédits fournisseurs. Il est en effet courant d'accorder à ses clients, grossistes ou détaillants, des délais de paiement de 90 jours. Il s'agit d'un véritable crédit consenti par le vendeur au client qui lui remet un titre de créance appelé « Effet de commerce » en charge. Ces crédits commerciaux accroissent les délais de rentrée des recettes, et en conséquence, augmentent le besoin de financement de l'entreprise qui cherche alors à mobiliser ses créances commerciales contre de l'argent frais, notamment auprès des banques. Ainsi s'explique la nature de la relation entre banque et entreprise pour assurer le financement de son fonctionnement qu'elle remboursera par l'encaissement de ses recettes à venir.

1.3.5- Les financements de l'entreprise par la banque

Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises soit pour sa création et son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin.

1.3.5.1- Pour le financement des équipements et des investissements de l'entreprise

Les ressources durables que la banque met à la disposition de l'entreprise par biais des techniques de financement à moyen et à long terme, permettront à celle-ci d'acquérir des moyens de production qui seront une source de bénéfice pour l'entreprise. Les bénéfices générés assureront ainsi le remboursement des capitaux prêtés par la banque. La durée de financement sera fonction de l'importance de l'investissement projeté, et aussi et surtout de la rentabilité de l'entreprise. Une entreprise défaillante par exemple ne pourra pas être à la hauteur d'honorer ses engagements vis-à-vis de la banque.

1.3.5.2- Pour le financement des besoins d'exploitation des entreprises

Les financements mis en place par les banques sont seulement destinés à compléter des déséquilibres de trésorerie provenant des décalages entre les ressources et les dépenses de l'entreprise. Ce financement sera à court terme de quelques jours à quelques mois.

Le banquier ainsi met en place différentes formes de crédits qui permettent selon le cas à l'entreprise d'anticiper les recettes, de retarder les dépenses ou globalement de financer un besoin de trésorerie.

Section 02 : Généralités sur les banques

La banque est le moteur de financement indirect de toute économie. Dans son fonctionnement d'intermédiaire financier, elle joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique, c'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources et de distributeur de crédits que la banque accomplit sa véritable tâche dans un circuit économique.

2.1- Définition d'une banque

Avant de définir la banque nous allons donner un aperçu général sur le système bancaire en Algérie.

2.1.1- La structure générale du système bancaire en Algérie

L'activité bancaire en Algérie est améliorée depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. L'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit s'inscrit dans le même sillage et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

opérations de banque. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, la structure bancaire était principalement constituée de cinq banques commerciales publiques : par exemple la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP), la banque algérienne du développement (BAD) avec un réseau d'agence qui s'étendait sur tout le territoire nationale.

A partir de 1991, l'Etat ajoute un nouveau mode bancaire. La banque mixte ; L'Etat d'une part et le privé d'une autre part (Al Baraka constituée entre le groupe Saoudien Dalla Al Baraka et la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR). A partir de 1995, le secteur bancaire a enregistré la création de nombreuses institutions financières qui s'inscrivent dans la logique de soutien à l'activité bancaire et répondant à des préoccupations parfois sectorielles. En effet le soutien au financement du secteur de l'habitat a conduit à :

- Transformation de la CNEP en CNEP-Banque ;
- La création de la caisse nationale du logement (CNL) ;
- La création de la société de refinancement hypothécaire (SRH), avec le développement des institutions publiques et privées à partir de 1995, et l'ouverture du Système Bancaire Algérien en 1998 en direction du privé (National et étranger).

2.1.2- Définition d'une banque selon le système bancaire algérien

La banque est une entreprise économique ayant un statut juridique et une organisation particulière, mais une entreprise pas comme les autres par ce qu'elle crée de la monnaie, collecte des ressources auprès du publics, comme elle gère les différents moyens de paiements de point de vue, on désigne plusieurs définitions :

« Sont considérées comme banque toutes les entreprises ou établissements qui font progression habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opération de crédit, ou en opération financières »⁹.

⁹HADJ SADOK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Msila, Algérie, 2007, p10.

En d'autres termes, la banque est une entreprise qui produit de nombreux services à la clientèle, elle reçoit d'abord les dépôts des sommes apportées par ces clients et acceptées ainsi elle les garde à la place des particuliers qui effectue soit des dépôts à vue, soit des dépôts à terme. La banque assure ensuite la gestion des moyens de paiements pour les comptes de ces clients.

2.2- Les fonctions et le rôle de la banque

Pour chaque banque qu'elle soit publique ou privée il y a des fonctions et des rôles très importants pour les entreprises et les demandeurs du crédit.

2.2.1- Les fonctions de la banque :

«Ce sont des opérations qui sont analysées en détails, d'après la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui vient de définir les émissions principales de la banque. Elle précise dans son article 110 que les opérations des banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements »¹⁰.

2.2.1.1- Les fonctions du service clientèle

Elles sont des facteurs de la stabilité d'un bilan bancaire puisqu'elles reflètent des parts de marché dépendant elles même de la politique commerciale de la banque. Aussi, elles dégagent des marges plus élevées par rapport aux opérations du change, elles alimentent les composants d'intérêt du produit net bancaire.

- **L'évolution des opérations clientèle** : Ce cas est pour les études et les vendus par les clients, il donne également une bonne mesure du développement des opérations clientèles de la banque.
- **La structure des crédits et des dépôts** : La répartition des crédits par échéance ou par Nature sans oublier que le bilan indique des valeurs nettes de provisions, la répartition des dépôts entre les dépôts à vue (non ou faiblement rémunérés) et dépôts d'épargne dont la rémunération évolue en fonction des conditions de marché.

¹⁰DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 5^{ème} Edition, Paris, France, 2007, p103.

2.2.1.2- Les fonctions des opérations de change

Elle regroupe les opérations de trésorerie et l'interbancaire et les opérations sur titre, qui sont :

- **Les opérations de trésorerie et l'interbancaire** : Le support de ces opérations, il convient de distinguer les prêts, les emprunts, ces prêts et ces emprunts sont consentis à taux variable et la marge perçue est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.
- **Les opérations sur titre** : Dans la plupart des banques, ces opérations représentent la part la plus importante du bilan avec passif, les émissions des titres de créance négociable et d'obligation et à l'actif, le portefeuille titre ventilé entre titre à revenu variable et titre à revenu fixe ou entre actif financier à la juste valeur par résultat.

2.2.1.3- Les fonctions de la gestion de liquidité

En cas des déficits temporaire de liquidité, la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés de capitaux, pour qu'elle réponde à ces besoins quotidiens.

2.2.2- Le rôle de la banque

On distingue plusieurs ; on cite quelques rôles qui sont très importants :

2.2.2.1- La collecte des ressources

La collecte des ressources est indispensable pour le fonctionnement d'une banque, elle se fait grâce aux :

- dépôts des détenteurs de capitaux (Préteur ultime) utilisent pour son propre compte en opérations de prêts aux emprunteurs ultimes ;
- dépôt dans les comptes d'épargne avec rémunération ;
- souscription de bon de caisse avec rémunération.

En mettant en relation des offreurs (Déposants) et des demandeurs de capitaux et cela à partir de deux processus :

- intermédiation bancaire : C'est à dire la banque qui met en relation indirectement,
- désintermédiation bancaire : La banque en met relation sur des marchés de capitaux.

2.2.2.2- Les opérations financières

La banque intervient souvent pour conclure des opérations soit pour le compte de ses clients, soit pour son propre compte :

- L'émission d'obligation et leurs négociations ;
- L'émission d'action et leur négociation ;
- La gestion et le suivi d'un portefeuille de valeur pour le compte de sa clientèle.

2.2.2.3- La recette et la compensation

Dans ce rôle de la banque, on trouve deux (02) points essentiels qui sont :

- **Recette** : Lorsqu'il s'agit d'opération portant sur des valeurs négociables au niveau d'une même banque ;
- **Compensation** : Lorsqu'il s'agit de valeurs négociables entre différentes banque.

La banque joue un rôle très important dans l'économie en finançant les projets d'investissements de ces clients. Aussi, elle :

- En livre des prestations de service en faveur de sa clientèle et du public en général ;
- Se trouve ainsi au centre de l'activité financière, elle peut se forger une réelle compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs et au même temps elle assure le risque de crédit (Défaut) ;
- Octroi de crédit à la clientèle pour financer les opérations d'investissement et d'exploitation. En conséquence, elle identifie pour quel besoin le crédit est sollicité. Egalement, elle organise les produits : Les prêts à la consommation, les prêts habitats ;
- Contrôle tous les crédits accordés à l'économie (Conseil nationale des opérations de crédit bancaire) ;
- Accorde le financement interne et externe pour les entreprises.

2.3- Les différents types des banques

Avant d'aborder les différents types de banque, il faut définir d'abord la banque centrale appelée aussi la banque d'Algérie :

❖ **La Banque Centrale (Institut d'Emission ou Banque d'Algérie) :** C'est une institution qui gère la monnaie d'un pays. Elle émet les billets de banque (D'où leur nom d'institution d'émissions) met en œuvre la politique monétaire, conserve les réserves de change d'un pays, et souvent surveille le système financier. Elle classe les banques selon plusieurs types :

2.3.1- Selon les apporteurs de capitaux

Ceci peut- être défini comme la part de financement des actionnaires.

- **Les banques publiques:** Dans ces banques l'Etat est propriétaire de la totalité des actions, il prend part à toutes les décisions. Elles exécutent les ordres de l'Etat et parmi ces banques et établissements, nous citons :
 - Banque Extérieur d'Algérie (BEA) créé le 01 octobre 1967 ;
 - Banque Nationale d'Algérie (BNA) crée le 13 juin 1966 ;
 - Crédit Populaire d'Algérie (CPA) crée le 11 mai 1967 ;
 - Banque de Développement Local (BDL) crée le 30 avril 1985 ;
 - Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) crée le 10 juillet 1964 ;
 - Banque Algérienne de Développement (BAD) crée le 2 mai 1972 ;
 - La Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) crée le 13 Mars 1982 ;
 - Caisse Nationale de Mutualité Agricole(CNMA) crée le 06 avril 1997.
- **Les banques privées :** Une personne ou un groupe de personne est propriétaire des actions. Elles peuvent avoir la forme d'une société anonyme. Les décisions sont prises par les actionnaires qui ont un titre de propriété sur la banque. Parmi ces établissements, nous citons :
 - Cité Bank na corporation Algérie, succursale de cité Bank New York ;
 - Arabe Bank Algérie Plc, une succursale de l'Arabe Bank de Amman (Jordanie) ;
 - Cetelem (Etablissement financier, filiale du groupe BNP Paribas) ;
 - Société Générale Algérie (SGA), une filiale contrôlée à 100% par la société générale Française;
 - Natexis Al Amena, une filiale du groupe Natexis France (Paris) ;
 - Trust Bank Algérie, mixage de capitaux privés internationaux et nationaux ;
 - Arabe Leasing Algérie, établissement spécialisé dans le leasing, filiale d'Arabe Bank ;

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

- Al Salam Bank Algérie (Banque à capitaux émiratis, Charia Complaint) ;
- Calyon Algérie (Filiale du groupe français Crédit Agricole),
- Maghreb Leasing (Etablissement financier à capitaux Tunisiens et investissement souverains).
- **Les banques mixtes** : Une participation publique et privée combinée. L'Etat comme les particuliers qui sont actionnaires ont le même droit de décision dans cette banque, nous citons :
 - Bank Al Baraka d'Algérie, propriété pour 50% du groupe Saoudien (Dellah al Baraka) et pour 50% de la banque publique (BADR) ;
 - Arabe Banking corporation Algérie, une filiale contrôlée à 70% par le groupe ABC de : Bahreïn, 10% par la SFI (BIRD), 10% par la société arabe d'investissement (Djeddah), et 10% par des investisseurs nationaux.

2.3.2-Selon l'extension du réseau

- **Banque à réseaux** : Ce sont des banques qui ont plusieurs agences sur le territoire ;
- **Banque sans réseaux**: Ce sont des banques uniques qui n'ont pas des agences ;
- **Banque à distance** : Ce sont des banques à accès sur internet.

2.3.3-Selon la nature d'activité

Elle peut être définie comme la spécialisation des banques :

- **Banque d'Epargne (Banques de l'immobilier)** : La fonction principale est la collecte des ressources en plus du financement de l'immobilier, elle transforme cette épargne en crédit qu'elle accorde aux agents qui ont besoin de financement.
- **Banque de Dépôt** : Les banques de dépôt sont définies comme étant des banques dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits et recevoir des dépôts de fonds à vue ou à terme. Elles sont spécialisées dans le financement opérations à court terme et à moyen terme. Elles travaillent essentiellement avec leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises, elle, reçoivent des dépôts et accordent des prêts.
- **Banque d'Investissement (d'affaires)** : Ce sont des banques qui sont spécialisées principalement dans le financement des opérations à long terme. Elles travaillent essentiellement sur les marchés, elles s'occupent aussi d'assurance et d'autres activités financières comme l'achat et la vente des titres. Elles octroient des crédits dont la

durée est égale à deux ans, elles doivent affecter des ressources stables ; fonds propres ou produit d'émission obligataire à l'exclusion des dépôts. Elles n'ont d'ailleurs le droit de recevoir des dépôts que d'une clientèle industrielle ou commerciale, et ne peuvent pas consentir des crédits qu'aux entreprises dans les quelle elles ont une participation.

- **Banque Universelles (Banques généralistes) :** Ce sont des banques qui exercent toutes les activités, c'est-à-dire qui n'ont pas de spécialité. Elles sont appelées aussi des banques généralistes. Ce sont de grands conglomérats financiers regroupant les différents types des banques, les banques de détail, des banques de financement et d'investissement et banques de gestion d'actifs.
- **Banque Islamique :** Le système bancaire islamique est basé sur des préceptes de l'islam, il est organisé autour de trois principes fondamentaux :
 - Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
 - Partage du profit ou des pertes résultant d'investissement ;
 - Promotion des investissements productifs, créateur de richesses et d'emplois.

2.4- Organisation des banques

Pour effectuer son activité d'une manière efficace et productive, toute banque doit avoir une organisation bien structurée qui répond le maximum possible aux besoins de sa clientèle. Chaque banque à sa propre organisation qui est déterminée selon certains critères qui sont spécifiques à celle –ci dont :

- L'identité de la banque ;
- La politique bancaire menée par la banque ;
- Le type d'opération qu'elle effectue ;
- Les attributions et les services différents d'une banque à une autre. Mais il ya des caractéristiques et des services communs à toutes les banques.

2.5- La relation entre la banque et l'entreprise, relation client dans la banque

Les banques sont considérées comme l'une des sources principales de financement pour les entreprises, lorsque celle-ci souffrent d'insuffisances financières et d'une indisponibilité de liquidité. L'entreprise fait appelle à sa banque pour la financer selon divers

mode de crédits : Crédit-bail, crédit d'investissement...etc. Ces derniers seront détaillés dans le deuxième chapitre.

2.5.1- La relation entre la banque et l'entreprise

Dans un entretien réalisé par le journal « banque des entreprises », le président directoire de la banque palatine Daniel KARYOTIS, confirme que la banque a mis en place des dispositifs d'accompagnement aux entreprises dès septembre 2008. L'objectif est de mettre en exergue les problèmes susceptibles de mettre en difficulté les entreprises, ce dispositif marque selon lui, un changement dans les relations banque-entreprise. La relation est très institutionnelle et elle a due évoluer vers un réel partenariat et une totale transparence »¹¹ .

Cette relation prend en considération les points suivants :

2.5.1.1- Les attentes de la banque de son entreprise

La banque est l'intervenant principal du processus de financement en raison de ses rôles essentiels, elle répond aux besoins de financement avec plusieurs attentes. Ces attentes sont citées comme suit :

- L'entrée de la relation avec la banque est matérialisée par l'ouverture d'un compte courant ;
- Une communication directe et une personnalisation des contrats entre la banque et son entreprise ;
- Des informations comptables intermédiaires ;
- Un point régulier sur l'évolution de l'entreprise ;
- Une information détaillée lors d'un changement significatif dans la stratégie de l'entreprise doit être signalée à sa banque.

2.5.1.2- Les attentes d'une entreprise de sa banque

Les entreprises ont plusieurs attentes qu'on peut citer comme suit :

- Une gestion dynamique ;
- Disponibilité et compétence ;

¹¹ LAMARQUE Eric, « Management de la banque », 3^{ème} Edition, Paris, France, 2011, p140.

- Considération ;
- Personnalisation de service ;
- Des réponses claires, rapides et fiables ;
- Des détails et des explications sur les nouveautés qui présentent un intérêt pour l'entreprise ;
- Une information régulière sur le secteur d'activité.

2.5.1.3-La réflexion de la banque en matière d'octroi de crédit aux entreprises

Durant ces dernières années, les banques cherchent à s'organiser pour optimiser leurs relations avec les entreprises à travers de leurs stratégies d'approche globales et de ventes croisées. Elles cherchent à améliorer leur processus interne pour rentabiliser leurs opérations, cette démarche a été particulièrement sensible vis-à-vis des entreprises, la banque repose sur les éléments suivants :

- **Le facteur humain** : A travers ce facteur, la notion de confiance est mise en cause. C'est un élément de toute décision de crédit et qui ne peut être apprécié qu'à travers l'existence de relation ancienne entre la banque et les petites et moyennes entreprise (PME) dans ces relation, il y a des contacts qui lui permettent de connaître la compétence et l'honnêteté de l'entreprise et il y a également les conclusions à tirer par le banquier sur les mouvements du compte bancaire du client.
- **L'étude de marché** : Les marchés bancaires sont souvent considérés comme des marchés locaux, les banques y possèdent un avantage comparatif, en terme de coût d'information sur leur client proche donc le banquier s'intéresse à travers cette étude à :
 - La place de l'entreprise dans la branche d'activité où elle exerce ;
 - La place de cette branche d'activité dans l'ensemble de l'économie ;
 - La position de l'entreprise sur le marché national et international ;
 - Le produit que l'entreprise fabrique ;
 - Les éventuels produits de substitution qui peuvent être créés ;
 - L'état de la concurrence.

- **L'étude industrielle :** Cette étude est une nécessité première pour la banque lorsqu'elle s'engage dans le financement d'un crédit d'investissement. Il est nécessaire pour la banque, lorsqu'elle finance un outil de travail, d'être assistée par un spécialiste industriel avec des aptitudes en matière de financement des crédits d'investissements et des projets.
- **L'analyse de la structure financière de l'entreprise :** La banque pour octroyer des crédits aux entreprises, fait recours à l'analyse de la structure financière de celles-ci.

2.5.2- La relation client dans la banque

«La gestion de relation client (GRC), appelée également le Customer Relationship Management (CRM), a connu un engouement certain dans toutes les grandes entreprises depuis la fin des années 1990, le secteur bancaire a montré ce même intérêt, mais beaucoup d'entreprise ont été déçues, On peut s'interroger sur les causes de cette déception »¹².

2.5.2.1- Les composants de la relation client

On distingue quatre composants dans la relation client qui sont les suivants :

- A- Les composants de relation analytique :** Ils visent à améliorer la connaissance et la compréhension du client. Ils permettent également de diffuser l'information dans l'ensemble des processus commerciaux. Cette élément fait également l'analyse et exploite les données brutes de l'entreprise pour aider à la prise de décision.
- B- Les composants de relation client opérationnel :** Cette opération est centrée sur la gestion quotidienne de la relation avec la banque, à travers l'ensemble des points de contacts, il coordonne les différents canaux d'interaction entre la banque et ses clients en synchronisant les informations pour le marketing, la vente et l'ensemble des services.
- C- Les composants de relation client collaboratif :** On trouve dans ces composants les approches les plus variées en jeu lorsqu'on est en contact avec le client ; gestion des connaissances, partage et synchronisation d'information et d'intégration.
- D- Les composants de relation client stratégique :** Est la mise en œuvre d'une culture orientée client dans l'entreprise, elle est la condition de réussite du projet de relation client, cette culture conduit à rechercher la valeur désirée par le client, à définir son besoin.

¹²LAMARQUE Eric, « Management de la banque », 3^{ème} Edition, Paris, France, 2011, p110.

2.5.2.2- Le développement du multi-canal dans la banque

L'un des apports importants du composant a été le développement du multi-canal dans le secteur bancaire, il consiste au client à proposer de nombreux moyens de contrat, aux moyens traditionnels que sont le face-à-face dans les agences et la relation à distance par téléphone ou par les automates. Le client multi-bancarisé choisira alors le modèle 100% internet pour une partie de son activité bancaire et un autre modèle plus traditionnel pour le reste de ses besoins qui le lie à la banque.

Une étude réalisée en 2004 par le journal du net auprès de 1 187 internautes, dont 95% sont utilisateurs d'un service de banque à domicile sur internet, a montré que, selon les produits, la préférence pour le canal varie. Plus l'opération est impliquant, plus le client favorise un contact en agence.

Section 03 : La décision d'investissement

Toutes les entreprises prennent les décisions à long et à moyen terme, celles de l'investissement sont certainement plus importantes. Dans cette section, nous allons expliciter les décisions dans l'entreprise et résumer les phases d'élaboration d'un projet d'investissement.

3.1- Définition de la décision d'investissement

Cette décision est une action qui engage l'avenir de l'entreprise, une mauvaise orientation peut condamner la survie de la société.

- L'investissement est un choix irréversible : Il est difficile de céder des biens souvent spécifiques, en cas de surcapacité de production ;
- L'investissement nécessite des fonds substantiels : Si les flux monétaires sont inférieurs aux flux anticipés, des problèmes de trésorerie apparaîtront car il faut de toute façon supporter les charges fixes.

3.2- La décision d'investissement dans l'entreprise

La décision d'investissement dans l'entreprise est faite à partir de l'analyse sur la base d'une étude comparative entre la valeur des revenus futurs attendus par rapport à la valeur des revenus investis dans l'acquisition des moyens générateurs des revenus futurs.

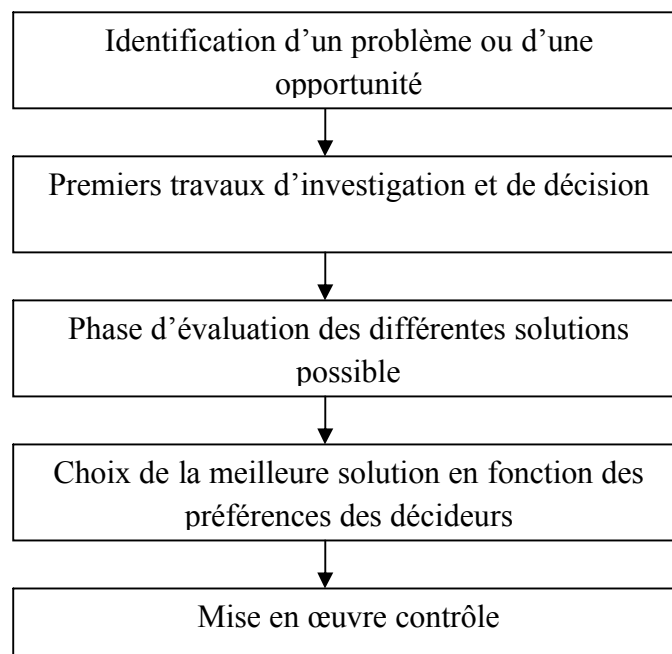
3.3- Les phases d'élaborations d'un projet d'investissement

Les phases d'élaboration d'un projet sont une démarche générale pour tous les processus qui vont du lancement jusqu'à la mise en place. Donc la démarche générale de projet d'investissement peut être décomposée en cinq (05) phases, qui sont présentées dans le schéma n°1 de la page suivante.

3.3.1- La phase de conception du projet

Cette phase laisse une large place à l'imagination et à l'innovation. Elle passe cependant par interrogation sur les produits de l'entreprise, sur ses clients, sur les opportunités et les menaces de l'environnement. En ce sens, elle s'appuie sur une réflexion globale de l'entreprise : ses finalité, son environnement, ses points faibles et ses points forts qui conduits à une prise de conscience afin de proposer des solutions qui prendront la forme de préconisation stratégique. Le schéma N°02 d'une démarche de l'analyse stratégique (Donné dans la page suivante) résume la phase de conception du projet d'investissement.

Schéma N° 01 : Processus rationnel de choix d'investissement



Source : KOEHL Jacky, « Les choix d'investissement », Edition Dunod, Paris, France, 2003.

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

Dans la première étape de cette phase, il convient de procéder à un diagnostic externe. Il s'agit de procéder à une analyse approfondie de l'environnement pertinent à l'entreprise afin de proposer des réponses à trois questions :

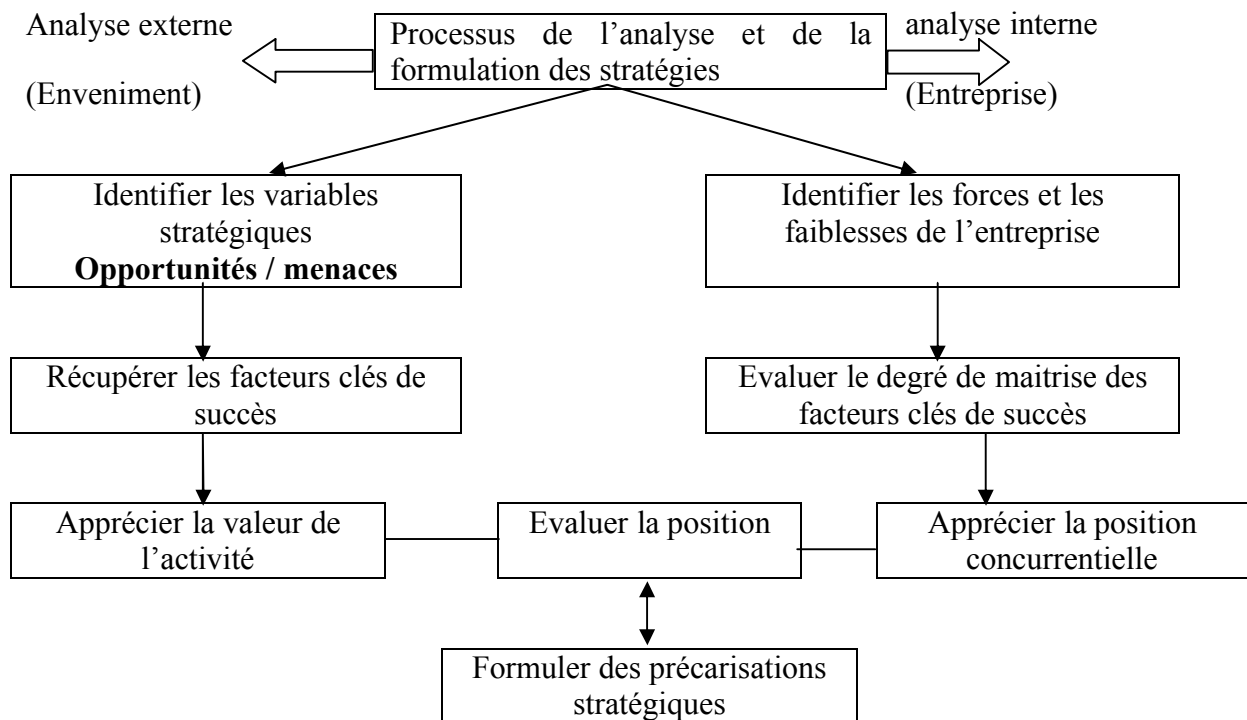
- Quelles sont les variables stratégiques importantes ?
- Quels sont les facteurs clés de succès requis ?
- Quelle est la valeur de l'activité ?

Dans une deuxième étape, il convient de procéder à un diagnostic interne qui se structure autour de deux approches ; une approche globale articulée autour de l'identification de la chaîne de valeur de l'entreprise et une approche fonctionnelle. Il s'agit principalement d'envisager les réponses à trois questions

- Quelles sont les forces et les faiblesses de l'entreprise ?
- Quel est le degré de maîtrise des facteurs clés de succès ?
- Quelle est la position concurrentielle de l'entreprise ?

La troisième étape doit conduire à l'identification des principaux axes de développement de l'entreprise. En prenant en compte les objectifs et les orientations majeures des dirigeants de l'entreprise selon la définition classique de la stratégie.

Schéma N° 02 : Démarche de l'analyse stratégique.



Source : KOEHL Jacky, « Les choix d'investissement », Edition Dunod, Paris, France, 2003.

3.3.2- La phase d'étude

La phase d'étude concerne toutes les fonctions de l'entreprise. En particulier, elle s'appuiera sur une étude commerciale permettant d'apprécier le chiffre d'affaire potentiellement réalisable.

3.3.3- La phase d'évaluation

Pour pouvoir établir un classement entre des projets concurrents ou pour faciliter la prise de décision, ils sont évalués à partir d'un critère synthétique permettant d'en apprécier la rentabilité. Cette phase concerne en premier lieu le financement de l'entreprise ; elle passe par une estimation des différents paramètres du projet d'investissement (Le montant global de l'entreprise, sa durée de vie...etc.).

3.3.4- La phase de décision

Il est important de dissocier la phase de décision de la phase précédente, cette distinction indique clairement que la décision n'est pas mécanique mais relève d'une logique stratégique. Il est en effet important de prendre en compte des éléments non financiers pour décider d'un investissement. Au cours de cette phase de prise de décision, il est important de

retenir que l'évaluation proposée par le financier repose sur des hypothèses. Il est sans doute moins important de rechercher une erreur de calcul que d'identifier les principales hypothèses pour envisager des alternatives.

3.3.5- La phase de contrôle

Cette phase permet de s'assurer de l'exécution du projet d'investissement et d'entreprendre les actions correctives qui pourraient s'imposer. Au cours de cette phase, on s'attachera à confronter les prévisions et les réalisations dans les perspectives d'améliorer les techniques de prévision et la démarche de décision d'investissement.

3.4- Les critères d'évaluation financière

A partir de l'évaluation des caractéristiques financières, la décision d'investissement se présente soit sous forme d'une comparaison entre les flux engagés, dépenses d'investissement,...etc., soit sous la forme de recherche de la durée qui permet l'égalisation entre les deux flux. On distingue deux critères d'évaluation qui sont : les critères traditionnels et les méthodes d'actualisation.

3.4.1- Les critères traditionnels

3.4.1.1- Le taux moyen de rentabilité (TMR)

Cette mesure consiste à comparer directement les flux moyens dégagés par l'investissement au montant moyen de l'investissement.

3.4.1.2- Le délai de récupération (Pay-Back)

Ce critère représente le nombre de périodes nécessaires pour que les flux dégagés par le projet compensent le montant des dépenses d'investissement ; ou encore pour que les flux de liquidité net cumulés deviennent positive.

3.4.2- Les méthodes fondées sur d'actualisation

Elles ont été développées par les économistes, depuis longtemps, et leurs applications dans l'entreprise est de plus en plus fréquente. Leur intérêt vient de la prise en considération du temps qui est l'un des paramètres principaux de la décision d'investissement.

3.4.2.1- Le délai de récupération (DR)

Il permet de prendre en compte l'échelonnement dans le temps des flux de liquidité en additionnant les cash-flows net actualisés successifs jusqu'à ce que leur total soit égal à la somme investie. Ce critère ignore également les flux de liquidités intervenant après le délai de récupération.

3.4.2.1- La valeur actuelle nette (VAN)

Cette méthode d'évaluation de la rentabilité consiste à comparer la dépense initiale (I_0) à la valeur actuelle des cash-flows nets attendus (CF_1 à CF_n) sur la durée de vie de l'investissement.

3.4.2.2- L'indice de rentabilité (IR)

Ce critère évalue en rapportant la valeur actuelle des flux de liquidité liés au projet au montant de l'investissement. Si le projet est caractérisé par un indice de profitabilité supérieur à l'unité, on dit qu'il est rentable. Il s'agit donc à la fois d'un indice permettant de sélectionner et de classer les projets.

3.4.2.3- Le taux de rentabilité interne (TRI)

Cette méthode a les mêmes fondements que ceux de la valeur actuelle nette. Elle consiste à rechercher pour quel taux d'actualisation on obtient l'égalité entre l'investissement I_0 et la valeur actuelle des cash-flows nettes attendus.

Le but de ce premier chapitre était de préciser la relation banque entreprise qui est exprimée par le besoin de l'entreprise à se refinancer auprès des banques. Les investissements sont très importants pour l'entreprise et pour poursuivre son activité et assurer sa croissance. La banque doit répondre et adapter ses crédits aux différents besoins de l'entreprise, cette activité constitue l'essentiel de sa marge bancaire. Le renforcement de cette relation passe par le développement des techniques bancaires en matière de diversification des produits bancaires pour répondre aux exigences des entreprises.

Enfin, nous avons traité de la décision d'investissement c'est-à-dire le banquier doit prendre une décision finale à partir d'une étude approfondie du marché et touchant même à l'environnement de l'entreprise et de la banque elle-même.

Chapitre II :
Financement
des
investissements

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé les notions de bases sur les investissements, les entreprises et les banques. Dans ce chapitre, nous traiterons des sources de financements théoriquement possibles pour satisfaire les besoins des entreprises. Ces financements, dans la majorité des cas, visent la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de la banque, d'où la nécessité absolue d'observer certaines règles dans l'octroi d'un crédit qui peut nuire aussi au banquier. Avant que la banque accorde un crédit pour un projet d'investissement, il est nécessaire de faire une étude économique et financière à ce projet c'est-à-dire analyser le passé et le futur de l'entreprise. Chaque demande de crédit d'investissement nécessite des documents à fournir que la banque exige pour faire bénéficier l'entreprise ce type de crédit.

Cependant, le financement d'un projet d'investissement peut avoir plusieurs sources. Ces dernières sont des facteurs très importants lors du processus décisionnel et aussi elles doivent être bien définies par rapport à leur type de rémunération, par leurs durées ou par leurs origines (L'origine des fonds propres c'est-à-dire les capitaux d'origines interne et d'origines externe).

Enfin, quand la banque financera ce projet d'investissement, elle est exposée aux risques, c'est pour cela qu'elle exige des garanties. Nous allons diviser notre chapitre en trois (03) sections, qui sont les suivantes :

- La première section : Les sources de financement ;
- La deuxième section : Etude d'un projet d'investissement ;
- Enfin, la troisième section : Les risques liés aux crédits d'investissements et ces garanties.

Section 01 : Les sources de financement

Le but de cette section est de présenter les différentes sources et modalités de financement d'un projet d'investissement c'est-à-dire comment l'entreprise doit-elle financer ses projets par des sources d'une durée correspondant à celle de leur vie pour satisfaire ses besoins de financements quel que soit la nature du projet (corporels, incorporels ou financiers). Dans notre travail, nous nous sommes basé sur le crédit d'investissement puisque il s'inscrit pleinement dans notre thématique : le financement des investissements et avant de préciser ces sources de financements nous allons donner une vision générale sur les crédits d'investissement.

1-1- Le crédit d'investissement

1-1-1- Définition d'un crédit

Le mot crédit vient du mot LATIN « crédo » qui signifie accorder à quelqu'un la jouissance d'un bien ou mettre à sa disposition une somme d'argent contre une promesse de paiement ou de remboursement, le crédit réellement, c'est la location d'un pouvoir d'achat. Le crédit est défini aux termes de l'article 112 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, comme étant : Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. « Les crédits sont les ressources prêtées par une banque à un agent économique qui s'engage à payer des intérêts et à rembourser le capital de prêt »¹³.

1.1.2- Les typologies de crédit d'investissement

1.1.2.1- Les crédits d'investissements classiques

Ces crédits sont des concours directs c'est à dire utilisables par le débit d'un compte, leurs durée de remboursement est au minimum de deux (02) ans. Ils peuvent être accordés à long ou à moyen terme (CMLT). Parmi ces types de crédit d'investissement on trouve essentiellement les crédits suivants :

- **Les crédits à moyen terme (CMT) :** Le crédit à moyen terme est un crédit d'investissement destiné à financer les acquisitions de matériels et installations légères tels que : les véhicules, les machines, et autres équipements dont la durée d'amortissement entre deux (02) ans et sept (07) ans. Par définition, En effet, la durée de financement ne doit en aucune manière être supérieure à la durée d'amortissement du bien à financer. Un financement par CMT ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement ; Il va de soi qu'une entreprise voulant s'équiper fasse un effort d'autofinancement. Celui-ci couvre, au maximum, 70% du montant global de l'investissement. Le crédit est essentiellement accordé pour l'acquisition d'un équipement amortissable, Pour accorder ce type de crédit le banquier doit s'assurer que la durée de vie de l'équipement ou de l'outil de production est supérieure à la durée du crédit. En Algérie, cette forme est accordée par les banques

¹³CAPUL Jean-Yves, « L'économie et les sciences sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2004, p77.

commerciales, elles le font sur des ressources constituées en grande partie de dépôts à vue.

- **Disposition pratique et modalité de réalisation :** Le financement par un crédit à moyen terme (Un crédit d'investissement en général), ne doit pas couvrir le projet en totalité. En effet, une perspective d'investissement impliquera logiquement un effort d'autofinancement de la part de l'entreprise. On distingue trois (03) types de crédit à moyen terme, qui sont les suivants :
- **Crédit à moyen terme réescomptable :** Est un crédit qui peut faire l'objet d'un réescompte auprès de la banque centrale ;
 - **Crédit à moyen terme mobilisable :** Est un crédit à moyen terme qui ne remplit pas les conditions d'admission au réescompte de la banque centrale et ne bénéficie pas de ce fait, du refinancement ;
 - **Crédit à l'emploi des jeunes :** Ce crédit bénéficie aux jeunes entreprises inscrites à l'ANSEJ.
- **Les crédits à long terme (CLT) :** D'une durée de sept à quinze (15) ans avec un différé allant de deux à quatre ans, les CLT financent les immobilisations lourdes dont la durée d'amortissement fiscal est supérieure à sept ans (Sont généralement les constructions). En réalité, les établissements de crédit disposent de ressources à court terme. Les concours à long terme sont donc accordés par les banques sur la base de ressources, souvent, à court terme. Les banques en affectant, ainsi, des ressources à court terme à des emplois long terme, partent de l'hypothèse qu'ils auraient, toujours, de nouveaux dépôts qui couvriraient les fonds immobilisés. De ce fait, elles encourent un risque d'immobilisation. C'est pour cette raison qu'en Algérie la rareté des ressources à long terme auprès des banques fait que les crédits à long termes sont peu pratiqués par celles-ci. En effet, les banques, ne jouent que le rôle d'intermédiaire entre les clients et les organismes financiers spécialisés dans ce créneau, en Algérie ce type de crédit est la spécialité de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP-Banque) et la Banque Algérienne développée (BAD). La première spécialisée dans le drainage de l'épargne publique et la seconde disposant de ressources à long terme (Emprunts obligataires). Toutefois, il est à préciser que la BAD a créé récemment un produit destiné à financer l'acquisition d'un investissement, ces types de crédit sont très risqués à cause de leur durée et leur montant, c'est pour cela que les banques essaient d'augmenter leurs ressources à long terme par l'encouragement des épargnes et les placements.

➤ **Le crédit-bail ou leasing** : Le mot crédit-bail est en anglais « Leasing » et en arabe « IDJAR ». Ces termes représentent des appellations différentes pour une même réalité économique : Mettre à la disposition des investisseurs des biens moyennant le versement des loyers pour une durée irrévocable. Le crédit-bail est souvent présenté d'une façon un peu réductrice comme la traduction française de leasing, on peut définir le crédit-bail comme « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité racheter le bien loué pour une valeur résiduelle faible en fin du contrat »¹⁴ ; Le crédit a des avantages et des inconvénients, on citera :

➤ **Les avantages**

- Le bailleur étant propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation éventuelle de la vente, il est moins vulnérable qu'un créancier gagiste ;
- Le locataire (tout comme le bailleur) ne peut mettre fin au contrat durant la période de location. Le banquier sera donc assuré de toucher sa rémunération (sauf défaillance du locataire) ;
- L'entreprise trouve dans cette opération un financement intégral du bien ; d'ailleurs aucun apport initial n'est exigé.

➤ **Les Inconvénients**

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie ;
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détruits ou détériorés ;
- Toujours dans le cas de défaillance du débiteur, le bailleur risque de voir le bien financé tomber en désuétude à cause d'une évolution technologique rapide. Ce cas est particulièrement fréquent dans le cas de biens informatiques.
- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé, ce qui le rend difficile d'accès aux petites entreprises.

Le crédit bail adossé appelé aussi le crédit-bail fournisseur qui est l'opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de leasing qui laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit bail.

¹⁴ LUE Bernet, « Principe de technique bancaire », Paris, France, 2007, p257.

1.1.2.2- Les crédits d'investissements spécifiques

Les crédits spéciaux sont des crédits d'investissement qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales, parmi ces crédits, nous citons :

- **Crédit à l'emploi de jeunes :** Les crédits à l'emploi de jeunes sont des concours à moyen terme qui entrent dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementé par le décret présidentiel N° 96/234 du 02 juillet 1996 et les décrets exécutifs N° 96/296 et N° 96/297 du 08 septembre 1996. Ces concours ont pour objet le financement de création d'entreprise par les jeunes investisseurs. Ce crédit fait bénéficier les jeunes entreprises inscrites à l'ANSEJ, d'une structure de financement préférentielle sensée leur donner les moyens financiers les plus favorables pour réussir leur projets. La durée de ce crédit varie entre trois (03) ans et cinq (05) ans avec un différé de paiement allant de six (06) mois à vingt-quatre (24) mois.
- **Les crédits aux anciens moudjahidines et enfants de chouhadas :** Les projets d'investissements présentés par les moudjahidines et enfants de chouhadas, sont financés par la banque, ils bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt bancaire de 50%. Ainsi, le bénéficiaire du crédit supportera 50% de taux d'intérêt bancaire et le trésor public prendra en charge les 50% restants, les projets éligibles à cette bonification concernant la création ou l'extension des entreprises à caractère commerciale, industrielle, agricole et service.
- **Le crédit chômeurs :** Est un crédit à court terme qui entre dans le cadre du dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans, adopté et réglementé par le décret présidentiel N°03/514 du 30 décembre 2003, certains des projets d'intérêt économique présentant une fiabilité et une rentabilité peuvent assurer le remboursement des concours pourront faire l'objet d'un financement bancaire. La durée de crédit est entre trois (03) à cinq (05) ans avec un différé allant de six (06) mois à une année lorsque l'activité le nécessite. Le concours accordé par la banque varie entre deux (02) millions et cinq (05) millions de dinars pour un financement à hauteur de 70% maximum du coût global du projet présenté.

1.1.3- Les caractéristiques d'un crédit d'investissement :

Le crédit d'investissement est la base de la création des banques et leurs développements, nous pouvons affirmer que l'art du banquier consiste à faire confiance et inspirer la confiance de ses clients et déposants, il étudie les risques. Les crédits se caractérisent par la confiance, la durée, le risque et la rémunération qui sont définis comme suite :

1.1.3.1- La durée

Elle représente un décalage plus ou moins important entre la fourniture du crédit et son remboursement. Le critère « temps » permet de distinguer entre crédit à court terme, moyen et à long terme pour une durée généralement entre deux (02) ans et vingt (20) ans, pour un volume de crédit d'investissement inférieur ou égal à 70% du montant de l'investissement.

1.1.3.2- La confiance

En matière de confiance, aussi bien qu'il soit possible à travers de la situation passée d'une entreprise de porter un premier jugement sur sa valeur intrinsèque et sur celle de ses dirigeants, c'est seulement avec le temps que le banquier sera véritablement fixé sur la solidité de l'affaire ainsi que sur la compétence et la moralité de ceux qui la dirigent. C'est un élément qui détermine toutes les manifestations de crédit qui naissent à l'occasion des nombreux actes de la vie courante. Elle est nécessaire au long développement, elle est liée étroitement à la notion de risque.

1.1.3.3- Le risque

L'expérience a maintes fois démontré qu'il n'y a pas de crédit totalement exempt de risques, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est pratiquement inséparable du crédit, le banquier doit donc toujours craindre que son portefeuille ne soit pas mobilisable auprès d'institut d'émission ou que son débiteur ne puisse faire face à ses obligations dans les délais prévus. Les deux principaux risques sont:

- **Le risque d'immobilisation** : Il est propre à la banque parce qu'elle est liée à la qualité de gestion des opérations de la clientèle, de la trésorerie, des ressources et des emplois de la banque.

- **Le risque de non remboursement :** Ce risque des crédits trouve quant à lui ses origines principalement dans le risque de l'entreprise, qui est l'émanation des différents risques.

1.1.3.4- Le caractère onéreux du crédit d'investissement

1.1.3.5- Le taux d'intérêt

Certains prêts permettent de choisir entre différentes formes de taux d'intérêt, il existe deux (02) formes de taux :

- **Le taux fixe :** Le taux d'intérêt est déterminé à la signature sur le contrat. Ce dernier reste inchangé pendant la durée.
- **Le taux variable :** Il varie proportionnellement à un indice ou un taux de référence.

1-2- Le financement par les fonds propres et les quasis de fonds propres

1-2-1- Le financement par les fonds propres

Les fonds propres sont dans les postes passif du bilan de l'entreprise, ils sont constitués par les composants des capitaux propres de l'entreprise (Capital social, réserves, bénéfice de l'exercice et les provisions réglementées). Ces fonds propres augmentent chaque année avec des bénéfices de l'exercice et diminuent avec la distribution des dividendes que l'entreprise distribue. Le financement par cette source est composé de trois éléments essentiels qui sont : La capacité d'autofinancement, la cession d'élément d'actif et l'augmentation du capital.

1-2-1-1- La capacité d'autofinancement (CAF)

- **Définition :** La capacité d'autofinancement représente l'ensemble des ressources engendrées par l'entreprise durant la période d'exercice, elle ne consiste pas au montant de liquidité pendant l'exercice. C'est-à-dire la CAF correspond au résultat d'exercice majoré des amortissements et des provisions de l'exercice (parties des charges et parties des produits).
- **Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) :** La CAF peut être calculée à partir de deux(02) méthodes, qui sont :

- La première méthode est dégagée à partir de résultat net d'exercice et la formule de calcul est :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Charges non décaissables}^* - \text{Produits non encaissable}^*$$

***Charges non décaissables** : Dotation aux amortissements, valeur comptable des éléments d'actif cédée (VCEAC).

***Produits non encaissable** : Repris sur les charges, produit de cession des éléments d'actif, quote-part des subventions.

- La deuxième méthode est déterminée à partir de l'excédent brut d'exploitation EBE, est sa formule de calcul est :

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{Autre produits encaissables}^* - \text{Autre charge décaissable}^*$$

* **Les produits encaissables** : Produits financiers, produit d'exploitation, produits exceptionnels, transfert des charges.

* **Les charges décaissable** : Charges financières, charges d'exploitations, charges exceptionnelles, participation des salaires, impôt sur le bénéfice.

Donc, la CAF est un potentiel d'autofinancement qui correspond aux ressources de sécurité de l'entreprise conservées pour assurer son financement interne. L'autofinancement représente la partie du capital investi dans l'entreprise. La méthode de calcul de l'autofinancement est :

$$\text{L'autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

➤ **Les avantages de la CAF** : Parmi ces avantages, on trouve :

- La reconstitution, la modernisation, voire même l'accroissement des capacités de production ;
- La substitution progressive des capitaux propres à l'endettement externe onéreux ;
- L'atténuation des frais financiers en même temps que le renforcement de l'autonomie financière ;
- Assurer l'indépendance financière de l'entreprise ;
- Accroît la capacité de remboursement ;
- La CAF peut nuire à la rentabilité et entraîne l'entreprise.

- **Les inconvénients de la CAF :** Parmi ces inconvénients, on trouve :
- Des évaluations importantes et quasi-permanentes des prix ;
 - Eventuellement des insuffisances des capitaux secrétés sur une longue période ;
 - Implicitement l'impossibilité des renouvellements envisagés.

1.2.1.2- Cession d'élément d'actif

Sont des éléments hors exploitation c'est-à-dire ne sont pas inclus dans l'autofinancement, ils résultent des éléments suivants :

- Renouvellement du parc des immobilisations : Vente des matériels remplacés ;
- L'entreprise va chercher à trouver des nouveaux capitaux à partir des ventes d'actifs qui ne sont pas nécessaire à son activité ;
- Recentrage des activités : Les entreprises vont céder les usines, des filiales et revenir au métier de base.

Ces deux (02) éléments de financement sont considérés comme des sources de financement interne de l'entreprise. Donc une fois que cette dernière confronte une insuffisance et manifeste un besoin de financement, elle doit faire un appel aux autres sources.

1.2.1.3- Augmentation de capital

L'entreprise fait ce genre de financement quand il y a une insuffisance dans le financement interne, l'augmentation du capital a pour objet d'accroître le volume du capital social mais pas forcément le volume des capitaux propres. Cette augmentation est caractérisée par la création de titres de propriété en tout point comparable.

- **Méthode d'augmentation de capital :** Il existe sept (07) méthodes d'augmentation du capital qui sont¹⁵ :
- Les augmentations de capital en numéraire ;
 - Les augmentations de capital par incorporation de réserves ;
 - Les augmentations de capital par apport en nature ;
 - Les augmentations de capital par paiement de dividende en actions ;
 - Les augmentations de capital par conversion d'obligations en action ;

¹⁵ TEULIE Jacques, TOPSACALIAN Patrick, « finance », 4^{ème} Edition, Paris, France, 2005, p284.

- L'émission d'action à bons de souscription d'action (ABSA) ;
- Les augmentations de capital par utilisation des bons de souscription autonomes.

➤ **Les conséquences d'augmentation de capital :** L'augmentation de capital a pour conséquences :

- C'est une source de financement à laquelle l'entreprise ne peut faire appel qu'à des intervalles de temps ;
- Elle est risquée pour les entreprises qui disposent d'un nombre d'associés généralement pour les PME et les PMI.

1.2.2- Le financement par le quasi de fonds propres

Les quasis de fonds propres sont considérés comme l'une des sources de financement dont l'objectif est de créer des capitaux permanents sans créer de nouveau droit de vote, c'est-à-dire en évitant l'actionnariat de contrôle soit d'immobiliser de nouveaux capitaux, donc ce type est situé entre les fonds propres et les dettes financières. Et on trouve les types suivants :

1.2.2.1- Les comptes courants d'associés ou les avances des associés

« Ce sont essentiellement la multiplication des clauses d'immobilisation des fonds déposés en compte et l'ambiguïté de la situation de l'apporteur en compte (Prêteur et à la fois associé), c'est-à-dire les principaux actionnaires acceptent de prêter à la société dont ils sont membres des sommes assez conséquentes »¹⁶.

1.2.2.2- Les titres et les prêts participatifs

« Ce sont des titres de créances dont l'émission est réservée aux sociétés du secteur public et aux sociétés coopératives. Deux (02) caractéristiques essentielles sont à souligner dans ces titres et prêts »¹⁷, qui sont :

- Leur rémunération assurée pas uniquement par un taux fixe, mais avec elle assurée aussi par un autre taux variable.
- Ces titres et prêts ne sont pas remboursables sauf en cas de liquidation de la société, ces remboursements ne sont effectués qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers (Y compris les prêts participatifs).

¹⁶ GARDES Nathalie, « Finance d'entreprise », Edition Dunod, Paris, France, 2006, p10.

¹⁷ BOURREAU Jean, DELAHAY Jaquelin « Gestion financière », 12^{ème} Edition, Paris, France, 2003, p367.

1.2.2.3- Les titres subordonnés

La subordination d'un emprunt consiste à émettre son remboursement et / ou le règlement de sa rémunération au désintéressent préalable de tous les autres créancier qui devraient être remboursés ou au versement préalable de dividendes aux actionnaires, il existe deux (02) catégories de ces titres¹⁸ :

- Les titres subordonnés à durée déterminée TSDD : Qui sont remboursables ;
- Les titres subordonnés à durée indéterminée TSDI : Aucun remboursement prévu.

1.2.2.4- Les primes et subvention

Elles sont assimilables à des fonds propres dans la mesure où elles restent définitivement acquises à l'entreprise.

1.3- Le financement d'un projet d'investissement par l'endettement

Comme nous l'avons signalé dans le premier chapitre l'entreprise doit financer son projet d'investissement avec un type de financement qu'on appelle les emprunts. Ce type de financement consiste à un complément lorsque les fonds propres de l'entreprise sont faibles, c'est pour cela que cette dernière fait appel à l'emprunt pour financer son projet et elle peut avoir les types suivants :

1.3.1- Les emprunts ordinaires (Indivis)

Il s'agit d'un recours à la banque pour financer les projets d'investissement de l'entreprise, si la dette est à long et à moyen terme, ces emprunts sont définis par :

- Un caractère indivisible à l'inverse de l'emprunt obligataire ;
- Une échéance de remboursement ;
- Les modalités de remboursement sont : remboursements par amortissement constant, remboursement par annuités constantes et remboursement in-fine.

¹⁸ CONOSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financier de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p435.

1.3.2- Les emprunts obligataires

« C'est une opération financière importante avec une forme particulière d'emprunt à long terme par l'émission dans le public ; des titres négociables représentent les dettes d'entreprise émettrice, ces titres sont placés sur le marché financier par les billets des banques »¹⁹, ce type d'emprunt est caractérisé par les éléments suivants :

- La valeur nominal : Valeur pour calculs l'intérêt ;
- Le prix ;
- Le taux d'intérêt ;
- La valeur de remboursement.

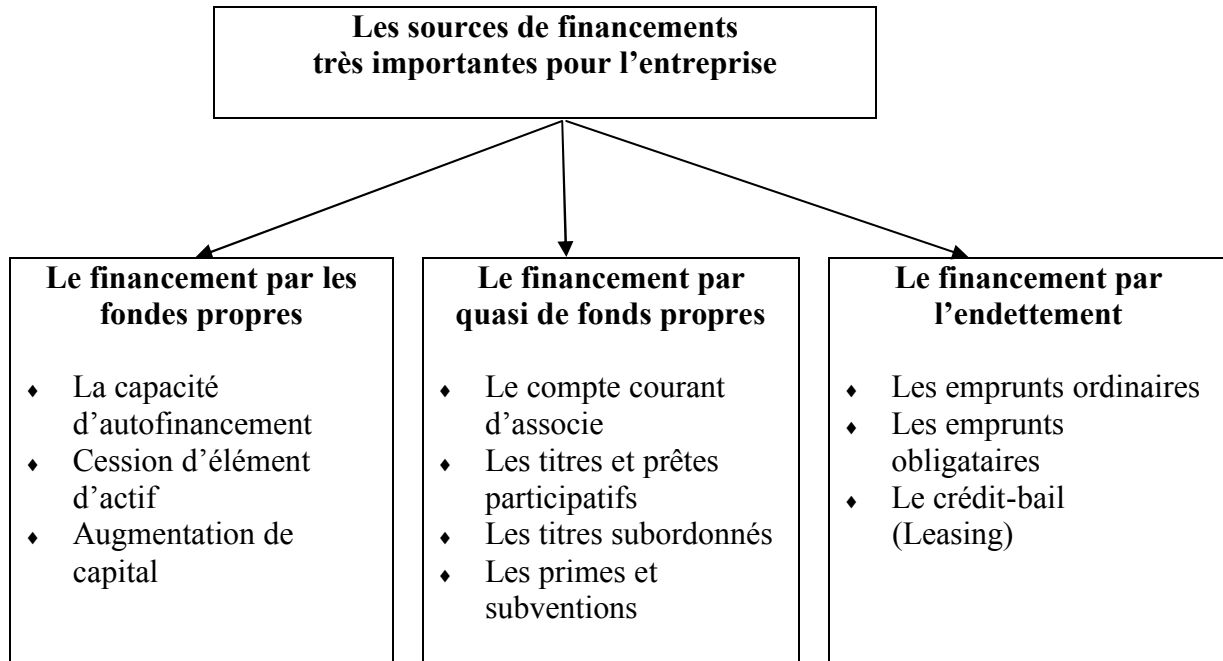
1.3.3- Le financement par le crédit-bail

Nous avons vu déjà ce type de crédit dans le premier élément qui est le crédit d'investissement, nous allons faire un petit rappel sur ce type de financement car il est utilisé généralement par les PME/PMI pour le financement de ces différentes activités, généralement le financement des matériaux mobiles.

Les opérations de ce type sont des contrats de location sur un bien mobile ou immobile, il signifie la relation entre la banque et l'entreprise, le crédit-bail est aussi un système de financement qui consiste à recourir à une banque qui finance l'investissement à la place de l'entreprise et qui émet un contrat de location avec option d'achat avec une durée déterminée à l'avance. On peut résumer ces sources de financement dans le schéma suivant :

¹⁹ CONOSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financier de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p440

Schéma N° 03 : Les sources de financement.



Source : Etabli par nous-même à partir les sources de financement qu'on a cité en haut.

Section 02 : Le projet d'investissement dans son aspect pratique

En pratique, le banquier avant d'accorder un crédit de financement d'un projet d'investissement étudie de manière systématique sa rentabilité. Généralement, la banque réalise deux (02) études essentielles qui sont : l'étude économique et l'étude financière pour le projet qu'il doit financer. Ces études sont différentes d'une banque à une autre (banque publique ou privée) et c'est à partir de ces études que le banquier dégage la rentabilité et la capacité de l'entreprise (à partir des différents ratios d'analyse quelque soit les ratios de structure, de liquidité, de rentabilité). Nous allons détailler ces études dans cette section jusqu'à l'étape de décision qui précise si l'entreprise est capable de payer le crédit sollicité suivant le taux d'intérêt et la durée prévus.

2.1- L'étude économique d'un projet

Cette étude concerne généralement les éléments suivants :

- La présentation générale du projet ;
- L'étude économique du projet ;
- L'étude technique du projet.

2.1.1- La présentation du projet

Cette étude concerne les éléments essentiels du projet, qui sont :

- La présentation de l'entreprise à savoir : forme juridique, capital social ;
- Présentation des associés ;
- Le mode de financement envisagé.

2.1.2- L'étude techno-économique du projet

Cette étude concerne l'environnement du marché (Etude de la demande et de l'offre).

2.1.3- L'étude technique du projet

Elle se base sur les études détaillées comme suit :

- Le processus technologique ;
- La capacité du projet ;
- Le coût de l'investissement ;
- Le plan de financement.

2.2- L'étude financière du projet

L'étude financière du projet est une étude permettant d'apprécier la situation et la structure financière passée et actuelle de l'entreprise. En effet, l'objet de cette étude est de retracer les conditions de l'équilibre financier de l'entreprise et de mesurer la rentabilité des capitaux engagés et porter un jugement sur la structure économique et financière de l'entreprise et son évolution. Le banquier pour cette étude utilisera certain document comptable pour faire son analyse.

2.2.1- L'étude bilancielle

Le banquier doit analyser le bilan de l'entreprise pour financer le projet, cette étude commence par :

- **Le passage du bilan comptable au bilan financier :** L'étude de la structure financière de l'entreprise consiste à comparer le passif et l'utilisation de l'actif. Cette comparaison permet de déterminer les rapports qui existent entre le degré d'exigibilité des capitaux, le bilan financier est obtenu après avoir fait tous les retraitements et les reclassements. Ces reclassements concernent les éléments suivants :
 - Les reclassements des actifs : Sont des éléments ayant fait l'objet d'une expertise et ces reclassements sont : élimination des postes de bilan, réintégration des éléments hors bilan.
 - Les reclassements des passifs : Cette série indique l'origine des capitaux quelque soit les capitaux empruntés ou étrangers qui sont divisés en deux (02) groupes (Dettes à long et à moyen terme, dettes à court terme). Pour ces reclassements du passif deux problèmes majeurs peuvent se poser (Les provisions pour perte et charges, le résultat).
- **L'analyse du bilan financier :** Dans cette analyse, on trouve les principaux postes du bilan et les valeurs structurelles.
- **Les composants de l'actif :** A cause de ces actifs de bilan l'entreprise doit connaître le détail de ce que possède cette dernière. Parmi ces postes on trouve deux (02) postes : Les actifs plus d'un an et les actifs moins d'un an.

A- Les actifs plus d'un an : Les valeurs immobilisées.

B- Les actifs moins d'un an : Sont classées comme suit:

- **Les valeurs d'exploitations (VE) :** Cette rubrique comprend les stocks de marchandise, de fournitures ou de produits finis, tout en retranchant la valeur du stock outil.
 - **Les valeurs réalisables (VR) :** Cette rubrique comprend les créances détenus sur la clientèle ; les avances aux fournisseurs.
 - **Les valeurs disponibles (VD) :** Comprend les éléments qui ont un degré de liquidité élevé, notamment les liquidités en banque ou à la caisse, ainsi que les titres cotés en bourse.
- **Les composants du passif :** L'entreprise contracte les dettes envers des tiers dont le détail s'inscrit au passif du bilan financier, dans ce poste on trouve les rubriques ci-dessous :

A- Les fonds propres : Cette rubrique regroupe le capital social, les réserves, les rapports à nouveau, les écarts de réévaluations, le résultat de l'exercice, les provisions pour perte et charge.

B- Les dettes à long et à moyen terme : Il s'agit de capitaux d'emprunt dont l'échéance de remboursement dépasse un an, auxquelles il faut ajouter les dettes de bas du bilan qui ont un caractère de long terme.

C- Les dettes à court terme : Il s'agit des dettes dont l'échéance de remboursement moins d'un an, elles comprennent essentiellement : les dettes de stocks, les effets à payer, les avances reçus, les dettes sociales et fiscales.

Le banquier, une fois l'étude du bilan financier terminée, procède à l'analyse de l'équilibre de ce bilan ; à savoir ses valeurs structurelles (le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie). Cet équilibre est détaillé comme suit :

- **Le fonds de roulement (FR) :** C'est la partie des ressources durables qui concourt au financement de l'actif circulant, il permet donc d'apprécier si l'entreprise a su faire face à ces choix stratégiques en matière d'investissement, de politique de dividende, d'endettement...etc. et conserver une partie pour financer son cycle d'exploitation. Il se calcule à partir des éléments du bilan fonctionnel de la manière suivante :

Par le haut du bilan : **FR = Capitaux Permanents – Actif Immobilisé**

Par le bas du bilan : **FR = Actif Circulant – Dettes à Court Terme**

- **Le besoin de fonds de roulement (BFR) :** Le fonds de roulement sert à financer les besoins de financement nés de l'activité de l'entreprise, besoin que l'on peut présenter à l'aide du schéma ci-après représentatif du cycle d'exploitation de l'entreprise. « Le besoin de fonds de roulement représente le financement généré par le cycle d'exploitation du fait des décalages dans le temps entre les flux et les flux financiers correspondants »²⁰. Sa formule est la suivante :

$$\mathbf{BFR = (VE + VR) - (DCT - DF)}$$

²⁰ RAMAGE Pierre, « Analyse et diagnostic financier », Edition organisation, Paris, France, 2001, P.71.

- **La trésorerie nette(TN) :** La trésorerie est le solde résiduel des ressources et emplois structurels (Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement). Elle ne fait que refléter l'ampleur et la variation de ces facteurs exogènes, le solde de trésorerie est en effet entièrement déterminé de l'extérieur. La trésorerie nette est l'ajustement entre le fonds de roulement net global et le besoin en fonds de roulement. Il existe deux (02) formules de calcul de la trésorerie nette, qui sont :

TN = Trésorerie Actif – Trésorerie Passif Ou TN = FR – BFR

2.2.2-L'étude et l'analyse du tableau de compte de résultat (TCR)

Le TCR élaboré à partir des comptes relevant de la classe six (06) et sept (07), c'est-à-dire entre les produits et les charges. Il faut ressortir la différence entre les deux classes : Le bénéfice et le déficit de l'exercice. Si le bilan nous donne la situation financière de l'entreprise, le TCR nous renseigne sur son activité et nous indique comment le résultat est obtenu. Le TCR est organisé pour dégager les marges et les soldes significatifs, la formation du résultat englobe les soldes intermédiaires de gestion qui constituent les indicateurs de mesure de la rentabilité de l'entreprise et la capacité d'autofinancement (CAF).

2.2.2.1- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Les SIG sont des indicateurs d'analyse des éléments qui contribuent à l'information du résultat de l'exercice, le calcul de SIG permet de :

- Comprendre la formation des résultats nets à la création de richesse générée par l'activité d'entreprise ;
- Décrire la répartition de cette richesse ;
- Suivre dans l'espace et dans le temps, l'évolution de la performance et la rentabilité de l'entreprise.

Ce tableau nous donne aussi une information très importante, qui est le chiffre d'affaires (CA) ; C'est le montant des ventes réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise.

CA = Ventes de Marchandises + Production Vendue

2.2.2.2- La capacité d'autofinancement (CAF)

Nous avons vu dans la première section la CAF et nous avons mentionné qu'il s'agit d'une source interne de financement pour l'entreprise.

2.2.3-L'étude et l'analyse par les ratios financiers

Un ratio est un outil de gestion qui définit un rapport ou une relation entre deux valeurs ou deux grandes cohérences. Nous allons présenter les différents ratios ; à savoir les ratios de structures, d'activité et les ratios de rentabilité pour analyser la situation de l'entreprise.

2.2.3.1- Les ratios de structure

Ces ratios permettent d'apprécier les chiffres portés au bilan de l'entreprise et d'examiner leur structure. Ces ratios expriment aussi la solidité de la structure financière de l'entreprise:

- **Les ratios de financement** : Les ratios de financement sont des ratios qui permettant de vérifier si la règle d'équilibre minimum a été respectée. Parmi ces ratios on trouve deux ratios essentiels, qui sont :

A-Ratios de financement des immobilisations (RFI) : Ce ratio doit être au moins égal à un (=1) sinon, l'entreprise financera une partie de son actif immobilisée par des crédits à court terme. Ce ratio se calcule de la manière suivante :

RFI = Capitaux Permanant / Immobilisation Nette

B- Ratios de financement externe (RFE) : Il permet de connaître le niveau de couverture des emplois de l'entreprise par des ressources externe. Ce ratio doit être inférieur ou égal à (0,5), ce qui signifie que l'ensemble des dettes sont financées par la somme d'actif. Sa formule est :

RFE = Somme des Dettes / Somme d'Actif

- **Les ratios des fonds propre et d'endettement** : Ces ratios permettent d'indiquer et de mesurer la capacité de l'entreprise. Il existe deux ratios :

A-Ratio d'autonomie financière (RAF) : Il permet de mesurer les capacités de l'entreprise à s'endetter à terme. Les fonds propres doivent être supérieurs aux DLMT. Ce ratio doit être inférieur ou égal à 0,5 c'est-à-dire ces fonds propres couvrent les DLMT, ce qui signifie que cette entreprise est autonome. Ce ratio est calculé comme suit :

$$\text{RAF} = \text{DLMT} / \text{Capitaux Propres}$$

B- Ratio d'indépendance financière (RIF) : Ce ratio indique le degré d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ces créanciers permanents, une valeur de ce ratio moins de 50% indique que la capacité d'endettement à moyen terme de l'entreprise est saturée. Il se mesure de la manière suivante :

$$\text{RIF} = \text{Capitaux Propres} / \text{Capitaux Permanents}$$

- **Les ratios de liquidité :** La liquidité d'entreprise correspond à son aptitude à rembourser ses dettes à court terme grâce à ses rentrées courantes, c'est-à-dire les rentrées dues à la transformation des stocks en créances puis en liquidité. On distingue trois ratios de liquidité, qui sont :

A- Ratio de liquidité générale (RLG) : Ce ratio est un indicateur de la capacité de couverture des DCT par l'actif circulant. S'il est supérieur à 1 il confirme l'existence d'un fonds de roulement. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{RLG} = \text{Actif Circulant} / \text{DCT}$$

B- Ratio de liquidité réduit (RLR) : Ce ratio compare le montant de l'actif liquide (les disponibilités et les créanciers) avec le montant des DCT ce ratio est situé entre 0,3 et 0,5. Il est calculé de la manière suivante :

$$\text{RLR} = \text{Valeur Réalisable} + \text{Valeur Disponible} / \text{DCT}$$

C- Ratio de liquidité immédiate (RLI) : Ce ratio est un indicateur de la capacité du remboursement immédiate des DCT. Il suit l'évolution des encaissements (la liquidité) de l'entreprise, il doit être entre 0,2 et 0,3. Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{RLI} = \text{Valeur disponible} / \text{DCT}$$

- **Les ratios de solvabilité :** La solvabilité est la capacité de l'entreprise à faire face aux échéances à long terme. Elle mesure l'importance des fonds mis à la disposition de l'entreprise pour le financement de ces investissements.

2.2.3.2- Les délais de récupération

Ces délais vont déterminer la vitesse de rotation de certaines valeurs d'actif circulant et dettes, et de mesurer avec quelle efficacité travaillent les chefs d'entreprise. Dans ce cas, on retrouve les rotations suivantes et qui sont très importantes dans chaque étude que le banquier doit faire.

- **La rotation de stocks (Délais de récupération) :** Une bonne gestion des stocks, consiste pour l'entreprise à disposer d'un stocks, aussi faible que possible, mais sans pour autant courir le risque de se trouver en rupture. Le stock doit donc tourner rapidement lors d'une étude de bilan, il faut calculer cette vitesse de rotation comme suit :

La rotation des stocks = Stocks moyen / CA HT X 360

- **La rotation de crédit client (RCC) :** Les créances sont évaluées en mois ou en jour de CA. L'ordre de grandeur, de ce ratio est en fonction du secteur d'activité, l'entreprise doit tenter de réduire autant que possible ses créances qui représentent des quasi-immobilisations, lorsque la durée d'encaissement s'allonge. Ce ratio donne une idée sur la politique du crédit suivie par l'entreprise.

RCC = Compte client rattaché + Effet à recevoir / CA HT * 360.

Client + Effet à recevoir = créances commerciales.

- **La rotation de crédit fournisseur (RCF) :** Ce ratio indique le nombre des jours obtenus des fournisseurs.

RCF = Fournisseurs + Effet à payer / Achats * 360 jours

Fournisseurs + Effet à payer = dettes commerciales.

2.2.3.3- Les ratios de rentabilité

La rentabilité de l'entreprise est le résultat de son exploitation rapporté aux moyens mis en œuvre pour l'obtenir, et les ratios de rentabilité se présentent comme suit :

- **Ratio de rentabilité économique (RRE) :** Ce ratio mesure la rentabilité de l'exploitation en liaison avec les moyens mis en place pour obtenir ce résultat. Il est calculé de la manière suivante :

$$\text{RRE} = \text{Résultat d'Exploitation} / \text{Immobilisation Nette} + \text{BFR} \times 100$$

- **Ratio de rentabilité financière (RRF) :** Ce ratio permet de savoir si les actionnaires ou les associés ont fait un bon choix en plaçant leurs argents dans l'entreprise, si la rentabilité financière est supérieure à la rentabilité économique, alors on dit que l'entreprise bénéficie d'un effet levier. Ce ratio est calculé comme suit :

$$\text{RRF} = \text{Résultat net comptable} / \text{fonds propre} \times 100$$

Ainsi, une fois la rentabilité économique et financière est obtenue on peut calculer l'effet levier par la méthode de calcul suivante :

$$\text{Effet de Levier} = \text{Rentabilité Financière} - \text{Rentabilité Economique}$$

L'effet levier mesure l'incidence (Positive / Négative) de l'endettement financier sur la rentabilité financière de l'entreprise c'est-à-dire sur le rendement de ses capitaux propres.

Section 03 : Les risques liés au crédit d'investissement et les garanties

L'analyse d'un projet d'investissement telle que déjà présentée détaille toutes les opérations de crédits qui représente un résultat probable pour la banque. De ce fait, l'étude de dossier des crédits exige plusieurs documents dans la banque. Cette étude des dossiers ne peut avoir lieu qu'avec l'application des règles et un recueil des risques et des garanties. Précisément, il s'agit pour le banquier de découvrir la situation de l'entreprise à partir d'une analyse des risques et garanties.

3.1-Les risques liés au crédit d'investissement

Tout crédit d'investissement est lié à des risques, nous allons donner une définition de ces risques.

3.1.1-Définition d'un risque

Les risques de crédit naissent de l'incertitude quant à la possibilité ou à la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Donc, nous allons distinguer les risques pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'atteindre une entête de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie du marché.

3.1.2-Les typologies de risque de crédit

Plusieurs types de risques existent et chacun possède ses principes et ses méthodes de calcul.

3.1.2.1-Le risque de taux

« Le risque de taux trouve son origine dans la détention d'actif et passif à taux fixe, qui est différent en matière d'échéances et de condition de rémunération. Il peut également découler la détention d'actif et passif à taux variable. Il est nécessaire de déterminer la position d'une banque vis-à-vis du risque de taux (Position de taux) »²¹.

- **Mesure de risque de taux :** Pour la mesure de risque de taux la banque utilise le profil d'échéances. Ce dernier est considéré comme un tableau qui classe l'actif et le passif selon la date à laquelle leur taux d'intérêt est modifié, cette échéancier est différent de la mesure de risque liquidité.
- **Le calcul d'un indice de risque de taux :** On peut calculer l'indice de risque à partir du profil d'échéances ou par un ratio de sensibilité à la variation de taux. Ce ratio se calcul selon l'échéance donnée et sa formule est la suivante :

$$\text{RST} = \text{Total Actif} / \text{Total Passif}$$

Donc le risque de taux est égal à une unité (01).

²¹ DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 2^{ème} Edition, Paris, France, 1996, p202.

3.1.2.2- Le risque de change

« Cette position globale n'est pas un bon indicateur du risque supporté par la banque puisque toutes les devises sont confondues, elle est n'est au moins calculé quand la réglementation des changes interdit aux banques de prendre une position globale de change, ce qui signifie que toutes les banques doivent avoir une position nulle »²².

➤ **Le calcul de risque de change** : Ce risque est calculé comme suit :

RCH = Créances Indivise - Dettes Endives

3.1.2.3- Le risque de non remboursement

Ce risque n'est pas comme les risques précédents car il ne peut être constitué que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant sont épuisées, nous allons voir dans ce risque qu'il ya deux (02) procédures sensiblement différentes :

- Le crédit peut être accordé par le banquier directement.
- Le banquier peut accorder un simple crédit par signature.

3.1.2.4- Le risque de liquidité

Le risque de liquidité prend naissance de non-respect du débiteur de l'échéancier de remboursement. Les fonds engagés par la banque se retrouvent ainsi immobilisés, il faut signaler que ce risque peut également provenir d'une politique d'une transformation imprudente de la part du banquier, c'est à dire une mauvaise utilisation des ressources à vue pour des emplois à moyen et long terme ; La banque se trouverait ainsi dans une situation inconfortable, car elle devrait faire face à des retraits immédiats, alors que les dépôts ont été employés pour des durées allant de quelques mois à quelques années.

Les conséquences que peut avoir ce risque, qui est propres à l'activité bancaire, peuvent être très lourdes sur l'activité et la rentabilité de la banque, car dans le cas ou la banque n'aurait pas de possibilités de refinancement, elle sera obligée de recourir au découvert de l'institut d'émission.

²² DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 2^{ème} Edition, Paris, France, 1996, P.206.

3.1.2.5-Le risque d'immobilisation

«Ce risque d'immobilisation est lié au fait que le crédit bien que non douteux, ne puisse être remboursable pour des raisons tenant à des difficultés de trésorerie temporaires, ou à des éléments indépendants de sa volonté intransférabilité des devises étrangères dans laquelle sont libellés les concours ou plus près de nous, refus de remboursement d'un crédit accordé un établissement public ou à une collectivité local, ou garantie par eux»²³. D'après cette définition nous distinguons plusieurs plans chez le banquier, qui sont :

- Le concours immobilisé ne comporte pas en lui-même de risque de non remboursement ;
- Le concours immobilisé accroît involontairement la durée des emplois de la banque.

Donc, la banque trouve sur le marché un refinancement supplémentaire qu'elle appelle un risque. Puis, elle classe le crédit en créance immobilisée ou bien en créances douteuses. Enfin, elle détermine les ratios de la banque (ratios de liquidités, ratios rentabilités...etc.).

3.2- Les garanties

Chaque banque exige aux clients demandeurs d'un crédit des garanties. Cette procédure permet aux banques de se protéger contre les différents risques.

3.2.1. Les garanties personnelles

Ce sont des engagements pris par des personnes physiques ou des personnes morales, pour garantir au banquier l'exécution des obligations du débiteur, si celui-ci ne les exécute pas à l'échéance. On distingue le cautionnement et l'aval.

3.2.1.1- Le cautionnement

L'article 644 du code civil stipule : « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »

- **le cautionnement simple** : La caution simple bénéficie de deux avantages, qui sont le bénéfice de division :
 - ◆ Bénéfice de discussion : il permet à la caution de repousser les poursuites et les demandes au créancier de discuter au préalable le débiteur dans ses biens.

²³ MON CHAN Eric, « Analyse bancaire de l'entreprise », Edition Economica, Paris, France, 2001, P.233.

- ◆ Bénéfice de division : dans le cas de la pluralité des cautions, la caution peut demander au créancier de diviser les poursuites et de ne payer qu'une partie de la créance garantie.
- **Le cautionnement solidaire** : Dans ce cas la caution solidaire ne bénéficie ni du bénéfice de discussion ni de celui de division. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

3.2.1.2- L'aval

L'article 407 du code de commerce stipule : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou une partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ». Il est exprimé par la mention « bon pour aval » au recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliste. Il peut être donné sur un acte séparé, l'aval est un cautionnement solidaire.

Le recueil des garanties personnelles oblige le banquier à prendre une panoplie de précautions. Car la caution ou l'avaliste peut ne pas avoir la capacité nécessaire (personne physique) ou les pouvoirs exigés pour se porter garant du débiteur principal. Il (l'avaliste ou la caution) peut également garantir plusieurs personnes sans pour autant qu'il ait les moyens suffisants.

3.3.2. Les garanties réelles

Ce sont des biens meubles ou immeubles affectés en garantie de remboursement d'un crédit. Ces biens peuvent être la propriété du débiteur lui-même comme ils peuvent être engagés par une tierce personne pour garantir la dette de celui-ci. Il existe deux principaux types de garanties réelles. Selon que le bien affecté soit immeuble ou meuble, on distingue entre l'hypothèque et le nantissement.

3.2.2.1- L'hypothèque

Il est défini par l'article 882 du code civil qui dispose : « ...le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... »

Il existe trois (03) types d'hypothèques :

- L'hypothèque conventionnelle ;
- L'hypothèque judiciaire ;

- L'hypothèque légale.

L'hypothèque présente l'avantage d'être la plus sûre, car elle touche à un droit immobilier. Cependant, le banquier doit prendre les précautions suivantes :

- S'assurer que l'immeuble n'est pas grevé d'hypothèque antérieure ;
- Veiller à l'inscription de l'hypothèque conformément aux dispositions légales ;
- Veiller au respect des délais de renouvellement ;
- Respecter et suivre avec rigueur les délais et la procédure imposée pour la saisie et la vente aux enchères publiques du bien.

3.2.2.2- Le nantissement

L'article 948 du code civil dispose : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieures en rang ».

L'équilibre entre les risques et le rendement étant le défi permanent de toute banque, cela nécessite de développer les techniques d'évaluations les plus avancées pour réduire les risques bancaires.

Dans ce chapitre, nous avons présenté les notions suivantes : le crédit d'investissement, les sources de financement, l'étude de projet et enfin les risques et les garanties. Cette étude est très importante pour que le banquier se renseigne correctement sur la situation générale d'une entreprise et aussi l'aider pour prendre une meilleure décision sur une demande de financement d'un projet d'investissement.

En effet, les banques ne doivent pas limiter leur analyse à l'examen seul des comptes comptables présentés par le client, mais d'essayer d'élargir, d'affiner leur étude à d'autres facteurs dont la confiance constitue un élément subjectif dans cette étude, et nous avons conclu aussi que l'expérience nous a renseigné qu'il n'y a pas de crédit qui n'a pas de risque. Pour cette raison que le banquier doit être très vigilants et judicieux dans sa décision d'engagement pour le financement des besoins des entreprises soit interne ou externe, et il ne doit pas perdre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution complémentaire et ne doit pas constituer le support d'un mauvais risque.

Chapitre III :
Le cas des deux
banques publique et
privée et l'analyse
comparative

La banque publique (CNEP-Banque) et la banque privée (SGA) ont mis en place tous les moyens de crédits d'investissement adaptés aux différents besoins des entreprises. L'étude d'un projet d'investissement nécessite deux (02) phases ; la première c'est avant le financement du projet qu'il faut présenter les différents documents (économiques, juridiques, financiers...) où le banquier examine les trois (03) TCR des derniers exercices concernant les CA, TR, la situation des fournisseurs et autres paramètres annuels pour vérifier la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise. La deuxième phase, c'est après le financement du crédit. Et c'est à cette deuxième phase que s'intéresse notre étude des deux (02) projets, durant la période du stage, au sein des deux banques (CNEP-Banque et SGA). Nous avons choisi de focaliser notre travail pratique sur l'analyse financière. Cette dernière n'est pas la seule méthode de calcul car il existe d'autres méthodes telles que la VAN et le plan de financement.

En effet, chaque demande de crédit d'investissement doit faire l'objet d'un montage du dossier d'investissement afin de minimiser les risques qui peuvent toucher la banque. Dans notre travail, nous allons présenter trois (03) sections :

- La première section : Analyse de la CNEP-Banque ;
- La deuxième section : Analyse de la banque SGA ;
- Enfin, l'étude comparative entre les deux banques.

Section 01 : Présentation de la CNEP-Banque (Cas d'agence 213 Sidi Ahmed, Bejaia)

La CNEP-Banque est l'une des banques étatiques, créée après l'indépendance et elle a évolué au fil du temps pour renforcer sa position dans l'économie algérienne. Elle joue un rôle important dans le renforcement de l'activité économique avec ses différentes agences à l'échelle nationale.

1.1- La CNEP-Banque

1.1.1- Historique de la CNEP-Banque

La date du 06 avril 1997 représente un tournant historique dans l'existence de la CNEP; c'est la date de transformation de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance en banque. Pour cela, nous distinguons deux périodes ²⁴:

²⁴ Document interne de la CNEP-Banque.

1.1.1.1- Avant le 06 avril 1997

« La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance fut créée par le décret N°54/227 daté du 10 avril 1964 en remplacement de la Caisse de Solidarité des Départements et Communes d'Algérie (CSDCA). Dans son premier article, la CNEP est résolue comme « un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers ». En tant que caisse, elle avait pour principal objectif la collecte de l'épargne potentielle des ménages pour la canaliser et la réinjecter dans le circuit de l'habitat. Cependant, le champ d'activité de la CNEP ne s'est pas limité uniquement à cette activité mais s'est élargie progressivement »²⁵.

- ♦ **Jusqu'en 70** : Son activité se limitait à la collecte de l'épargne sur livret et à un faible volume de prêts sociaux au profit des agents des collectivités locales et les prêts sociaux hypothécaires.
- ♦ **En 1971** : La mise en œuvre d'un nouveau produit qu'est le compte épargne devise au profit des Algériens résidents à l'étranger et financement de programmes d'habitat soit par les fonds du trésor public ou ceux collectés par la CNEP.
- ♦ **Pendant les années 80** : Financement de la construction de logements au profit exclusif des épargnants.
- ♦ **En 1987** : Commercialisation d'un nouveau produit (Les bons d'épargne) remplacé par la suite à la fin de 90 par les comptes de placement à terme.
- ♦ **En 1992** : Instauration d'un nouveau produit « le livret d'épargne populaire ».

1.1.1.2- Après le 06 avril 1997

« La CNEP-Banque fut agréée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit le 06 avril 1997 en succession de la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance. Ses nouveaux statuts, établis le 27 juillet 1997, confèrent à la CNEP, sous la dénomination de CNEP-Banque, un statut de "banque" et de "société par action" dotée d'un capital de l'ordre de 14 milliards de dinars divisé en 14.000 actions entièrement libérées par l'unique actionnaire qui est le Trésor public. Conformément à ses statuts, la CNEP-Banque est habilitée à effectuer toutes les opérations de banque définies par la loi sur la Monnaie et le Crédit, à l'exclusion dans un premier temps, des opérations de commerce extérieur »²⁶.

²⁵ Document interne da CNEP-Banque.

²⁶ Idem.

1.1.2- Mission de la CNEP-Banque

« La mission essentielle confiée à la CNEP-Banque le 10 Août 1964, s'articule autour de la collecte d'épargne et l'accroissement de l'activité de crédit »²⁷.

1.1.2.1- Collecte de l'épargne

La CNEP-Banque dispose d'une gamme de produits d'épargne offerte à la clientèle :

- Le livret épargne logement (LEL), rémunéré au taux de 2% qui confère à la clientèle un droit d'accès aux crédits à conditions privilégiées ;
- Le livret épargne populaire (LEP), rémunéré au taux de 2.5% qui ouvre le droit à son titulaire depuis le 01 Avril 2002, au crédit à un taux préférentiel ;
- Les placements à terme au bon de caisse, DAT logement et DAT banque destiné aux personnes physiques et morales qui sont rémunérées selon la durée de placement et pour élargir ces présentions des services.

1.1.2.2- La distribution des crédits

Les financements de la CNEP-Banque sont de diverses natures et s'adressent aussi bien aux particulières, qu'aux entreprise. La CNEP-banque assure la quasi-totalité des financements bancaires consacrés au secteur de l'habitat.

1.1.2.3- Financement des besoins des particuliers

La CNEP-Banque propose sur le marché une large gamme des crédits, pour répondre aux différents besoins de financement de sa clientèle.

A- Les crédits hypothécaires : On distingue deux sortes de crédits hypothécaires : Habitat et hors habitat. Le premier concerne :

- ♦ Achat d'un logement promotionnel ;
- ♦ Construction d'une habitation individuelle ou coopérative ;
- ♦ Achat d'un terrain bâti ;
- ♦ Aménagement ou extension d'une habitation ;
- ♦ Achat d'un logement auprès d'un particulier ;
- ♦ Achat d'un logement par la formule vente sur plan (VSP) ;

²⁷ www.cnepbanque.dz

- ♦ Achat d'un logement social participatif (LSP).

Et le deuxième concerne l'achat ou construction aménagement de locaux à usage commercial ou professionnel, auprès d'un particulier ou d'un promoteur.

B- Les crédits d'équipement domestique : Ce sont des crédits bancaires tels que :

- ♦ Crédit destiné au financement de transport ;
- ♦ Prêt pour la création et l'invention ;
- ♦ Financement coopérative de réalisation de service ;
- ♦ Financement de tourisme et d'hôtellerie ;
- ♦ Financement du marché.

1.1.2.4- Financement des besoins des entreprises : Pour satisfaire les besoins de la clientèle de différentes natures, la CNEP-Banque s'est engagée dans une diversification des ses activités de financement de l'entreprise, ainsi de financer les promoteurs pour la construction de logement et autres tels que CNEP-IMMO, APC, EPLE, OPGI...etc. Ainsi, la part du marché de la CNEP-Banque au titre de ressources clientèles en 2003 représente 22.48% de celles collectées par l'ensemble du système bancaire Algérienne.

1.1.3- Organisation structurelle des activités de CNEP-Banque

Sur le plan organisationnel, la CNEP-Banque était caractérisé par un rattachement hiérarchique direct du réseau d'agence aux structures centrale de la direction générale et cela depuis sa création. Puis elle a connu plusieurs modifications, ainsi les différents niveaux de l'organisation actuelle sont :

- L'organisation de la direction générale de la CNEP-Banque : cette organisation fait dresser l'architecteur de l'inspection générale et de l'audit.
- L'organisation de la direction réseau : cette organisation fait ressortir différents départements et services, sachant que chaque réseau comprend un ensemble d'agences.

1.2- L'agence CNEP-Banque Sidi Ahmed 213, Bejaia

Il existe actuellement plus de 200 agences de CNEP-banque au service de la clientèle, qui sont réparties à travers le territoire nationale. Nous avons effectué un stage pratique dans l'une de ces agences de la direction réseau de Bejaïa, plus exactement dans l'agence de sidi Ahmed 213.

1.2.1- Présentation de l'agence 213

Le réseau de Bejaïa « 800 » compte actuellement cinq agences. Parmi ces dernières, nous retiendrons l'agence de sidi Ahmed « 213 » catégorie B, c'est l'une des agences qui réalise un volume d'activité de crédit important par rapport aux autres agences de la wilaya de Bejaïa. L'agence d'accueil 213 est l'une des premières importantes agences de la CNEP-Banque dans la wilaya de Bejaïa ouverte au début des années 90 à Amizour, en 2001 elle s'est délocalisée vers sidi Ahmed. Pour consulter l'organigramme de la CNEP-Banque (Voir annexe N°01).

1.2.2- Mission de l'agence 213

« Sous l'animation, la coordination et la supervision d'un directeur, l'agence a pour principales mission :

- ♦ Assurer le développement de la rentabilité de son fonds de commerce dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés ;
- ♦ La recherche des ressources et des affaires qu'elle traite dans le cadre des orientations et instructions en vigueur ;
- ♦ Noyer en vue d'une bancarisation optimale de la population en drainant le maximum des ressources vers ses caisses et placer ses services et produits apurés de ses relations en adéquation avec les contraintes de trésorerie et de rentabilité ;
- ♦ Exécuter les opérations de la clientèle et assurer leur comptabilité dans le cadre des procédures comptable en vigueur ;
- ♦ Veiller à l'utilisation rationnelle et optimale des ressources humaines et matérielles mises à disposition de la structure ;
- ♦ Veiller à la gestion rigoureuse, préservation, la maintenance et la sécurité du patrimoine immobilier de la banque ;
- ♦ Assure un contrôle de premier niveau inhérent à l'accès des utilisations ou le système d'information ainsi que la validation des événements en vue de garantir le bon déroulement des opérations »²⁸.

²⁸ Document interne de CNEP-Banque.

Les nouveaux postes de service que l'agence 213 a amélioré récemment sont détaillés dans l'annexe N°02. Après l'évolution de la CNEP vers la CNEP-Banque, l'agence 213 Sidi Ahmed a diversifié ses services pour répondre aux différents besoins de la clientèle. Elle a annulé l'ancienne méthode de la répartition des tâches et elle l'a amélioré en deux services ; le premier s'occupe de la clientèle et le deuxième consacré à sa gestion et à la planification de son système de fonctionnement.

1.3- Analyse d'une demande du crédit d'investissement

Nous allons présenter une étude de dossier de financement d'un crédit d'investissement à moyen terme et les procédures à suivre pour octroyer ce type de crédit. Plus précisément, il s'agit d'étudier l'octroi d'un crédit pour l'acquisition du matériel de transport marchandise (Camion) en trois (03) points essentiels ; le premier point présente le dossier à fournir pour accéder à ce type de crédit, le deuxième consacre l'étude économique et le dernier détaille l'étude financière.

1.3.1- Les documents constitutifs du crédit d'investissement

Chaque demande de crédit d'investissement dépend de plusieurs documents à fournir, qui sont classés comme suit²⁹ :

1.3.1.1- Les documents administratifs et juridiques

- Une demande de crédit manuscrite ;
- Copier légalisée de carte de l'identité et de l'extrait de naissance ;
- Copie de l'attestation de mise à jour ;
- Copie légalisée du registre de commerce ;
- Un extrait de rôle ;
- Copie de statut juridique ;
- Déclaration annuelle des salaires.

1.3.1.2- Les documents techniques

- Fiche de présentation de l'entreprise ;
- Déclaration des données de crédit.

²⁹ Document interne de la CNEP-Banque.

1.3.1.3- Les documents comptables et financiers

- Avenant de modification ;
- Une pièce comptable ;
- Un avis d'opère ;
- Un relevé de compte ;
- Une demande de chèque de banque ;
- Une convention de crédit ;
- Bilan et TCR prévisionnels.

Il convient de signaler que l'ensemble des documents fournis par le client doivent être présentés en double exemplaires.

1.3.2- L'étude économique

Cette étude permettra de traiter le projet d'investissement d'une façon économique. Elle se compose de trois (03) phases:

1.3.2.1- La phase d'identification de promoteur et du projet

M^f X gérant en entreprise ETB à DRAA EL GAID à la Wilaya de Bejaia, âgé de 60 ans, il dispose d'une expérience appréciable dans le domaine de bâtiment (9ans) où il avait plusieurs attestations de bonne exécution par le directeur général de l'office de promotion de gestion immobilière de la Wilaya de Bejaia.

Nom ou raison sociale : X

Forme juridique : Personne physique

Numéro de RC : 0910463 A 97

N° d'immatriculation fiscale : 952 0645 00039 36

Activité : Entreprise de travaux bâtiments (ETB)

Siege social : Tizra Oulede Saada, commune Draa El caïd, wilaya de Bejaia

Numéro du compte client : /

Tableau N° 01 : La forme de crédit d'investissement.

N°	FORME DE CREDIT	Montant en dinars	Date d'utilisation du crédit
01	Crédit d'investissement à moyen terme (CMT)	4 000 000.00DA	18/01/N
	Total	4 000 000.00DA	

Totale en lettre : Quatre Millions de Dinars Algériens.

Source : Documents internes de la CNEP- Banque (Agence 213 sidi Ahmed).

1.3.2.2- La phase économique du projet

A- L'impact du projet : Les retombés du projet sur le plan socio-économique en adéquation avec les objectifs des politiques des pouvoirs publics car il permet la création supplémentaire de 10 emplois.

B- Marché :

- **La demande** : La localisation de l'entreprise est dans une région vaste, avec plusieurs possibilités d'extension et de réalisation d'infrastructures. La demande en matière d'infrastructure est de plus en plus importante, étant donnée le développement démographie et la régénération des infrastructures, et que la prestation est une nécessité incontournable à la réalisation des travaux d'infrastructure, et des ouvrages, suivant l'évolution et le développement.
- **L'offre** : L'offre est assurée par des équipements très usés, et nécessite un renouvellement de tous les équipements.
- **Adéquation Demande / Offre** : L'extension de cette entreprise de grand travaux public, permettra de mettre sur le marché une prestation de qualité meilleure.

1.3.2.3- La phase technique du projet

A- Le processus technologique : Les caractéristiques techniques d'un matériel de transport (camion) sont :

- Camion 6x4 de marque CNHTC (china national heavy duty truck groupe Co.ltd) ;
- Model : HOWO de type ZZ3231N3241W ;
- Genre : camion à benne ;
- Type de moteur : STYER 336 CV ;

- Charge utile : 23 tonnes ;
- Cabine courte, model MANL2000, climatisée, basculante, et volant réglable.

B- La capacité de production et l'effectif nécessaire

- L'objectif, sert de mettre sur le marché un outil de travail avec des moyens et matériels les plus modernes qui répondent à une demande importante et croissante de la réalisation des ouvrages et de bâtiments.
- La montée en cadence (Evolution régulière).
- Atteindre en première année une capacité de 80% de celle qui été visée, suivant l'augmentation prévue de 5%.

C- Le coût de l'investissement : Le coût de l'investissement global est estimé à 5 700 000.00 DA (TTC). Les équipements de transport à acquérir d'un montant de 5 700 000.00 DA, représente 100% du coût de l'investissement demandé. Ce montant est tiré des récentes consultations lancées auprès des fournisseuses d'équipements.

D- Le plan de financement : Le plan et les conditions de financement de l'investissement se présentent selon la structure suivante :

Montant du crédit : 3 990 000DA ;

Apport de promoteur : 1 710 000DA ;

Par contre, les conditions de financement bancaire sont :

Montant de crédit : 3 990 000DA ;

Durée de remboursement : 5ans ;

Taux d'intérêt : 5.25%.

1.3.3- L'étude financière du projet

Pour faire une étude financière d'un projet, il faut établir le passage du bilan comptable au bilan financier. L'étude consiste en l'analyse des bilans prévisionnels (Actif, Passif) sur la base des cinq années à venir, elle se fait principalement avec l'établissement de plusieurs documents comptables et financiers, qui sont résumés de la manière suivante :

- Le bilan comptable et le bilan financier ;
- Le tableau des comptes de résultats (TCR) ;
- Le calcul des indicateurs et les ratios financiers.

1.3.3.1- L'analyse des documents comptables et financiers (Etude du bilan)

Le passage du bilan comptable au bilan financier nécessite certains retraitements pour actualiser la situation financière de l'entité. Certains éléments d'actifs doivent être classés selon leur degré de liquidité et les éléments du passif sont classés selon leur degré d'exigibilité. On doit prendre les valeurs actuelles des éléments.

A- Le bilan comptable : C'est un document de synthèse qui donne le recensement de tout ce que possède l'entreprise, mis en balance avec tout ce qu'elle doit. Ce bilan doit être établi à la fin d'une période d'un an et il est divisé en deux (02) parties : actifs et passifs en respectant le principe de la partie double. Il est établi annuellement. Dans notre cas le bilan comptable de l'entreprise X donné par la CNEP-Banque (Voir annexe N°03).

B- Le bilan financier : C'est un document qui repose sur une conception patrimoniale de l'entreprise et sur des critères de classement des postes du bilan. Ces derniers consacrent la notion de liquidité et d'exigibilité et se basent sur la distinction entre les éléments à moins d'un an et à plus d'un an. Le bilan financier est composé de deux parties : Actif et passif, il respecte le principe de la partie double et il est établi chaque fin de période (Généralement une année). Nous avons vérifié (Il s'agit plus exactement d'une reconstruction) l'établissement du bilan financier de l'entreprise par l'agence 213 (Voir annexe N°04).

L'établissement du bilan financier de l'entreprise nous a permis d'établir ce qu'on appelle le bilan de grande masse. Ce dernier constitue la base des différents calculs concernant les ratios (Voir annexe N°05). Il nous a permis aussi d'analyser l'équilibre financier à travers le calcul du fonds de roulement, besoin de fonds de roulement et la trésorerie nette. Ces ratios sont récapitulés dans le tableau N° 02 de la page suivante.

➤ Calcul du l'équilibre financier

Tableau N° 02 : L'équilibre financier provisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
FR = CPer – AF	+2 156 183	+780 759	+2 054 031	+3 785 637	+4 920 397
BFR= (VE+VR) – (DCT-DF)	+3 239 500	+2 026 653	+2 283 781	+2 883 614	+3 000 255
TR= FR – BFR	-1 083 317	-1 245 894	-229 750	+902 023	+1 920 142

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Le FRNG de N jusqu'à N+4 ont supérieur à zéro, ce qui signifie que l'entreprise peut financer toutes les immobilisations et reste en excédant qu'elle peut utiliser pour financer ses besoins à court terme et à long et moyen terme. Un excédant qui présente une marge de sécurité financière.
- ♦ On remarque que le BFR enregistre une diminution jusqu'à N+3, et à partir de cette année il commence à augmenter, le BFR doit être financé par des capitaux permanents. Les capitaux permanents résiduels après financement des investissements constituent le FRNG.
- ♦ Entre l'année N jusqu'à l'année N+2, on remarque que la trésorerie est négative ce que signifie que le FRNG est insuffisant par rapport au BFR, et que cette entreprise est incapable de trouver des liquidités pour faire face aux échéances de ses dettes.

En revanche à partir de N+3, la TR est positive ce qui veut dire que cette entreprise à des liquidités et elle est en mesure d'honorer ses dettes.

1.3.3.2- Le tableau des comptes de résultat (TCR)

Le TCR résume les produits et les charges de l'exercice. Il représente la situation de l'entreprise pour les cinq années à venir. La CNEP-Banque a mis à notre disposition, les cinq TCR prévisionnelles de l'entreprise (Voir annexe N°06).A partir de ces TCR, on peut calculer la capacité d'autofinancement:

➤ Calcul la CAF

CAF = Résultat Net + Dotation aux Amortissements et Provision – Reprise + VNC + Produits de cession +(-) Quote-part de Subvention

Tableau N°03 : La CAF provisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Résultat nette	4 450 722	2 135 298	2 368 750	2 560 176	2 754 936
Dot aux A et P	1 140 000	140 000	1 140 000	1 140 000	1 140 000
CAF	+5 590 722	+2 275 298	+3 275 298	+3 700 176	+3 894 936

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire

- ♦ On remarque que la CAF enregistre une variation, cette dernière est due à la variation des composant de calcul de la CAF c'est-à-dire une augmentation du résultat d'une valeur de 4 450 000 dans l'année N qui indique une augmentation de la CAF d'une valeur de 5 590 722. Le contraire est vrai, lorsque le résultat diminue la CAF elle aussi diminue.

1.3.3.3- Analyse des ratios financiers

A- Ratios de structure : Ces ratios sont différents et regroupent les ratios de gestion, les ratios de financement, ratios de fonds propres et l'endettement. Nous allons calculer ces ratios selon les données l'agence 213 CNEP-Banque.

- **Les ratios de gestion :** Dans la CNEP-Banque ces ratios sont le ratio de liquidité, rentabilité et de solvabilité générale et les formules de ces calculs sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau N° 04 : Les ratios de structure provisionnelle.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ratio de solvabilité G^{le} = Total d'actif / DCT	3,17	2,84	3,84	7,38	53,54
Liquidité générale = AC / DCT	1,67	1,38	2,27	5,67	38,18
Liquidité réduite =VR+VD / DCT	1,43	0,99	1,76	4,60	94,41
Liquidité immédiate =VD / DCT	0,65	0,48	0,85	2,10	9.65
Rentabilité Financière = R ^t net / CP X 100	64%	48%	52%	50%	50%

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Le ratio de solvabilité générale est supérieur de 1, donc l'entreprise est jugée solvable puisqu'elle est dans la capacité de payer ses dettes. Ce constat est valable pour les cinq années provisionnelles.
- ♦ Le ratio de liquidité générale est supérieur de 1 ; donc cette entreprise dispose de liquidité que lui permettra de faire face à ses DCT.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

- ♦ Le ratio de liquidité réduite de cette entreprise signifie que l'entreprise peut couvrir ses DCT avec les VR et VD. Elle dispose d'une très importante de liquidité pour les trois dernières années.
- ♦ Le ratio de liquidité immédiate signifie que les VD peuvent rembourser en pourcentage les DCT de cette entreprise dans l'immédiat.
- ♦ Une rentabilité très appréciée dans l'année N signifie que le résultat de cette entreprise est prévu à 64%. Par contre les quatre prochaines années de N+1 jusqu'à N+4 en remarquerons que la rentabilité financière est stable et approche de 50%.

La CNEP-Banque utilise aussi les ratios de financement, qui sont très importants. Parmi ces ratios on trouve les ratios de financement des immobilisations et les ratios de financement externe.

- **Les ratios de financement :** Les ratios de financement sont des ratios de financement des immobilisations et les ratios de financement externe et ces ratios sont calculés prospectivement comme suit :

Tableau N°05 : Les ratios de financement provisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ratios de fin immobilisation C Perm / Immobilisation Net	1,44	1,21	1,81	3,75	21,97
Ratios de financement externe = Somme Dettes/ Somme d'Actif	0,31	0,35	0,26	0,13	0,002

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ On remarque que le ratio de financement des immobilisations est supérieur de 1 de N jusqu'à N+4, ce qui signifie que l'entreprise a des capitaux permanents très intéressants.
- ♦ Les ratios de financement externe sont inférieurs de 1 et ces ratios estiment le total des ressources internes de l'entreprise avec la somme des dettes.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

➤ Ratios de l'autonomie financière et l'indépendance financière :

Tableau N°06 : Les ratios des fonds propres et d'endettement provisionnels.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ratio d'autonomie financière = FP / Total des dettes	2,17	1,84	2,84	6,35	53,54
Ratios d'endettement = C Propre / C Permanent	1	1	1	1	1

Source : Etabli par nous-même à partir des données de l'entreprise.

Commentaire :

- ♦ Le ratio de l'autonomie financière est supérieur de 1 pour les cinq années provisionnels, donc l'entreprise est autonome et indépendante des ressources externes. L'entreprise a la capacité de financer ses actifs avec ses ressources internes qu'externes. Aussi, on remarque qu'il est très élevé dans les trois années (N+2, N+3 et N+4), ce qui signifie l'importance de l'actif.
- ♦ Ratio de l'endettement est égal à 1, ce qui signifie que la capacité d'endettement de l'entreprise à financer sa dette est importante. On remarque aussi que ce ratio est fixe durant les cinq (05) années d'activité à cause de ses DLMT qui sont nulles (0).

Enfin, le banquier après avoir effectué l'analyse de tous les ratios précédents il doit dégager les délais de récupération.

B- Les délais de récupération : La méthode de calcul des délais de récupération est représentée dans le tableau suivant :

Tableau N°07: Le délai de récupération provisionnel pour les éléments précédents.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Stocks DRS = stocks / CA HT*360	7,90	8,56	8,57	8,56	8,56
BFR DRBFR = BFR / CA HT *360	34,16	22,03	23,67	28,43	30,56
FR DRFR = FR / CA HT*360	22,73	8,48	21,28	37,32	46,20
T Nette DRTN = T Nette / CA HT*360	-11,42	-13,54	-2,38	8,89	18,03
Dette CT DR DCT = DCT/ CA HT*360	33,77	26,14	16,65	7,97	0,10

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ On remarque que le fonds de roulement couvre en totalité le besoin de fonds de roulement et la trésorerie de l'affaire est positive. Cela lui procure une stabilité financière.

1.4- Décision finale de la CNEP-Banque

Une fois que l'analyse est réalisée pour cette entreprise, la banque trouve que les résultats sont appréciables et solvables, ce qui lui permettra de rembourser ses dettes pour financer l'investissement. Donc le banquier accepte d'accorder le crédit d'investissement au client demandeur du financement.

➤ Les garanties exigées par la CNEP-Banque : Elles sont :

- ♦ Gage du camion, à acquérir, au profit de la CNEP-Banque ;
- ♦ Souscription d'une assurance tous risque couvrant le camion objet du financement, à renouveler à bonne date, avec subrogation au profit de la CNEP-Banque.

Section 02 : Présentation la banque SGA (Cas d'agence 00504 Liberté, Bejaia)

La banque SGA est l'une des banques multinationales d'origine Française. Elle est l'une des premières banques qui sont installées en Algérie au début de l'année 2000 afin de mieux répondre aux besoins de ses clients à travers le monde. Elle joue un rôle important dans le renforcement de l'activité économique algérienne avec ses différentes agences se trouvant sur le territoire national.

2.1- La banque SGA

2.1.1- Historique de la société générale

La société générale a été créée en 1864, par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement industriel et des infrastructures. Elle est un acteur européen majeur reconnu pour sa politique de croissance rentable et fondée sur le développement.

L'année 1871 a marqué l'ère de l'internationalisation avec l'ouverture de la 1^{ère} place financière. En 1987, elle a été l'année marquée par la privatisation complète de la SGA pour accroître son réseau international. La société générale est présente dans 82 pays.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

La création de la filiale Société Générale Algérie (SGA) a été en 1999, elle a agréé en 2000 à El-Biar par la banque d'Algérie. LA SGA possède 70 agences à travers le territoire national et 14 agences en attentes d'agrément alors que 4 agences sont en travaux dans cette année 2014. La SGA, dira M^f : GERALD Lacaze, le président de la direction, ambitionne d'ici 2015 l'ouverture de 150 agences, elle compte 270000 client »³⁰.

Le développement de la SGA a connu plusieurs étapes³¹ :

- ♦ 1987 : L'ouvertures d'un bureau de représentation ;
- ♦ 1998 : Obtention d'une licence bancaire ;
- ♦ 1999 : Création de la filiale SGA ;
- ♦ 2000 : L'ouverture de la 1^{ère} agence d'EL-Biar à la clientèle en mars 2000 ;
- ♦ 2004 : SGA filiale à 100% société général après le rachat des actionnaires minoritaire ;
- ♦ 2004 : Création de la Direction Grandes Entreprises Internationales (DGEI) ;
- ♦ 2007 : Création de la 1^{ère} agence dédié au Grandes Entreprises (centre d'affaires) ;
- ♦ 2008 : Création de la Direction Grandes Entreprises Nationales (DGEN) ;
- ♦ 2009 : Création de la banque de financement et d'investissement (BFI) et agence gestion privée (AGP).

La stratégie de la SGA se décline sur 3 axes :

- ♦ La proximité ;
- ♦ Professionnalisme ;
- ♦ La qualité de l'offre et du service.

2.1.2.- Les objectifs de la SGA

La banque de la SGA a plusieurs objectifs, qui sont³² :

- ♦ L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celle-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- ♦ La gestion rigoureuses de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- ♦ L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- ♦ L'extension et le redéploiement de son réseau ;

³⁰ Documents internes de la banque SGA.

³¹ www.societegenerale.dz

³² Documents internes de la banque SGA.

- ♦ L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- ♦ La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- ♦ Le développement commercial par l'introduction des nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits ;
- ♦ Le recrutement de nouveaux clients à travers la promotion des prêts MARHABA (Immobilier), dont la banque SGA souhaite alléger le processus pour accélérer les délais d'octroi un crédit ;
- ♦ La banque SGA attachera à rénover, voir à relocaliser un certain nombre des points de ventes dont l'implantation.

2.2- L'agence liberté 00504, Bejaia

Nous avons effectué notre stage pratique au sein de la direction générale de la banque SGA qui se trouve dans la wilaya de Bejaia, agence liberté 00504.

2.2.1- Présentation de l'agence

L'agence Bejaïa à liberté a ouvert ses portes à la clientèle le 29 juin 2008. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaïa, au 11 rue Ahmed Boumedda, dans un quartier très commerçant et animé. Elle est la 3ème dans la ville à ouvrir après Bejaïa Sidi Ahmed et Bejaïa Seghire (Cartier Seghire), la vocation de cette agence est orientée vers la clientèle particulière et professionnelle et sa particularité est d'avoir été choisie comme centre Mouadhef pour l'unité de Bejaïa (agence dédiée aux clients ne pouvant pas domicilier leurs revenus, ex : les employés de la direction générale de la sûreté nationale). Son effectif est de 09 collaborateurs, dont 03 femmes et 06 hommes. Son challenge est de maintenir voir augmenter son chiffre d'affaires malgré la suppression des crédits à la consommation par la relance des crédits immobiliers pour le marché des particuliers et par le renforcement des actions sur le marché professionnel et commercial. Conformément à la stratégie définie lors de la réunion des unités commerciales en août 2009.

Dans un contexte marqué par une concurrence accrue, l'agence doit se démarquer par un éventail de choix et de solutions appropriées et une qualité de service irréprochable à la hauteur d'une clientèle de plus en plus exigeante sur les prestations offertes par les services des autres banques.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

Au cours de cette présentation nous n'allons pas omettre de souligner l'importance des moyens humains. En effet, l'agence est constituée de neuf (09) employés qui sont plutôt jeunes et dotés d'une expérience et savoir faire, ils sont repartis comme suit :

- ♦ Le directeur d'agence ;
- ♦ Deux (02) conseillers de clientèle professionnelle ;
- ♦ Deux (02) conseillers de clientèle particulière ;
- ♦ Un (01) agent du portefeuille ;
- ♦ Deux(02) guichetiers ;
- ♦ Un(01) caissier.

La SGA organise des journées de rencontre entre entreprises pour les interroger, les comprendre et les souder sur leurs besoins, leurs satisfactions et parfois leurs déceptions. Cette procédure permet de se rapprocher et de comprendre ses clients. L'Organigramme de la SGA est détaillé dans l'annexe N°07. Les différents crédits d'investissement que la banque SGA accorde sont:

- ♦ Leasing (Crédit-bail) ;
- ♦ Med équipe (Equipement de cabinet, clinique ou laboratoire d'analyse) ;
- ♦ Pharm. Look (Crédit exclusivement aux pharmaciens) ;
- ♦ Expert (Destiné aux professions libérales).

2.2.2- La relation fonctionnelle et hiérarchique de l'agence

2.2.2.1- Le fonctionnel

Le service de clientèle professionnelle est lié avec les autres services de l'agence (Guichet, caisse, portefeuille) en vue de compléter les informations concernant le client (Mouvement confié, la date d'entrée en relation).

2.2.2.2- La hiérarchique

On parle de relation hiérarchique de point de vue de l'établissement et prise de décision, quant aux dossiers de crédit déposés au service pour étude.

Agence —————> Unité commerciale —————> Direction générale

Chacune de ses structures a pour mission de statuer sur toutes les demandes de crédit, à condition que celle-ci ne dépassent pas sa délégation, c'est-à-dire le montant que la structure est autorisée à consentir, sinon il se limitera à émettre un avis et le dossier sera adresser à l'unité supérieur pour le contrôle et décision.

2.2.3- Missions d'agence

Ses principales missions sont³³ :

- ♦ Contribuer à la mise en œuvre de la politique tracée par le conseil d'administration en matière de mobilisation de l'épargne et d'accroissement des ressources ;
- ♦ Etudier, lancer et gérer, en relation avec les structures concernées par la promotion et la vente des produits des services financiers de l'institution ;
- ♦ Contribuer à la définition et l'élaboration des nouveaux produits et services financiers en relation avec les structures concernées de l'institution ;
- ♦ Lancer et suivre les études du marché indispensable à l'élaboration de la politique de collecte des ressources ;
- ♦ Etudier, proposer et lancer avec les structure concernée les programmes liés à identification et à la prospection de nouvelle activité, clientèle et gisement d'affaires de l'institution ;
- ♦ Elaborer et proposer, en relation avec les structures concernées ;
- ♦ Contribuer à la surveillance du marché et à l'évaluation de la concurrence et du ses effet sur les ressource et l'emploi de l'institution ;
- ♦ Concevoir et gérer les programmes liés à la définition et à la défense de l'image de marque d'institution ;
- ♦ Contribuer à la politique de modernisation de l'outil de travail ;
- ♦ Définir, animer et gérer les programmes de promotion et de publicité liés aux produits et clientèles de l'institution ;
- ♦ Identifier, réunir et gérer les programmes et budgets et procédures de l'action de promotion commerciale de l'institution ;
- ♦ Concevoir et gérer les programmes et budgets de publicité, de communication, de sponsoring et de mécénat de l'institution.

³³ Document interne de la SGA.

2.3- Analyse d'une demande d'un crédit d'investissement

Nous allons étudier, au sien de la SGA, les crédits d'investissements à moyen terme pour l'acquisition d'un matériel de transport marchandise (Fourgon) et un autre matériel de transport par crédit-bail. Ce dernier n'est certainement pas un objectif pour le présent travail ; Donc il est consacré au crédit à MT. Chaque demande de crédit d'investissement nécessite des documents à fournir. L'analyse de ce type de crédit doit se faire par deux (02) types d'étude : économique et financière.

2.3.1- Les documents constitutifs d'un crédit d'investissement

2.3.1.1- Les documents administratifs

- Demande de crédit chiffré et détailler par le client (annexe) ;
- Copie certifiée conforme du registre du commerce ;
- Copie certifiée conforme de la carte d'identification fiscale ;
- Titre de propriété du siège sociale.

2.3.1.2- Les documents techniques

- Diplôme du justificatif de l'expérience professionnelle du gérant propriétaire en lui remplissant une fiche de renseignement confidentielle ;
- Plan de charge actuel, accompagne d'une liste des principaux marchés réalisés précédemment (Annexe).

2.3.1.3- Les documents comptables et financiers

- Bilan fiscaux et TCR des trois (03) exercices ;
- Bilan prévisionnel sur la durée du prêt ;
- Plan du financement sur la durée du prêt ;
- Facture pro-forma du matériel roulant à acquérir ;
- Extrait du rôle apuré ;
- Mise à jour CNAS, CASNOS ;
- Situation des créances si il y a lieu, accompagner de la liste des principaux clients ;
- Situation des engagements bancaires (Relevé bancaire).

Il convient de signaler que les documents fournis par le client doivent être présentés en un seul exemplaire.

2.3.2- L'étude économique

2.3.2.1- La phase d'identification de promoteur et du projet

M^f Y gérant d'une entreprise individuelle à EL kseur à la wilaya Bejaia, âgé de 48 ans, est d'un niveau d'étude acceptable pour ce genre d'activité, il s'est spécialisé dans la vente et réparation du matériel de sécurité, il jouit d'une expérience professionnelle de cinq (05) ans dans ce domaine d'activité.

Nom ou raison sociale : Y

Forme juridique : personne physique

Numéro de RC : 0951060 A 07

N° d'immatriculation fiscale : 952 0645 21204 29

Activité : vente et réparation de matériel de sécurité

Siege social : Cité Mohamed BOUDIAF Berchiche, commune El Kseur, wilaya de Bejaia

Numéro du compte client : /

Tableau N°08 : La forme de crédit octroyé.

N°	FORME DE CREDIT	Montant en dinars	Date d'utilisation du crédit
01	Crédit d'investissement à moyen terme (CMT)	2 000 000DA	23/05/N
01	Crédit d'investissement par crédit-bail	/	/
	Total	2 000 000DA	

Total en lettre : Deux Millions de Dinars Algériens.

Source : Documents internes de la SGA (Agence Liberté, 504).

2.3.2.2- La phase économique du projet

A- L'impact du projet : Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer. Cette étude porte surtout sur le produit ou la prestation du projet à travers l'étude du marché, le banquier cherche à trouver des réponses à des questions qui se posent.

B- Le marché : Pour répondre aux exigences du code de travail et aux normes de sécurité en général, c'est la conséquence inéluctable de la demande forte exprimée dans ce domaine. Il ressort par conséquent de ce constat que la demande est potentiellement importante pour toute entité ayant moyens et savoir faire. Et faire une étude sur la demande et l'offre sur ce marché.

2.3.2.3- La phase technique du projet

A- Le processus technologique : Il met en évidence les caractéristiques techniques du matériel de transport (Fourgon), qui sont :

- Matériels de transport de marchandise : fourgon d'une marque POUGEOT ;
- Modèle : BOXER FT 330 L1H1 2.2HDI CV(DG) ;
- Gene : PX05-Cloison de cabine Tollé démonta.

Les caractéristiques techniques d'un véhicule 4X4, qui sont :

- un 4X4 d'une marque SUZUKI.

B- La capacité de production : L'entreprise dispose d'un matériel insuffisant à cette activité mais offre des services indispensables à tous acteurs économiques, sa présence sur le marché est depuis cinq (05) ans. Fort par le sens de communication et de négociation de son gérant qui lui offre un avantage en matière de clientèle et de pénétration dans le marché sans aucune difficulté.

C- Le coût de l'investissement : Le coût d'investissement estimé est de 3 580 709,40DA (TTC). Les équipements de transport à acquérir sont d'un montant de 3 580 709,40DA, ce qui représente 100% du coût de l'investissement demandé.

D- Le plan de financement : Le plan et les conditions de financement de l'investissement se présentent selon la structure suivante :

Montant du crédit : 2 000 000DA ;

Apport de promoteur : 1 580 709 ,40DA ;

Par contre, les conditions de financement bancaire sont :

Montant de crédit : 2 000 000 DA ;

Durée de remboursement : 5ans ;

Taux d'intérêt : 8,9% pour le fourgon et 10,40% pour le loyer pour le véhicule.

2.3.3- L'étude financière du projet

Nous allons étudier sur les points suivants :

- Le bilan comptable et le bilan financier ;
- Le tableau des comptes de résultat(TCR) ;
- Le calcul des indicateurs et les ratios financiers.

2.3.3.1- L'analyse des documents comptables et financiers (Etude de bilan)

A- Le bilan comptable : (Voir annexe N°08).

B- Le bilan financier : (Voir annexe N°09).

L'établissement du bilan financier de l'entreprise nous a permis d'établir ce qu'on appelle le bilan de grande masse. Ce dernier constitue la base des différents calculs concernant les ratios (Voir annexe N°10). Il nous a permis aussi d'analyser l'équilibre financier à travers le calcul du fonds de roulement, besoin de fonds de roulement et la trésorerie nette. Ces ratios sont récapitulés dans le tableau N°09.

➤ Calcul de l'équilibre financier

Tableau N°09 : Ratio de l'équilibre financier provisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
FR = CP-AF	+5 485 000	+6 756 000	+8 197 000	+9 706 000	+11 351 000
BFR= (VE+VR) – (DCT-DF)	+1 211 000	+1 272 000	+1 335 000	+1 401 000	+1 472 000
TR= FR – BFR	+4 274 000	+5 484 000	+6 862 000	+8 305 000	+9 879 000

Source : Etabli par nous-même.

Commentaires :

- ♦ Les FR pour les cinq (05) ans provisionnel sont positifs, ce qui explique que cette entreprise dégage des valeurs confortables et couvre assez largement ces besoins cycliques.
- ♦ Les BFR pour les cinq (05) ans provisionnel sont tous positifs, ce qui signifie que cette entreprise se trouve dans une situation forte et elle a un excédant FR pour financer ses BFR.
- ♦ Les TR pour toutes les cinq (05) années provisionnel sont positives ce qui veut dire que cette entreprise a des liquidités et en mesure d'honorer ses dettes.

2.3.3.2- L'analyse de tableau de compte de résultat (TCR)

- ♦ Le TCR dégage les marges et les soldes intermédiaires de gestion. Dans notre cas, nous allons présenter les cinq (05) TCR prévisionnel. Selon ces TCR prévisionnels, on peut déterminer la capacité d'autofinancement et elle se calcul comme suit :

➤ Calcul de la CAF

CAF = Résultat Net + Dotation aux Amortissements et Provision – Reprise + VNC + Produits de Cession (+/-) Quote-part de Subvention

Tableau N°10 : La CAF provisionnelle.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Résultat Net	1 124 000	1 069 000	1 237 000	1 432 000	1 630 000
Dot aux A et P	281 000	266 000	309 000	358 000	408 000
CAF	+1 712 000	+1 335 000	+1 546 000	+1 790 000	+2 038 000

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ On remarque que la CAF a enregistré une diminution en N+1 d'une valeur de 1 335 000, mais aussi elle a augmenté en N+2 avec une valeur de 1 546 000 et enfin elle a enregistré une augmentation très forte dans les deux années N+3 et N+4, elle exprime que la capacité de l'entreprise est bonne et sa situation financière est confortable. Pour corroborer les résultats de cette analyse du bilan et du TCR de cette entreprise, nous allons l'approfondir par l'analyse des ratios. Ces derniers permettent au banquier de voir la situation de l'entreprise pendant les cinq années à venir c'est-à-dire voir est ce que l'entreprise est rentable ou non.

2.3.3.3-Analyse des ratios financiers

Dans cette analyse nous allons déterminer la rentabilité d'entreprise à partir des ratios de structure, les délais de récupération et enfin l'évolution du projet.

A- Les ratios de structure : Ces ratios sont différents et regroupent les ratios de gestion, les ratios de financement, ratios de fonds propres et l'endettement.

- **Les ratios de gestion** : Généralement dans ces ratios on trouve les ratios suivants : la solvabilité financière et la rentabilité. Ils sont calculés dans le tableau suivant :

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

Tableau N°11: Les ratios de gestion provisionnels.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Solvabilité financier = Total des dettes / Capital P	1,65	1,46	1,30	1,15	1,02
Rentabilité financier (%) = R ^{te} net/ F Perso X 100	14%	12%	12%	13%	13%

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ On remarque que les capitaux propres de cette entreprise, pour les cinq années provisionnels, augmentent d'une année à une autre. Donc, elle arrive de couvrir ses dettes et à atteindre sa solvabilité financière.
 - ♦ Le résultat dégagé pour les cinq années provisionnelles est proportionnel en termes de montant de l'activité de cette entreprise.
 - ♦ Une rentabilité très appréciée dans l'année N signifie que il y une évaluation des ventes.
- **Les ratios de financements :** La SGA (Agence liberté) calcule les ratios de financement des immobilisations et les ratios de financement externe, elle apparaîtra dans le tableau N°12.

Tableau N°12 : Les ratios de financement provisionnels.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ratios de fin immobilisation = C Perm / Immobilisation Nette	1,86	2,23	2,77	3,50	4,53
Ratios de financement externe = Somme dettes/somme d'actif	0,62	0,59	0,56	0,05	0,50

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Le ratio de financement des immobilisations est supérieur de 1 pour les cinq années provisionnels, ce qui signifie que les capitaux permanents de cette entreprise financent son actif fixe et il lui reste une autre part pour financer son actif cyclique.
- ♦ Les ratios de financement externe sont inférieurs à 1 pour les cinq années provisionnelles qui signifient que l'ensemble des dettes sont financées par la somme des actifs.
- ♦ Les ratios de financements des immobilisations sont appelées aussi les ratios de l'équilibre financiers.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

- **Les ratios de fonds propres et d'endettement** : Nous nous basons, dans l'analyse de ces ratios, sur le ratio d'autonomie financière et de l'indépendance financière. Ces ratios sont calculés dans le tableau suivant :

Tableau N°13 : Les ratios de fonds propres et d'endettement provisionnels.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ratio d'autonomie financier = DLMT / Capitaux propre	0,33	0,23	0,14	0,07	0,02
Ratios d'endettement = C Propre / C Permanent	0,75	0,08	0,87	0,92	0,97

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Les ratios d'autonomie financière pour les cinq années provisionnels sont inférieurs à 0,5 signifie que les capitaux propres de l'entreprise couvrent les dettes à long et à moyen terme, aussi que l'entreprise est financièrement autonome.
- ♦ Les ratios d'endettement pour les cinq années provisionnels sont inférieurs de 1, ce qui exprime que la capacité d'endettement à moyen et à long terme de l'entreprise est saturée.

A- **Les délais de récupération** : Dans ce cas, nous allons déterminer les délais de récupération des éléments très essentiels tels que : les clients, les fournisseurs, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie et enfin les dettes (Dans notre cas il s'agit de calculer le délai de récupération pour les dettes à moyen et à long terme parce que c'est l'objet de notre travail). La méthode de calcul de délai de récupération est représentée dans le tableau suivant :

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

Tableau N°14 : Le délai de récupération provisionnel.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Client DRC = Cpt client Rattaché / CA HT*360	142,66	142,66	142,66	145,13	142,66
Fournisseurs DRF = F/Seur et Cpt Rattaché / CA HT*360	114,64	144,64	114,64	116,62	114,64
BFR DRBFR = BFR / CA HT *360	14,17	14,17	14,17	14,41	14,17
FR DRFR= FR / CA HT*360	64,19	65,05	87,01	99,83	109,24
Trésorerie Nette DRTN= T Nette / CA HT*360	50,02	61,12	72,84	85,42	95,12
Dette LMT DRCLMT= DLMT/ CA HT*360	34,52	25,58	17,39	10,11	3,15

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Les délais qu'accorde la banque à sa clientèle sont maximisés par rapport à ceux qui lui sont accordés par les fournisseurs surtout en N+3 et aussi tous les délais pour les années sont la même (Fixe).
- ♦ Une trésorerie positive engendrée par un besoin en fonds de roulement couvre la totalité par le fonds de roulement et les délais de récupération sont variables d'une année à une autre.

Nous allons calculer les délais de récupération des éléments précédents de l'entreprise. Donc, nous allons essayer de calculer aussi l'évolution de l'entreprise pour lui accorder un crédit moyen terme pour financer son projet d'investissement.

C- Ratios de l'évolution : ce ratio déterminera l'activité et la rentabilité de l'entreprise et aussi l'évolution de la structure financière, pour calculer cette évolution nous allons prendre compte des trois (03) bilans provisionnels permettant de les comparer les uns aux autres.

➤ **l'activité et rentabilité** : Dans cette évolution nous allons calculer le pourcentage de l'activité et de rentabilité pour dégager le résultat net, dans notre cas on considère les années suivantes :

- ♦ l'année N : 2014 :
- ♦ l'année N-1 : 2013 ;
- ♦ l'année N-2 : 2012.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

Tableau N°15 : L'évolution de l'activité et de la rentabilité provisionnelles.

Libelle	N	N+1	N+2	EVOL N / N-1	EVOL N / N-2
Nbr de mois de l'exercice	12	12	12	12	12
CA HT E= CA (N) - CA (N-1) / CA (N-1)X100	30 758 000	3 2296 000	33 911 000	5%	10,25%
EBE E= EBE (N) - EBE (N-1) / EBE (N-1)X100	1 211 000	1 272 000	1 335 000	4,95%	10,25%
R^{te} Nette E= R ^{te} (N)- R ^{te} (N-1) / R ^{te} (N-1) X100	4 274 000	5 484 000	6 862 000	255,54%	+99,83%
Montant Brut E= MB (N) - MB (N-1) / MB (N-1) X100	1 712 000	1 930 000	2 098 000	8,70%	22,54%

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire :

- ♦ Les résultats dégagé durant les trois (03) années provisionnels sont positifs et une bonne progression de l'activité durant les trois exercices. On remarque aussi que l'évolution de l'année N / N-2 est négative pour le résultat net, ce qui signifie que cette évolution est proportionnelle en termes de montant à l'activité de l'affaire.
- **structure financière :** L'évolution de la structure financière permet de calculer l'endettement financier ou encore ce qu'on appelle liquidité pour l'entreprise. Dans ce cas, on tient les valeurs de l'endettement négatives (Cas de SGA).

Tableau N°16 : L'évolution de la structure financière provisionnelle.

Libelle	N	N+1	N+2	Evolution N / N-1	Evolution N / N-2
Total Bilan	23 492 000	24 487 000	25 679 000	4,86%	9,30%
Immob Net	4 014 000	3 154 000	2 293 000	- 27,24%	- 42,87%
Fonde Propre	8 879 000	9 945 000	11 181 000	12,42%	25,92%
Endet fin net	- 8 305 000	-9 879 000	0	100%	100%
Actif Nette	8 879 000	9 945 000	11 181 000	12,42%	25,92%

Source : Etabli par nous-même.

Commentaire

- ♦ on remarque que l'endettement financier est négatif durant les deux exercices N et N+1 un endettement nul dans l'exercice N+2, ce qui signifie que l'entreprise a une capacité d'endettement saine. On remarque aussi que l'actif net représente la plus grande part du total du bilan d'où un actif net sécurisant.

La méthode de calcul de l'évolution de la structure financière est la même que celle de l'activité et rentabilité c'est-à-dire aussi pour les trois (03) bilans financiers provisionnels.

2.4- Décision finale de la banque SGA

Cette fonction revient au responsable signataire qui doit notifier le dossier.

2.4.1- La notification du dossier

L'étude techno-économique et financière terminée, le conseiller de la clientèle remplit la demande de notification de crédit où il doit préciser toutes les lignes de crédit sollicitées, leurs validités, leurs garanties exigées, les conditions de mise en place et à la fin les frais d'étude de dossier. Ensuite, la personne chargée du dossier doit signer sur l'accord de crédit d'investissement et enfin donner son accord pour que le dossier soit validé.

➤ Les garanties exigées par la banque SGA

- ♦ Délégation assurance multirisque professionnelle à hauteur de l'actif assurable au profit de SGA.
- ♦ Signature d'un billet à ordre à hauteur de 6 700 000 DA ;
- ♦ Gage de véhicule à acquérir en CMT ;
- ♦ Conditions intrinsèques liées au leasing.

➤ Les conditions

- ♦ Concrétiser la double relation ;
- ♦ Centralisation de CA ;
- ♦ Frais de dossier : Exploitation : 35 000,00 DA.

Investissement : 30 000,00 DA.

2.4.2- Le suivi du dossier

Le suivi des dossiers des crédits clientèles s'effectue au niveau de chaque structure :

A- Au niveau de l'agence : Le conseil clientèle veille à ce que le client alimente son compte à chaque arrivée d'échéance. Aussi, il doit veiller au renouvellement de l'assurance tous risques à chaque période. Après l'expiration de la carte jaune, le client procédera à l'établissement de la carte grise ainsi que le gage du fourgon auprès de la wilaya, une copie doit être conservée dans son dossier de crédit.

B- Au niveau de la direction : Suivre le mouvement du compte client et au renouvellement de l'assurance. Relancer les agences qui ne suivent pas leurs clientèles.

Section 03 : Comparaison et constat.

3.1- Comparaison

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP-Banque) est un intermédiaire financier bancaire public créé en 1964, elle dispose des agences couvrant tout le territoire national depuis sa création. En ce qui concerne la Société Générale Algérienne (SGA) elle est un intermédiaire bancaire privé qu'elle est intégrée dans l'économie nationale en 2000, après avoir installée sa première agence, elle est une filiale de la Société Générale française. Comme elle a été installée récemment donc elle est en développement, et entraîne d'augmenter son réseau pour couvrir tout le territoire national.

Le fait que la CNEP-Banque est une banque étatique, elle est plus assurée et avantagée que la SGA ou qu'une autre banque étrangère ou privée. Elle est subventionnée par l'Etat Algérien et elle dispose d'un réseau plus important que celui des autres banques étrangères ou privées.

La CNEP-Banque travaille en ce qui concerne le financement d'un projet d'investissement avec les dispositifs de promotion à savoir l'ANSEJ, l'ANDI, PROLIB, PROMED, la CNAC, l'ENGEM. Par contre, la SGA ne travaille pas avec ces promotions, ces crédits sont directement destinés à sa clientèle. La SGA offre à sa clientèle dans l'octroi du crédit d'investissement le crédit-bail (leasing) et la cession de ce dernier. Par contre, la CNEP-Banque n'accorde pas le crédit-bail, ce qui est en faveur de la SGA dans le financement d'un projet d'investissement.

3.1.1- En matière stratégie

La SGA suit une stratégie qui permet d'attirer la clientèle et essaye toujours de répondre aux besoins, la stratégie suivie par la SGA est:

- ♦ La proximité qui consiste à se rapprocher des clients les interroger les comprendre et les sonder sur leur besoins leurs satisfactions et par fois leurs déceptions, pour cela la SGA organise des journées rencontre entreprises.
- ♦ La qualité de l'offre et de service : Chaque fois la SGA émet de nouveau produit pour répondre aux besoins de leurs clientèles, et essaye toujours d'être aux attentes de leurs clients.
- ♦ Le professionnalisme : le groupe SGA est constitué d'expert et professionnel.
- ♦ Innovation et allègement des procédures.

La SGA avec le développement de son réseau elle évolue dans plusieurs étapes, comme la création d'une direction de financement des investissements en 2009 et la création des centres d'affaires en 2010 pour les entreprises. En revanche, la CNEP-Banque améliore leur stratégie qu'elle possède depuis sa création 1964, elle attire ces clients de par son statut de banque publique.

3.1.2- En matière de documents exigés

La CNEP-Banque exige plus de documents que la banque SGA et cela selon la liste des documents constitutifs d'un dossier de crédit exigés par chacune, ce qui explique que les banques privées (SGA) facilitent les conditions de financement d'un projet d'un investissement.

3.1.3- En matière de garantie

La CNEP-Banque exige beaucoup plus que l'hypothèque. Par contre, la SGA exige l'hypothèque seulement ou bien elle cherche la meilleure solution pour que sa clientèle soit satisfaite dans le cas de financement d'un projet d'investissement

3.1.4- En matière de taux d'intérêt

La banque SGA pratique un taux élevé que celui de la CNEP-Banque, et ce vue la qualité de service et de produit offert, mais la différence ne peut être large. Pour la durée de traitement, elle est fixée au maximum 60 jours pour toutes les banques de droit algérien (la SGA est une banque de réglementation algérienne).

Le traitement d'un dossier de crédit d'investissement au niveau des deux banques, qu'elle soit la SGA ou la CNEP-Banque est réalisé selon les niveaux. Plus le montant est important plus le traitement exige du temps c'est-à-dire à chaque fois qu'il est hors limite de l'agence elle l'envoie au niveau supérieur par exemple à l'unité commerciale et si le traitement de ce dossier est hors de ses limites elle l'envoie, à son tour, à la direction des risques.

3.1.5- En matière de risque

La banque privée (SGA) est plus exposée au risque par rapport à la banque publique (CNEP-Banque) parce que la SGA s'intéresse seulement à l'hypothèque et la CNEP-Banque exige plus que l'hypothèque.

3.1.6- En matière de la décision

La décision finale doit se prendre après avoir effectué l'étude économique et financière du projet d'investissement. Elle consiste en une prise de position, la SGA a donné l'accord d'octroi pour le crédit que nous avons analysé. C'est la même décision pour la CNEP-Banque.

La SGA a mis en place tous les moyens nécessaires pour répondre favorablement aux besoins de sa clientèle à savoir : l'accueil, la rapidité, ainsi que chaque chargé de clientèle dispose d'un bureau dans le cadre du secret professionnel. Ainsi, le client traite directement avec son chargé de clientèle qui est considéré comme son premier interlocuteur au niveau de la banque.

Au niveau de la CNEP-Banque c'est le responsable de l'agence qui traite avec le client en se faisant assisté par le chef de service crédit alors que le dossier est traité par le chargé d'étude.

3.2- Constat

De par notre modeste expérience dans ces deux agences de deux banques : l'une publique et l'autre privée, nous avons constaté que chacune d'entre elles représente des spécificités et des avantages touchant même à leur fonctionnement. Egalement, elles sont sujettes, au même titre, à quelques insuffisances.

Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative

La CNEB-Banque représente un avantage du fait qu'elle est une banque nationale et étatique et du fait qu'elle est subventionnée par l'Etat. En conséquence, elle couvre tous le territoire national avec un réseau très important. Mais les banques publiques en général et la CNEB-Banque en particulier pratique des taux d'intérêt bas par rapport à ceux des banques privées ou étrangères de manière générale et en l'occurrence la SGA.

En matière de développement, professionnalisme, technologie et qualité de service les banques privées ou étrangères sont plus avantagées par rapport aux banques nationales ou étatique ; la SGA présente une gamme importante de produits par rapport à la CNEB-Banque.

En matière de stratégie (proximité professionnalisme et qualité de l'offre et de service), la SGA cherche toujours à satisfaire les besoins de leur clientèle et de répondre à leurs attentes.

En matière de taux d'intérêt la SGA présente un taux un peu élevé par rapport à la CNEB-Banque mais au niveau de service rendu et de produit offert elle est acceptable.

En matière de risque, la CNEP-Banque et la SGA sont exposées au risque, mais la CNEP-Banque plus au moins par apport à la SGA.

En matière de garantie la SGA essaye toujours de comprendre la situation des clients' elle voulait que le client gagne et la banque gagne aussi. Par contre, la CNEB-Banque exige plusieurs conditions pour assurer la garantie du financement d'un projet d'investissement.

Enfin, nous sommes arrivés à la conclusion que les deux banques (CNEB-Banque et SGA) ont des stratégies et des méthodes de travail différentes, mais elles contribuent au financement de l'économie algérienne et surtout au développement des entreprises.

Conclusion

générale

Conclusion générale

L'importance de la banque dans le financement et le développement de l'activité économique fait l'unanimité des académiciens et praticiens de la finance. Cette unanimité (ou consensus) est valable pour l'entreprise car elle participe au développement économique d'un pays à l'aide de l'activité qu'elle exerce durant son cycle d'exploitation. Incontestablement, le financement d'un projet d'investissement d'une entité nécessite deux sources internes et/ou externes. Le financement externe le plus utilisé est le crédit bancaire et plus exactement le crédit d'investissement et le crédit-bail.

Concernant les agences dans lesquelles nous avons effectué notre stage, bien que le service crédit existant soit capable de statuer sur une demande de financement il ne dispose, malheureusement, pas de délégation de crédit.

Par ailleurs, nous avons pu constater l'importance du service crédit au sein d'une agence bancaire. C'est à son niveau que sont identifiés et évalués les risques que peut courir la banque en octroyant des crédits. C'est, également, à son niveau que sont cernés les besoins du client pour lui proposer parmi toute la gamme de crédits qui existent, la forme de financement appropriée.

Dans notre travail, nous nous sommes intéressés au financement d'un projet d'investissement par la banque publique ou la banque privée. Le stage pratique que nous avons réalisé aux siens des deux banque CNEP-Banque et SGA, pendant une durée qui ne dépasse pas un mois, nous a permis le maximum d'information aux besoins d'analyse et de comparaison entre les deux types de banques : publique et privé.

Chaque demande d'un projet d'investissement à une banque nécessite deux phases d'études : économique et financière. L'étude économique d'un projet est universelle, par contre l'étude financière ne l'est pas et chaque banque est libre de choisir la méthode ; par exemple, la SGA utilise le système financier français.

Les entreprises ont plusieurs sources de financement pour les projets d'investissements c'est-à-dire il existe des sources qui sont internes et d'autres qui sont externes. Les deux entreprises que nous avons choisies dans notre étude utilisent des sources de financement externe ; seulement avec deux types de banque l'une est publique et l'autre est privée.

Conclusion générale

Cependant la décision de financement d'un projet d'investissement est tributaire de plusieurs critères à savoir :

- Une bonne connaissance des sollicitants du financement ;
- Une documentation complète concernant l'objet de crédit ;
- Etude économique et financière du projet d'investissement pour connaître les points forts et les points faibles à travers le calcul des ratios.

En matière de financement, les banques doivent entreprendre un certain nombre d'actions afin de limiter les risques bancaires et attirer plus de clientèle. Parmi ces efforts, on citera :

- Diversifier les risques en étalant les crédits sur un maximum de clients de divers secteurs d'activités.
- Prendre les garanties hypothèques.
- Veiller à la bonne utilisation de crédits

Les deux cas pratiques que nous avons traités plaident en faveur d'une différence entre les deux publique et privée concernant les procédures et les critères utilisés dans le financement des investissements.

Bibliographie

Bibliographie

I- Ouvrages

1. BOURREAU Jean, DELAHAY Jaquelin, « Gestion financière », 12^{ème} Edition, Paris, France, 2003.
2. BRIDIER Manuel, « Guide pratique d'analyse de projet », 5^{ème} Edition, Paris, France, 1995.
3. CAPUL Jean-Yves, « L'économie et les sciences sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2004.
4. CHANTAL B, MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^{ème} Edition, France, 2006.
5. CONSO pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financier de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002.
6. DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque », 5^{ème} Edition, Paris, France, 2007.
7. HADJ SADOUK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Msila, Algérie, 2007
8. GARDES Nathalie, « Finance d'entreprise », Edition Dunod, Paris, France, 2006.
9. KOEHL Jacky, « Les choix d'investissement », Edition Dunod, Paris, France, 2003.
10. LAMARQUE Eric, « Management de la banque », 3^{ème} Edition, Paris, France, 2011.
11. LUE Bernet, « Principe de technique bancaire », Paris, France, 2007.
12. MON CHAN Eric, « Analyse bancaire de l'entreprise », Edition Economica, Paris, France, 2001.
13. RAMAGE Pierre, « Analyse et diagnostic financier », Edition organisation, Paris, France, 2001.
14. TEULIE Jacques, TOPSACALIAN Patrick, « Finance », 4^{ème} Edition, Paris, France, 2005.

II- Règlement et instruction

1. Règlement N° 96/234 du 02 juillet 1996 du décret présidentiel et les décrets exécutifs N° 96/296 et 96/297 du 08 septembre 1996.

III- Code et lois :

1. Code civil, articles 644, 882 et 948.
2. Code de commerce, article 407.
3. L'ordonnance N°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
4. Loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, Articles 110 et 112.

IV- Autre

1. Cours d'analyse financière, 2014.
2. Document interne de CNEP-Banque, 2014.
3. Document interne de SGA, 2014.

V- Site web :

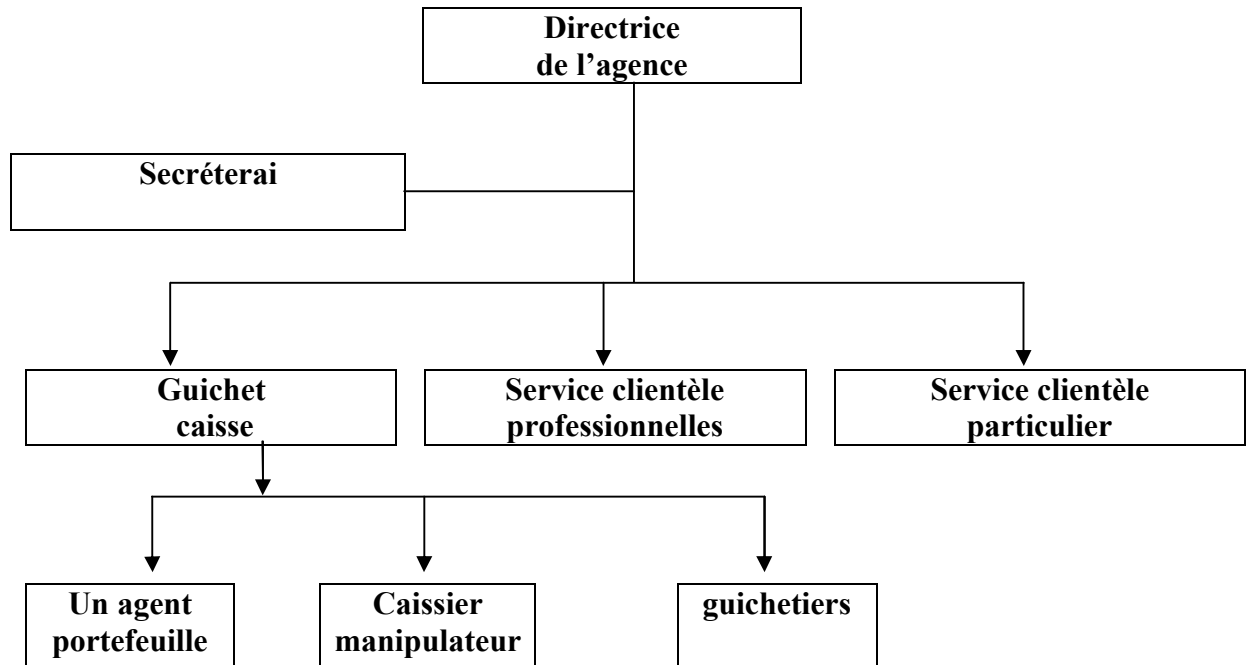
www.cnepbanque.dz

www.societegenerale.dz

Annexe

Annexe N°01

L'organigramme de l'agence CNEP-Banque (Agence Sidi Ahmed 213) est présenté comme suit :



Source : Document interne de la banque CNEP-Banque (Agence Sidi Ahmed 213).

Annexe N°02

A- Front Office :

Service	Mission et tache
Accueil et Orientation	Accueil, orientation, distribution, des prospectus,...
Relation Clientèle	Vente de l'ensemble des produits de la CNEP banque, conseil, suivi... Réception des dossiers (épargne, crédit, CIB, clôture, succession).
Transactionnel	Réception et remise d'espèces aux clients Opération de retraité et versement.

Source : Documents internes de la CNEP- Banque (agence 213 sidi Ahmed).

B- Back Office et MDP:

Service	Mission et tache
Gestion des flux et MDP	Opération lies a SPM comme leur volume ne nécessite pas deux éléments permanents au poste des pages confie à M ^r : MEZGHICHE Fatsah et M ^{me} : YOUSFI Nabila.
Secrétariat engagement des litiges et gestion des événements	Concrétisation des ventes réalisées au niveau du service relation clientèle, instruction des dossières PV, convention, accord, les régulations pour les comptes des clients, les garantie, ADT, saisis arrêts, suivi des impayés, établissement des états périodiques.
Support comptabilité administration	Comptabilité, budget, fiscalité, journées comptable, opération liés au contrôle et pour l'agence.

Source : Documents internes de la CNEP- Banque (Agence 213 sidi Ahmed).

Annexe N°04

Le bilan financier provisionnel de l'entreprise X.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<u>Actif Fixe</u> <u>(Immobilisé)</u>	4 794 539	3 654 539	2 514 539	1 374 539	234 539
Equipement de production	4794539	3654539	2514539	1374539	234539
<u>Actif Circulant</u>	5 358 683	3 185 469	3 661 135	4 594 780	4 920 397
VE :	750 000	787 500	826 875	868 210	911 621
Matières et fournitures	75 0000	787 500	826 875	868 210	911 621
VR :	2 500 000	1 249 863	1 467 830	2 026 547	2 100 000
Créance sur clients	2 500 000	1 249 863	1 467 830	2 026 547	2 100 000
VD :	2 108 683	1 148 106	1 366 430	1 700 023	109 776
Disponibilités	2108683	1148106	1366430	1 700 023	109776
Total du l'actif	10 153 222	6 840 008	6 175 674	5 969 319	5 154 936
<u>Capitaux permanents</u>	6 950722	4 435 298	4 568 570	5 160 176	5 154 936
Capitaux propre	6 950 722	4 435 298	4 568 750	5 160 176	5 154 936
Fonds personnels RT du l'exercice	2500000	2 300 000	2200000	2600000	2400000
(Réserve)	4450722	2 135 298	2368750	2560176	2754936
D.LMT	0	0	0	0	0
<u>DCT</u>	3 202 500	2 404710	1 606 924	809 143	11 366
Dettes d'exploitation	10500	10710	10924	11143	11366
Dettes financières	3192000	2394000	1596000	798000	0
Totale du passif	10 153 222	6 840 008	6 175 674	5 969 319	5 166 302

Source : Etabli par nous-même.

Annexe N°05

La grande masse pour les cinq (05) années provisionnelle de l'entreprise X.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Actif Fixe	4 794 539	3 654 539	2 514 539	1 374 539	234 539
Actif Circulant	5 358 683	3 185 469	3 661 135	4 594 780	4 920 397
V.E	750 000	787 500	826 875	868 210	911 621
V.R	2 500 000	1 249 863	1 467 830	2 026 547	2 100 000
V.D	2 108 683	1 148 106	1 366 430	1 700 023	109 776
Total du l'Actif	10 153 222	6 840 008	6 175 674	5 969 319	5 154 936
C. Permanent	6 950 722	4 435 298	4 568 570	5 160 176	5 154 936
DCT	3 202 500	2 404 710	1 606 924	809 143	11 366
Total du Passif	10 153 222	6 840 008	6 175 674	5 969 319	5 166 302

Source : Etabli par nous-même.

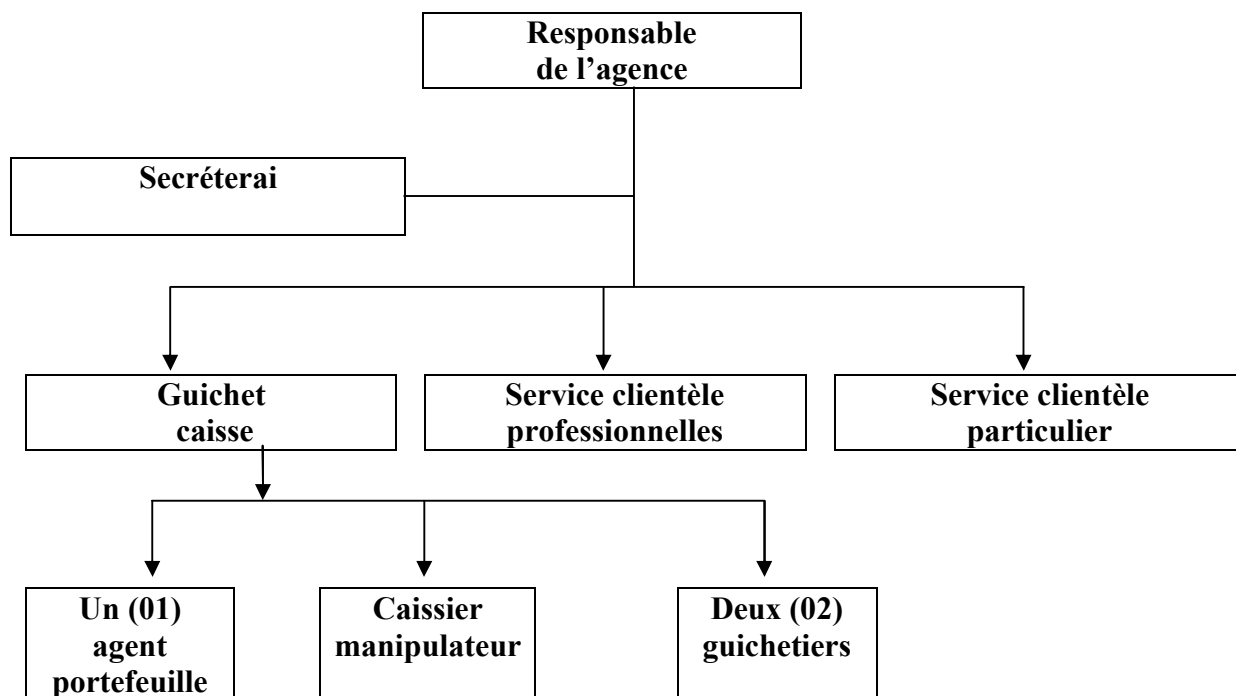
Annexe N°06

TCR	31/12/2007		31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Vte M/SE M/SE consommé										
MARGE BRUTE										
Marge brut										
Production vendue		34 135 153		33 117 408		34 773 278		36 511 942		38 337 539
Production stockée										
Prod de l'ent elle-même										
Prestation fournis		700 000		750 000		800 000		800 000		800 000
Transfert de ch de prod							26 884 029		28 226 230	
Mtier et fourniture conso	23 223 435		24 384 607		25 603 837					
Services	120 000		128 520		128 520		134 946		137 645	
VALEUR AJOUTEE		11 731 718		9 608 801		10 097 961		10 562 859		11 046 954
Valeur ajoutée		11 731 718		9 608 801		10 097 961		10 562 859		11 046 954
Produit divers										
Transfert de charg d'exp										
Frais personnel	5 120 270		3 376 284		5 645 098		5 927 353		6 223 720	
Impôt et taxes	296 703		677 346		711 215		746 238		782 750	
Frais financiers	226 704		177 687		128 670		79 653		30 636	
Frais divers	97 319		102 185		104 229		109 440		114 912	
Dotations aux amortis	1 140 000		1 140 000		1 140 000		1 140 000		1 140 000	
RESULTAT D'EEXP		4 450 722		2 135 298		2 368 750		2 560 176		2 754 936
Produit hors expl										
Charges hors expl										
RESULTAT HORS EXPL		4 450 722		2 135 298		2 368 750		2 560 176		2 754 936
Résultat d'expl										
Résultat hors expl										
RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		4 450 722		2 135 298		2 368 750		2 560 176		2 754 936
IMPOT SUR BENEFICE										
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 450 722		2 135 298		2 368 750		2 560 176		2 754 936

Source : Document interne de la CNEB-Banque.

Annexe N°07.

L'organigramme de l'agence SGA (Agence Liberté 504) est présenté comme suit :



Source : Document interne de la banque SGA (Agence Liberté 504).

Annexe N°09

Implantation : Bejaia Groupe : UC 05 Client : Y Numéro DAI : Activité : Vente matériel de protection

Saisie obligatoire des champs

BILAN ACTIF

On monnaie locale –milliers-000

Bilan simple non audité

dates à mettre à jour car alimentent autres feuilles calcul

	Code ISO devise	DZD	← saisie le code IOS 3 de la devises ex USD en d9			
	N	% Struct	N+1	% Struct	N+2	% Struct
Nombre de mois de l'exercice :	12		12		12	

<u>Immobilisations incorporelles (net)</u>	0	0%	0	0%	0	0%
Ecarts d'acquisition (net) marque commerciales (net)		0%		0%		0%
Autres postes (net)		0%		0%		0%
<u>IMMO. Corporelles Nettes</u>	4 014	17%	3 154	13%	2 293	9%
Terrains. Construction... (brut)	724	3%	724	3%	724	3%
Materils.équipement.. (brut)		0%		0%		0%
Immobilisations en cours		0%		0%		0%
Autres immobilisation corporelles (brut)	4 230	18%	4 230	17%	4 230	16%
Amortissements	940	4%	1 800	7%	2 661	10%
<u>IMMO. Financières</u>	2 330	10%	2 330	10%	2 330	9%
Titres de participation		0%		0%		0%
Autres titres immobilisés	2 330	10%	2 230	10%	2 330	9%
Autres immobilisations financières		0%		0%		0%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	6 344	27%	5 484	22%	4 623	18%
<u>stocks</u>	0	0%	0	0%	0	0%
métiers premiers		0%		0%		0%
produits et travaux en cours		0%		0%		0%
produit finis		0%		0%		0%
autres marchandise		0%		0%		0%
autres postes		0%		0%		0%
<u>réalisable</u>	12 874	55%	13 519	55%	14 194	55%
fournisseurs avances &acomptes		0%		0%		0%
clients & comptes rattachés	12 189	52%	12 799	52%	13 438	52%
sociétés apparentées & C.C.A.		0%		0%		0%
personnel états, orge sociaux...	621	3%	652	3%	658	3%
autres postes	64	0%	68	0%	71	0%
<u>liquidités</u>	4 274	18%	5 484	22%	6 862	27%
valeurs mobilières de placement		0%		0%		0%
disponible	4 274	18%	5 484	22%	6 862	27%
autres poste		0%		0%		0%
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>		0%		0%		0%
NON VALEURS DIVERSES		0%		0%		0%
CONTE DE REGU. ACTIF		0%		0%		0%
TOTAL DE BILAN	23 492	100%	24 478	100%	25 679	100%

HORS BILAN	0		0		0	
Engagements reçus						

Implantation : Bejaia Groupe : UC 05 Client : Y Numéro DAI : Activité : Vente matériel de protection

Saisie obligatoire des champs

BILAN ACTIF

dates à mettre à jour car alimentent autres feuilles calcul

On monnaie locale –milliers-000

Bilan simple non audité

Code ISO devise	DZD	← saisie le code IOS 3 de la devises ex USD en d9			
		N+3	% Struct	N+4	% Struct
		12		12	
Nombre de mois de l'exercice :					1

<u>Immobilisations incorporelles (net)</u>	0	0%	0	0%	0	NA
Ecarts d'acquisition (net) marque commerciales (net)		0%		0%		NA
Autres postes (net)		0%		0%		NA
<u>IMMO. Corporelles Nettes</u>	1 560	6%	890	3%	0	NA
Terrains. Construction... (brut)		0%		0%		NA
Materils.équipement.. (brut)	724	3%	724	3%		NA
Immobilisations en cours		0%		0%		NA
Autres immobilisation corporelles (brut)	4 230	16%	4 230	15%		NA
Amortissements	3 394	13%	4 046	14%		NA
<u>IMMO. Financières</u>	2 330	9%	2 330	8%	0	NA
Titres de participation		0%		0%		NA
Autres titres immobilisés		0%	2 230	8%		NA
Autres immobilisations financières	2 330	9%		0%		NA
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 890	14%	3 220	11%	0	NA
<u>stocks</u>	0	0%	0	0%	0	NA
métiers premiers		0%		0%		NA
produits et travaux en cours		0%		0%		NA
produit finis		0%		0%		NA
autres marchandise		0%		0%		NA
autres postes						NA
<u>réalisable</u>	14 903	55%	15 649	54%	0	NA
fournisseurs avances &acomptes clients & comptes rattachés	14 110	52%	14 816	52%		NA
sociétés apparentées & C.C.A.		0%		0%		NA
personnel états, orge sociaux...	719	3%	755	3%		NA
autres postes	74	0%	78	0%		NA
<u>liquidités</u>	8 305	31%	9 879	34%	0	NA
valeurs mobiliers de placement disponible	8 305	31%	9 879	34%		NA
autres poste		0%		0%		NA
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>		0%		0%		NA
<u>NON VALEURS DIVERSES</u>		0%		0%		NA
<u>CONTE DE REGU. ACTIF</u>		0%		0%		NA
TOTAL DE BILAN	27 098	100%	28 784	100%	0	NA

HORS BILAN	0		0		0	
Engagements reçus						

Implantation : Bejaia
Groupe : UC 05
Client : Y
Numéro DAI :
Activité : Vente matériel de protection

Saisie obligatoire des champs

BILAN PASSIF

On monnaie locale –milliers-000

DZA

Bilan simple non audité	N	%	N+1	%	N+2	%
Nombre de moins de l'exercice	12	struct.	12	struct	12	stru ct
Fonds propres	<u>7 756</u>	<u>33%</u>	<u>8 879</u>	<u>36%</u>	<u>9 945</u>	<u>39%</u>
Capital & primes d'émission	7 756	33%	8 879	36%	9 945	39%
Réserve de réévaluation		0%		0%		0%
Autres réserve		0%		0%		0%
Reports à nouveau		0%		0%		0%
Subventions d'investissement		0%		0%		0%
Provisoire (à caractère de réserve)		0%		0%		0%
Autres postes		0%		0%		0%
RESULTAT NON DISTREBUE	1 123	5%	1 066	4%	1 236	5%
INTERETS MINORITAIRES		0%		0%		0%
QUASI FONDS PROPRES	<u>0</u>	<u>0%</u>	<u>0%</u>	<u>0%</u>	<u>0%</u>	<u>0%</u>
*a précisé dan commentaires		0%		0%		0%
		0%		0%		0%
		0%		0%		0%
RESSOURCES PROPRES	8 879	38%	9 945	41%	11 181	44%
IMPOTS DIFFERES	<u>0</u>	<u>0%</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>
DETTES A MOYEN ET LONG TERME	<u>2 950</u>	<u>13%</u>	<u>2 950</u>	<u>9%</u>	<u>1 639</u>	<u>6%</u>
Emprunts obligataires		0%		0%		0%
Dettes bancaires	2 950	13%	2 950	9%	1 639	6%
Sociétés apparentées & CCA		0%		0%		0%
Autres dettes à plus d'un an		0%		0%		0%
CAPITAUX PERMANENTS	11 829	50%	12 240	50%	12 820	50%
PROV RISQUES ET CHARGE		0%		0%		0%
DETTES A COURT TERME	<u>11 663</u>	<u>50%</u>	<u>12 247</u>	<u>50%</u>	<u>12 859</u>	<u>50%</u>
Client-avance & acomptes		0%		0%		0%
Fournisseur & acompte rattaché	9 795	42%	10 285	42%	10 799	42%
Créditeur divers & régulation		0%		0%		0%
Dettes d'états	1 860	8%	1 953	8%	2 051	8%
Autres dettes	8	0%	9	0%	9	0%
DETTES FINANCIERES A C T	<u>0</u>	<u>0%</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>	<u>0</u>	<u>0%</u>
Part à moins d'un an des dettes à MLT		0%		0%		0%
Banques & concours bancaires courant		0%		0%		0%
Société apparentées & C.C.A		0%		0%		0%
PRODUITS CONSTAT D'AVANCE		0%		0%		0%
COMPTE DE REGUL.PASSIF		0%		0%		0%
ECART DE CONVERSION		0%		0%		0%
TOTAL DE BILAN	23 492	100%	24 487	100%	25 679	100%
HORS BILAN	0		0		0	
EENE (si hors bilan)						
Garantie divers données						
Autre engagement données						
Crédit-bail						

Implantation : Bejaia Groupe : UC 05 Client : Y Numéro DAI : Activité : Vente matériel de protection

Saisie obligatoire des champs

BILAN PASSIF

On monnaie locale –milliers-000

DZA

Bilan simple non audité

Bilan simple non audité	N+3	%	N+4	%	1	%
	12	struct.	12	struct		struct

Fonds propres	11 181	41%	12 613	44%	0	NA
Capital & primes d'émission	11 181	41%	12 613	44%		NA
Réserve de réévaluation		0%		0%		NA
Autres réserve		0%		0%		NA
Reports à nouveau		0%		0%		NA
Subventions d'investissement		0%		0%		NA
Provisoire (à caractère de réserve)		0%		0%		NA
Autres postes		0%		0%		NA
RESULTAT NON DISTREBUE	1 432	5%	1 066	6%	0	NA
INTERETS MINORITAIRES		0%		0%		NA
QUASI FONDS PROPRES	0	0%	0%	0%	0%	NA
*a précisé dan commentaires		0%		0%		NA
		0%		0%		NA
		0%		0%		NA
RESSOURCES PROPRES	12 613	47%	14 243	50%	0	NA
IMPOTS DIFFERES	0	0%	0	0%	0	NA
DETTES A MOYEN ET LONG	983	4%	328	1%	0	NA
TERME		0%		0%		NA
Emprunts obligataires	983	4%	328	1%		NA
Dettes bancaires		0%		0%		NA
Sociétés apparentées & CCA		0%		0%		NA
Autres dettes à plus d'un an						
CAPITAUX PERMANENTS	13 596	50%	14 571	51%	0	NA
PROV RISQUES ET CHARGE		0%		0%		NA
DETTES A COURT TERME	13 502	50%	14 177	50%	0	NA
Client-avance & acomptes		0%		0%		NA
Fournisseur & acompte rattaché	11 339	42%	11 906	42%		NA
Créditeur divers & régulation		0%		0%		NA
Dettes d'états	2 153	8%	2 261	8%		NA
Autres dettes	10	0%	10	0%		NA
DETTES FINANCIERES A C T	0	0%	0	0%	0	NA
Part à moins d'un an des dettes à MLT		0%		0%		NA
Banques & concours bancaires courant		0%		0%		NA
Société apparentées & C.C.A		0%		0%		NA
PRODUITS CONSTAT D'AVANCE		0%		0%		NA
COMPTE DE REGUL.PASSIF		0%		0%		NA
ECART DE CONVERSION		0%		0%		NA
TOTAL DE BILAN	27 098	100%	28 748	NA	0	NA

HORS BILAN	0		0		0	
EENE (si hors bilan)						
Garantie divers données						
Autre engagement données						
Crédit-bail						

Source : Etabli par nos même avec le bilan financier du SGA.

Annexe N°10

Implantation : Bejaia Groupe : UC 05 Client : Y Numéro DAI : Activité : Vente matériel de protection

← Saisie obligatoire des champs

COMPTE DE RESULTAT

On monnaie locale –milliers-000 DZA

Bilan simple non audité

	N	% struc	N+1	% struc	% Var /n-1	N+2	% struc	% Var /n-1
Nbr de moins de l'exercice	12		12			12		
C A NET	30 758	100%	32 296	100%		33 911	100%	
+ production stockée		0%		0%			0%	
+ Production immobilisée		0%		0%			0%	
ACTIVITE	30 758	100%	32 296	100%	5%	33 911	100%	5%
- achats	26 759	87%	28 095	87%	5%	29 502	87%	5%
-var. stock de matières et M/se		0%						
MARGE BRUT	3 999	13%	4 201	13%	5%	4 409	13%	5%
-charge externes	461	1%	484	1%	5%	509	2%	5%
VALEUR AJOUTEE	3 538	12%	3 717	12%	5%	3900	12%	5%
+ Sub d'exp reçues		0%		0%			0%	
- Salaires & charg social	468	2%	625	2%	34%	626	2%	0%
- Impôt, Taxe	615	2%	646	2%	5%	678	2%	5%
+ Rst sur opération commun		0%		0%			0%	
EXCEDENT BRUT D'EXPL	2 455	8%	2 446	8%	-0%	2 596	8%	6%
± autres PDT & charge		0%		0%			0%	
-dot aux amorts	688	2%	861	3%	46%	861	3%	0%
- loyers crédit-bail (amorti)		0%		0%			0%	
-dot aux prov		0%		0%			0%	
EXCEDENT NET D'EXP	1 867	6%	1 585	5%	-15%	1 735	5%	9%
+ pdt financière		0%		0%			0%	
- Intérêt & charge assimilée (dont Crédit-bail)	462	2%	250	2%	-46%	189	1%	-24%
		0%		0%			0%	
R C A I	1 405	5%	1 335	4%	-5%	1 546	5%	16%
+ Pdt sur oprt de gestion		0%		0%			0%	
- charge sur oprt de gestion		0%		0%			0%	
+pdt sur oprt du capital		0%		0%			0%	
-ch sur oprt du capital		0%		0%			0%	
-dot prov exceptionnel		0%		0%			0%	
+transfert de ch		0%		0%			0%	
-participation des salarie		0%		0%			0%	
-impôt sur les sociétés	281	0%	266	0%	0%	309	0%	0%
		1%		1%			1%	16%
RST DE L'EXERCICE	1 124	4%		1 069	3%	1 237	4%	16%
+ AMORT D'EXERCICICE		0%			0%		0%	
MBA	1 712	6%	1 930	6%	13%	2 098	6%	9%

Implantation : Bejaia Groupe : UC 05 Client : Y Numéro DAI : Activité : Vente matériel de protection

← Saisie obligatoire des champs

COMPTE DE RESULTAT

On monnaie locale –milliers-000 DZA

Bilan simple non audité

	N+3	%	N+4	%	%	/	%	%
Nbr de moins de l'exercice	12	struc	12	struc	Var /n-1	1	struc	Var /n-1
C A NET	35 00	100%	37 387	100%			NA	
+ production stockée		0%		0%			NA	
+ Production immobilisée		0%		0%			NA	
ACTIVITE	35 606	100%	37 387	100%	5%	0	NA	
- achats	30 977	87%	32 526	87%	5%		NA	
-var. stock de matières et M/se		0%						
MARGE BRUT	4 629	13%	4 861	13%	5%	0	NA	
-charge externes	534	1%	561	2%	5%		NA	
VALEUR AJOUTEE	4 095	12%	4 300	12%	5%	0	NA	
+ Sub d'exp reçues		0%		0%			NA	
- Salaires & charg social	731	2%	776	2%	6%		NA	
- Impôt, Taxe	712	2%	748	2%	5%		NA	
+ Rst sur opération commun		0%		0%			NA	
EXCEDENT BRUT D'EXPL	2 652	7%	2 776	7%	5%	0	NA	
± autres PDT & charge		0%		0%			NA	
-dot aux amorts	733	2%	760	2%	-50%		NA	
- loyers crédit-bail (amorti)		0%		0%			NA	
-dot aux prov		0%		0%			NA	
EXCEDENT NET D'EXP	1 919	5%	2 106	6%	10%	0	NA	
+ pdt financière		0%		0%			NA	
- Intérêt & charge assimilée (dont Crédit-bail)	129	0%	68	0%	-47%		NA	
R C A I	1 790	5%	2 038	5%	14%	0	NA	
+ Pdt sur oprt de gestion		0%		0%			NA	
- charge sur oprt de gestion		0%		0%			NA	
+pdt sur oprt du capital		0%		0%			NA	
-ch sur oprt du capital		0%		0%			NA	
-dot prov exceptionnel		0%		0%			NA	
+transfert de ch		0%		0%			NA	
-participation des salarie		0%		0%			NA	
-impôt sur les sociétés	358	0%	408	0%			NA	
		1%		1%	14%			
RST DE L'EXERCICE	1 432	4%		1 630	14%	0	NA	
+ AMORT D'EXERCICICE		0%			0%		NA	
MBA	2 165	6%	1 930	6%	6%	0	NA	

Annexe N°11

Le bilan de la grande masse provisionnel de l'entreprise Y.

Désignation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<u>Actif Immob</u>	6 344 000	5 484 000	4 623 000	3 890 000	3 220 000
<u>Actif Circulant</u>	17 148 000	19 003 000	21 056 000	23 208 000	25 528 000
V.E	0	0	0	0	0
V.R	12 874 000	13 519 000	14 194 000	14 903 000	15 649 000
V.D	4 274 000	5 484 000	6 862 000	8 305 000	9 879 000
Total du l'Actif	23 492 000	24 487 000	25 679 000	27 089 000	28 748 000
<u>C. Permanent</u>	11 829 000	12 240 000	12 820 000	13 596 000	14 571 000
C. Propre	8 879 000	9 945 000	11 181 000	12 613 000	14 243 000
D.LMT	2 950 000	2 295 000	1 639 000	983 000	328 000
<u>DCT</u>	11 663 000	12 247 000	12 859 000	13 502 000	14 177 000
Total du Passif	23 492 000	24 487 000	25 679 000	27 089 000	28 748 000

Source : établi par nous-même

Table des matières

Table des matières

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des schémas

Sommaire

Introduction générale1

Chapitre I : Les notions de base sur les Investissements, les Banques et la décision d'investissement

Section 01 : Notions sur les investissements.....3

1.1- L'investissement..... 3

1.1.1- Définition d'un investissement3

1.1.1.1-Définition économique de l'investissement4

1.1.1.2-Définition financière d'investissement4

1.1.1.3-Définition comptable d'investissement4

1.1.2- Typologie des investissements..... 4

1.1.2.1- classification par leur nature4

1.1.2.2-classifications par leurs objectifs.....5

1.1.2.3- classifications par leurs familles.....5

1.1.3- Les caractéristiques d'investissement.....6

1.1.3.1-Les dépenses d'investissements6

1.1.3.2-Les recettes nettes (Cash-flows net)6

1.1.3.3-La durée de vie6

1.1.3.4-La valeur résiduelle de l'investissement7

1.1.4- Les organismes d'Etat de soutien et de la promotion de l'investissement 7

1.1.4.1- Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI)7

1.1.4.2- Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit (ANGMC)8

1.1.4.3- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	8
1.1.4.4- Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	8
1.2- Le projet.....	8
1.2.1- Définition d'un projet	8
1.2.2- Les relations entre les projets d'investissement	9
1.2.2.1- Les projets peuvent être indépendants	9
1.2.2.2- Les projets qui peuvent être dépendant.....	9
1.2.2.3- Les projets complémentaires.....	9
1.2.2.4- Les projets exclusifs ou incompatibles	9
1.3- L'entreprise	10
1.3.1- Définition de l'entreprise	10
1.3.2- Les typologies de l'entreprise	10
1.3.2.1- Classification selon les critères économiques	10
1.3.2.2- La classification selon les critères juridiques.....	11
1.3.3- L'importance des investissements pour les entreprises	12
1.3.4- Les besoins de financement de l'entreprise	12
1.3.4.1- Le financement des investissements.....	12
1.3.4.2- Le financement d'exploitation courante	13
1.3.5- Les financements de l'entreprise par la banque	13
1.3.5.1- le financement des équipements et des investissements de l'entreprise.....	14
1.3.5.2- le financement des besoins d'exploitation des entreprises	14
Section 02 : Généralités sur les banques.....	14
2.1- Définition d'une banque	14
2.1.1- La structure générale du système bancaire en Algérie	14
2.1.2- Définition d'une banque selon le système bancaire algérien.....	15
2.2- Les fonctions et le rôle de la banque	16

2.2.1- Les fonctions de la banque.....	16
2.2.1.1- Les fonctions du service clientèle.....	16
2.2.1.2- Les fonctions des opérations de change.....	17
2.2.1.3- Les fonctions de la gestion de liquidité.....	17
2.2.2- Le rôle de la banque.....	17
2.2.2.1-La collecte des ressources.....	17
2.2.2.2- Les opérations financières.....	18
2.2.2.3- La recette et la compensation.....	18
2.3- Les différents types des banques.....	18
2.3.1- Selon les apporteurs de capitaux.....	19
2.3.2- Selon l'extension du réseau.....	20
2.3.3- Selon la nature d'activité.....	20
2.4- Organisation des banques.....	21
2.5- La relation entre la banque et l'entreprise, relation client dans la banque.....	21
2.5.1- La relation entre la banque et l'entreprise.....	22
2.5.1.1- Les attentes de la banque de son entreprise.....	22
2.5.1.2- les attentes d'une entreprise de sa banque.....	22
2.5.1.3-La réflexion de la banque en matière d'octroi de crédit aux entreprises.....	23
2.5.2- La relation client dans la banque.....	24
2.5.2.1- Les composants de la relation client.....	24
2.5.2.2- Le développement du multi-canal dans la banque.....	25
Section 03 : La décision d'investissement.....	25
3.1-Définition de la décision d'investissement.....	25
3.2-La décision d'investissement dans l'entreprise.....	25
3.3-Les phases d'élaborations d'un projet d'investissement.....	26
3.3.1- La phase de conception du projet.....	26

3.3.2- La phase d'étude.....	28
3.3.3- La phase d'évaluation.....	28
3.3.4- La phase de décision.....	28
3.3.5- La phase de contrôle.....	29
3.4- Les critères d'évaluation financière	29
3.4.1- Les critères traditionnels.....	29
3.4.1.1- Le taux moyen de rentabilité.....	29
3.4.1.2- Le délai de récupération (Pay-Back)	29
3.4.2- Les méthodes fondées sur d'actualisation	29
3.4.2.1- Le délai de récupération.....	30
3.4.2.1- La valeur actuelle nette (VAN).....	30
3.4.2.2- L'indice de rentabilité (IR)	30
3.4.2.3- Le taux de rentabilité interne (TRI).....	30

Chapitre II : Financement des investissement

Section 01 : Les sources de financement.....	31
1-1- Le crédit d'investissement.....	32
1-1-1- Définition d'un crédit.....	32
1.1.2- Les typologies de crédit d'investissement	32
1.1.2.1- Les crédits d'investissement classique	32
1.1.2.2- Les crédits d'investissements spécifiques	35
1.1.3- Les caractéristiques d'un crédit d'investissement.....	36
1.1.3.1- La durée	36
1.1.3.2- La confiance	36
1.1.3.3- Le risque.....	36
1.1.3.4- Le caractère onéreux du crédit d'investissement	37
1.1.3.5- Le taux d'intérêt	37

1-2- Le financement par les fondes propres et le quasi de fonde propre.....	37
1-2-1- Le financement par les fondes propres	37
1-2-1-1- La capacité d'autofinancement (CAF).....	37
1.2.1.2- Cession d'élément d'actif.....	39
1.2.1.3- Augmentation de capital	39
1.2.2- Le financement par les quasi de fonde propre	40
1.2.2.1- Les comptes courant d'associes ou les avances des associes.....	40
1.2.2.2- Les titres et les prête participatifs	40
1.2.2.3- Les titres subordonnés	41
1.2.2.4- Les primes et subvention	41
1.3- Le financement d'un projet d'investissement par l'endettement	41
1.3.1- Les emprunts ordinaires (Indivis).....	41
1.3.2- Les emprunts obligataires	42
1.3.3- Le financement par le crédit bail.....	42
Section 02 : Le projet d'investissement dans son aspect pratique.....	43
2.1- L'étude techno-économique d'un projet.....	43
2.1.1- La présentation du projet	44
2.1.2- L'étude économique du projet	44
2.1.3- L'étude technique du projet	44
2.2- L'étude financière du projet.....	44
2.2.1- L'étude bilancielle	44
2.2.2- L'étude et l'analyse du tableau de compte de résultat (TCR).....	47
2.2.2.1- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	47
2.2.2.2- La capacité d'autofinancement(CAF).....	48
2.2.3- L'étude et analyse les ratios financières	48
2.2.3.1- Les ratios de structure.....	48

2.2.3.2- Les délais de récupération.....	50
2.2.3.3- Les ratios de rentabilité.....	51
Section 03 : les risques liés au crédit d'investissement et les garanties.....	51
3.1- Les risques liés au crédit d'investissement.....	51
3.1.1- Définition d'un risque.....	52
3.1.2- Les typologies de risque de crédit.....	52
3.1.2.1- Le risque de taux.....	52
3.1.2.2- Le risque de change.....	53
3.1.2.3- Le risque de non remboursement.....	53
3.1.2.4- Le risque de liquidité.....	53
3.1.2.5- Le risque d'immobilisation.....	54
3.2- Les garanties.....	54
3.2.1- Les garanties personnelles.....	54
3.2.1.1- Le cautionnement.....	54
3.2.1.2- L'aval.....	55
3.2.2- Les garanties réelles.....	55
3.2.2.1- L'hypothèque.....	55
3.2.2.2- Le nantissement.....	56
Chapitre III : Le cas des deux banques publique et privée et l'analyse comparative	
Section 01 : Présentation de la CNEP-Banque (Cas d'agence 213 Sidi Ahmed, Bejaia)	
.....	57
1.1- La CNEB-Banque.....	57
1.1.1- Historique de la CNEB-Banque.....	57
1.1.1.1- Avant le 06 avril 1997.....	58
1.1.1.2- Après le 06 avril 1997.....	58
1.1.2- Mission CNEP-Banque.....	59

1.1.2.1- Collecte de l'épargne	59
1.1.2.2- La distribution des crédits	59
1.1.2.3- Financement des besoins des particuliers	59
1.1.2.4- Financement des besoins des entreprises	60
1.1.3- Organisation structurelle des activités de la CNEB-Banque	60
1.2- L'agence CNEP-Banque Sidi Ahmed 213, Bejaia.....	60
1.2.1- Présentation l'agence 213	61
1.2.2- Mission d'agence 213	61
1.3- Analyse d'une demande du crédit d'investissement	62
1.3.1- Les documents constitutifs du crédit d'investissement	62
1.3.1.1- Les documents administratifs et juridiques.....	62
1.3.1.2- Les documents techniques	62
1.3.1.3- Les documents comptables et financiers.....	63
1.3.2- L'étude économique	63
1.3.2.1- La phase d'identification de promoteur et du projet.....	63
1.3.2.2- La phase économique du projet.....	64
1.3.2.3- La phase technique du projet.....	64
1.3.3 – L'étude financière du projet	65
1.3.3.1- L'analyse des documents comptables et financiers (Etude du bilan).....	66
1.3.3.2- Le tableau des comptes de résultat (TCR)	67
1.3.3.3- Analyse des ratios financiers.....	68
1.4- Décision finale de la CNEP-Banque	71
Section 02 : Présentation la banque SGA (Cas d'agence 00504 Liberté, Bejaia)	
.....	71
2.1- La banque SGA	71
2.1.1- Historique de la société générale.....	71

2.1.2- Les objectifs de la SGA	72
2.2- L'agence liberté 00504, Bejaia	73
2.2.1- Présentation de l'agence	73
2.2.2- La relation fonctionnelle et hiérarchique de l'agence	74
2.2.2.1- Le fonctionnel	74
2.2.2.2- La hiérarchique.....	74
2.2.3- Mission d'agence.....	75
2.3- Analyse d'une demande du crédit d'investissement	76
2.3.1- Les documents constitutifs d'un crédit d'investissement	76
2.3.1.1- Les documents administratifs.....	76
2.3.1.2- Les documents techniques	76
2.3.1.3- Les documents comptables et financiers.....	76
2.3.2- L'étude économique	77
2.3.2.1- La phase d'identification de promoteur et du projet.....	77
2.3.2.2- La phase économique du projet.....	77
2.3.2.3- La phase technique du projet.....	78
2.3.3 – L'étude financière	79
2.3.3.1- L'analyse des documents comptables et financiers (Etude de bilan)	79
2.3.3.2- L'analyse de tableau de compte de résultat (TCR)	80
2.3.3.3-Analyse des ratios financiers.....	80
2.4- Décision finale de la SGA	85
2.4.1- La notification du dossier.....	85
2.4.2- Le suivi du dossier.....	86
Section 03 : Comparaison et constat.....	86
3.1- Comparaison	86
3.1.1- En matière stratégie	87

3.1.2- En matière de documents exigés	87
3.1.3- En matière de garantie	87
3.1.4- En matière de taux d'intérêt	87
3.1.5- En matière de risque	88
3.1.6- En matière de la décision	88
3.2 Constat	88
Conclusion générale.....	90

Bibliographie

Annexe

Résumé

La banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique. C'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources et de distributeur de crédit que la banque s'impose comme pièce maîtresse sur l'échiquier économique. En effet, la croissance d'une économie est fonction des possibilités de crédit.

Chaque financement de projet d'investissement, soit par une banque publique ou une banque privée, nécessite certaines procédures et critères de décision. Bien que ces critères diffèrent d'une banque à une autre. Ils visent toujours prévention contre les risques et garantir le remboursement des crédits d'investissements accordés. Dans le traitement de notre problématique, Nous avons essayé de répondre à la question suivante :

Le financement d'un projet d'investissement est-il différent selon la banque qu'elle soit publique ou privée ?

Le traitement d'un projet d'investissement nécessite deux (02) études : économique et financière. Afin que le banquier donne la décision finale pour ou contre l'octroi d'un crédit d'investissement.

Les deux cas pratiques que nous avons traités plaident en faveur d'une différence entre les deux banques : publique et privée concernant les procédures et les critères utilisés dans le financement des investissements.

Mots clés

Projet, décision, crédit et financement des investissements.

Etude économique et individuelle de deux (02) banques CNEP-Banque, SGA et l'étude comparative entre ces deux (02) banques.